



IRES.FORUM 2013

**Actes des rencontres
organisées par l'IRES**

Fidèle à sa tradition, l'IRES a poursuivi, en 2013, l'organisation de rencontres sur les enjeux sociopolitiques et sécuritaires régionaux, sur les risques liés au changement climatique, sur les grandes réformes nationales et sur le modèle de développement du Maroc.

La dimension relations extérieures du Maroc a occupé une place de choix dans les cycles-débats de l'IRES et ce, conformément au Message Royal, adressé aux Ambassadeurs de Sa Majesté le 30 août 2013, invitant l'IRES à « ...consacrer ses efforts au domaine diplomatique et aux différentes questions liées aux relations extérieures du Maroc, dans leurs différents volets politique, économique, social, culturel et environnemental... ».

Privilégiant l'échange de regards croisés, l'activité IRES.Forum a été marquée, en 2013, par l'organisation d'une trentaine de séminaires et d'une rencontre internationale sur la conception des écosystèmes urbains. Les personnalités nationales et internationales, l'administration et le secteur public, les experts marocains et étrangers ainsi que le secteur privé ont représenté, respectivement, 19%, 28%, 44% et 9% de l'ensemble des participants.

Prenant exemple sur les think tanks internationaux, l'IRES adopte la charte de confidentialité de Chatham House en vue d'offrir l'anonymat aux orateurs et d'encourager l'ouverture et le partage de l'information ainsi que l'éclosion d'idées novatrices. C'est conformément à cette charte que ce recueil des comptes-rendus a été élaboré.

Tables des matières

1. Cycle-débat « Les relations extérieures du Maroc »	4
LES RELATIONS INTERNATIONALES DU MAROC	5
Les relations entre le Maroc et le Canada : bilan et perspectives	6
Le partenariat stratégique du Maroc avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe	11
Les relations du Maroc avec l'Ukraine : bilan et perspectives	17
Les relations du Maroc avec l'Espagne, à l'aune des mutations du contexte international et régional	22
Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Sud : bilan et perspectives	27
Quelle place de l'Amérique du Nord dans les options stratégiques du Maroc ?	31
La dynamique Asie Pacifique et son impact sur les équilibres mondiaux : quelles incidences sur le Maroc ?	35
LES RELATIONS AVEC LES MAROCAINS DU MONDE	40
La stratégie nationale de la mobilité, à l'horizon 2030	41
2. Cycle-débat « Les enjeux sociopolitiques et sécuritaires régionaux »	45
Quelles perspectives de la transition politique en Egypte ?	46
Les scénarii de la crise malienne : quelles incidences sur le Maroc ?	51
Les nouveaux équilibres géostratégiques en Afrique du Nord : analyse en termes d'enjeux et d'acteurs	57
Les transformations géopolitiques dans le monde arabe : quelles incidences sur le positionnement régional et international du Maroc ?	65
3. Cycle-débat sur des questions globales : cas du changement climatique et du développement durable	69
La sécurité alimentaire et sanitaire face au changement climatique : essai pour une stratégie d'adaptation, dans le cadre d'une gouvernance intégrée	70
Les risques climatiques extrêmes et leurs impacts sur l'économie marocaine	77
La conception des écosystèmes urbains durables : un enjeu scientifique, d'une portée stratégique	82
4. Cycle-débat sur les grandes questions nationales	89
L'OPERATIONNALISATION DE LA CONSTITUTION DE 2011	90
L'opérationnalisation de la Constitution et ses impacts sur la gouvernance des politiques publiques au Maroc : cadre méthodologique	91
Les modes de production des politiques publiques sous la nouvelle Constitution	96
La reconfiguration du champ politique sous la nouvelle Constitution	102
L'opérationnalisation des prérogatives constitutionnelles de la société civile : quels impacts sur la gouvernance des politiques publiques au Maroc ?	107
Le bilinguisme officiel : quels impacts sur la communication institutionnelle et sociétale au Maroc ?	113
La dimension culturelle de la régionalisation	119
LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC	123
L'industrialisation et la compétitivité globale du Maroc : enjeux et défis	124
5. Cycle « Présentation d'ouvrages »	128

1. Cycle-débat « Les relations extérieures du Maroc »

- Les relations internationales du Maroc
- Les relations avec les Marocains du Monde

LES RELATIONS INTERNATIONALES DU MAROC

7 mars 2013

Les relations entre le Maroc et le Canada : bilan et perspectives



Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part des experts marocains et canadiens des questions économiques et géopolitiques, l'accent a été mis sur les progrès enregistrés par le Maroc et le Canada en matière de renforcement de leur coopération dans le domaine politique, économique et sécuritaire ainsi que sur les défis qu'ils devraient relever ensemble pour tirer meilleur profit de leur relation de partenariat.

D'autres questions ont été abordées, en particulier, le potentiel de l'accord de libre-échange global, en cours de négociation entre les deux pays et les prérequis nécessaires pour en maximiser les retombées, par le biais d'une forte implication du secteur privé, des acteurs de la diplomatie parallèle et de la société civile, d'un renforcement de la dimension développement pour amortir le choc de la libéralisation commerciale et d'un élargissement du spectre des intérêts stratégiques des deux pays, notamment en Afrique et dans le monde arabe.

Le poids du Canada dans le système mondial

Le Canada figure parmi les économies prospères, à l'échelle mondiale. La plupart des exercices prospectifs menés par des organisations et des centres d'analyse et de réflexion à l'échelle internationale pour décrypter les évolutions futures de l'économie mondiale, à l'horizon 2050, laissent présager que le Canada continuerait de figurer parmi les 10 premières puissances économiques, au niveau international.

Outre son statut de fournisseur mondial de céréales et de ses richesses en matières premières, le Canada dispose d'un secteur manufacturier développé. Parmi les branches dynamiques figurent l'automobile et l'industrie aérospatiale.

Si l'ouverture de l'économie canadienne sur l'extérieur est assez forte, avec un taux d'ouverture représentant 60% de son PIB, force est de constater la polarisation élevée des échanges commerciaux de ce pays sur les Etats-Unis qui absorbent environ 80% des exportations canadiennes et fournissent plus de 50% des importations de ce pays. Toutefois, une diversification progressive des relations économiques extérieures du Canada est aujourd'hui à l'œuvre, notamment avec l'Union européenne (accord de libre-échange dans une phase avancée de négociation) et les pays asiatiques dont notamment la Chine, en ligne avec le déplacement graduel du centre de gravité de l'économie mondiale vers l'Asie.

Au-delà de son poids économique, le Canada joue un rôle important, en matière de promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale. Il a contribué à plusieurs opérations militaires internationales, conduites sous l'égide de l'ONU et de l'OTAN. Il œuvre activement au développement de plusieurs pays, notamment d'Afrique.

Les relations entre le Maroc et le Canada : un partenariat en cours de consolidation

L'importance du Canada dans les options stratégiques du Maroc tire sa substance de plusieurs considérations qui sont à la fois d'ordre économique et géopolitique. Les deux pays jouissent d'une histoire commune, riche de 50 ans de coopération bilatérale et d'une convergence d'intérêts dans plusieurs domaines.

Les relations commerciales entre le Maroc et le Canada ont connu une évolution encourageante au cours des dernières années, mais demeurent encore en deçà de leur potentiel. Le commerce bilatéral entre les deux pays se chiffre à près de 3,6 milliards de dirhams, en moyenne annuelle sur la période 2006-2011. Il se caractérise par un déficit chronique en défaveur du Maroc, qui ne cesse de s'amplifier, passant de 755 millions de dirhams en 2006 à près de 2,6 milliards de dirhams en 2011 et, son corollaire, un repli, entretemps, pour le Maroc, du taux de couverture de 51% à 12%.

Le déséquilibre des relations commerciales n'est que faiblement compensé par les investissements directs canadiens dont le volume est sans commune mesure avec les potentialités offertes par le Maroc et avec l'importance des investissements canadiens dans le monde. Ces investissements représentent à peine 0,1% du total des IDE reçus par le Maroc. Toutefois, le projet d'investissement du groupe canadien Bombardier, troisième constructeur aéronautique mondial après Airbus et Boeing, pour un montant de 200 millions de dollars, devrait insuffler un nouvel élan en matière d'attrait des investissements canadiens au Maroc. Cet investissement permettra de créer près de 850 emplois directs et 4.000 emplois indirects d'ici 2020.

Par ailleurs, il convient de noter la présence, de plus en plus importante, de la communauté marocaine au Canada qui est devenue, au fil des années, la plus importante communauté nord-africaine dans ce pays. Aujourd'hui, quelque 4.000 expatriés marocains s'installent au Canada chaque année, principalement au Québec. Cette situation s'est traduite par une progression régulière des transferts des Marocains résidant au Canada dont la part dans le total des transferts effectués par les Marocains résidant à l'étranger est passée de 0,8% à 1,6% entre 2006 et 2011.

Comme 90% des Marocains résidant au Canada sont installés au Québec, les liens avec cette province canadienne sont particulièrement importants, comme en témoigne l'inauguration de la Maison du Maroc à Montréal, l'été 2012, lors de la visite de Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Hasna.

La coopération bilatérale intègre, aussi, l'aide au développement, par le biais des programmes menés au Maroc par l'Agence Canadienne de Développement International, notamment dans les domaines de l'éducation de base, de la formation professionnelle, des questions liées au genre et au renforcement des capacités des acteurs de la société civile.

Pour ce qui est de la coopération dans le domaine sécuritaire, le Maroc et le Canada font partie du Forum Global de Lutte contre le Terrorisme, lancé par les Etats-Unis en septembre 2011 et collaborent activement dans les domaines de la sécurité frontalière, des services de police et de la lutte contre le financement du terrorisme. Plus particulièrement, le Maroc est impliqué, en matière de coopération sécuritaire, dans le groupe de travail sur le Sahel qui est co-présidé par le Canada.

Le Maroc est le premier pays sur le continent africain avec qui le Canada a lancé des négociations de libre-échange. Compte tenu de la richesse et des perspectives prometteuses du continent africain, le Maroc est considéré comme une clé d'entrée en Afrique et pourrait servir de relais pour renforcer des relations de coopération, basées sur la compréhension mutuelle et le développement. Cet accord recèle un potentiel important, en termes de création de flux additionnels de commerce et de dynamisation des flux d'investissements.

Pour le Maroc, un accord de libre-échange avec le Canada viendrait compléter les accords conclus par notre pays avec six des sept pays du G7. Le Canada offrirait ainsi au Maroc une passerelle francophone pour accéder au marché américain. Sa concrétisation rendrait, toutefois, nécessaire d'envisager une approche progressive, en ce qui concerne le rythme de démantèlement tarifaire pour épouser le choc de l'ouverture sur l'économie marocaine, tout en envisageant des mesures d'accompagnement pour favoriser l'accessibilité de l'offre exportable marocaine au marché canadien.

L'accord pourrait aussi être mutuellement profitable, dès qu'il s'accompagnerait d'un afflux des investissements directs canadiens au Maroc et d'un élargissement de la coopération bilatérale à des domaines structurants où l'expertise du Canada est avérée. Il s'agit, entre autres, des domaines liés à l'agriculture, à l'eau et à l'énergie.

Principaux éléments du débat

Le débat lors de cette rencontre, a porté sur les possibilités de renforcement de la coopération bilatérale entre le Maroc et le Canada et sur l'identification des leviers nécessaires pour leur concrétisation. Il en a résulté ce qui suit :

- Bien qu'éloignés par l'histoire et la géographie, le Canada et le Maroc ont su apprécier, chacun en l'autre, la passerelle vers d'autres mondes plus prometteurs. Les deux pays disposent des atouts nécessaires pour construire un partenariat solide qui offrirait à chacune des parties des perspectives prometteuses sur les continents africain et américain.
- Le contexte actuel, marqué par des transformations sociopolitiques inédites, offre de grandes opportunités pour promouvoir les valeurs de démocratie et de droits de l'Homme en Afrique du Nord et dans le monde arabe. Le Maroc, qui s'érige en tant que modèle de pays réformateur, pourrait s'associer au Canada pour agir comme courroie de transmission des valeurs de progrès, de démocratie, de paix et de liberté, au niveau du voisinage arabe et nord-africain.
- L'accord de libre-échange offrirait des débouchés commerciaux appréciables, y compris pour les produits agricoles et manufacturés, ainsi qu'en matière de commerce et de services. Le potentiel du commerce bilatéral est d'autant important que les économies du Maroc et du Canada sont plus complémentaires que concurrentielles. Pour en maximiser les avantages, cet accord de libre-échange ne devrait pas se limiter seulement à la suppression des barrières tarifaires, il devrait aussi favoriser la croissance économique et la création d'emplois, au niveau local, grâce à la dynamique attendue des investissements canadiens dans plusieurs domaines, notamment l'éducation, la formation et l'industrie.
- Le secteur de la recherche-développement devrait figurer au rang des secteurs prioritaires de la coopération bilatérale, compte tenu de ses effets structurants sur la compétitivité. Ce secteur, qui est très développé au Canada, pourrait servir de relais pour approfondir la coopération déjà établie entre le Maroc et le Canada. Les institutions canadiennes et marocaines disposent de plusieurs accords dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui favorisent la recherche conjointe et pourraient, ainsi, contribuer à renforcer les relations bilatérales et rapprocher davantage les deux économies et les deux peuples.
- Le Maroc et le Canada devraient œuvrer activement en faveur du développement des échanges culturels et d'encouragement à la constitution de réseaux entre acteurs non gouvernementaux pour renforcer la compréhension mutuelle et élargir les perspectives de leur partenariat, en érigeant l'intérêt et le bien-être des deux peuples en priorité.
- Moins développée que les autres types de coopération, la collaboration en matière de sécurité prend de plus en plus d'importance. La montée de l'insécurité et, son corollaire, l'affaiblissement du contrôle des frontières dans les pays de la région du Sahel, ont créé de nouveaux défis dans la lutte commune contre le crime transnational et le terrorisme. L'expertise particulière du Maroc dans la région et son rôle en matière de promotion de la stabilité font de lui un allié sûr pour le Canada.

30 avril 2013

Le partenariat stratégique du Maroc avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe



Ont pris part à ce séminaire de hauts responsables de l'administration, des diplomates marocains et de pays membres du Conseil de Coopération du Golfe ainsi que des experts universitaires des questions géopolitiques.

L'accent y a été mis sur les progrès accomplis en matière de coopération entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe ainsi que sur les perspectives qui se profilent à l'aune du partenariat stratégique liant les deux parties, notamment en termes d'approfondissement des liens économiques et de renforcement de la mobilité de la main d'œuvre marocaine, à destination des pays du Conseil de Coopération du Golfe, au même titre que l'élargissement du spectre des intérêts communs à d'autres espaces de coopération dont, notamment l'Afrique, au regard du positionnement du Maroc en tant que hub régional en matière de finance et de transport.

Le séminaire a examiné l'implication des acteurs non gouvernementaux, en particulier le secteur privé, pour créer les relais nécessaires entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe, à même d'asseoir leur coopération sur des bases solides et pérennes. De même, il a été jugé opportun d'élargir le partenariat à des domaines structurants, en particulier, l'enseignement-formation, l'échange culturel et le développement de liens étroits entre think tanks marocains et ceux des pays du Golfe.

Les fondements des relations entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe, à l'aune du partenariat stratégique

Les relations entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe ont connu un tournant en mai 2011, à la suite de l'invitation adressée par les pays membres de ce Conseil au Maroc pour adhérer à ce groupement. Pour le Maroc, cette offre est venue confirmer le niveau d'attractivité du Maroc, au plan politique et économique.

- Au plan politique, cette offre constitue une marque de reconnaissance de la pertinence de la posture stratégique du Maroc et de son interaction avec plusieurs partenaires et groupements régionaux, à savoir le Maghreb, l'Afrique, la Méditerranée, l'Europe, la Turquie et les Etats-Unis. Intervenue dans le contexte du « *printemps arabe* », elle représente pour le Maroc une reconnaissance de la dynamique réformatrice, menée sous la conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.
- Au plan économique, l'offre conforte le choix opéré par le Maroc de faire de l'ouverture le credo fondateur de son économie, de développer un réseau d'accords de libre-échange et de s'ériger comme une plateforme régionale de production et d'investissements.

En réponse à cette offre, le Maroc, dont l'appartenance maghrébine a été réitérée dans la nouvelle Constitution, a jugé opportun de renforcer, au préalable, la coordination, la coopération et le partenariat stratégique avec les pays membres de ce groupement, selon une démarche graduelle et progressive. En vue de donner un contenu opérationnel à ce nouveau partenariat stratégique, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a effectué, en octobre 2012, une visite officielle dans quatre pays du Golfe ainsi qu'en Jordanie. Cette visite a été l'occasion d'explorer les opportunités de renforcement de la coopération dans les domaines prioritaires d'intérêt commun.

En novembre 2012, le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe ont conclu, à Manama, un plan d'action pour la période 2012-2017 qui a défini les domaines de coopération, les objectifs, les orientations générales et les moyens à mettre en œuvre.

Il a été décidé, également, de constituer des groupes de travail, chargés de prospecter les domaines de coopération, au niveau des secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du transport, des télécommunications, des énergies renouvelables, du tourisme, de l'enseignement, de la recherche scientifique, des médias, de la jeunesse et des sports et de la coopération judiciaire. Les deux parties ont décidé, également, la tenue d'une réunion annuelle Maroc- Conseil de Coopération du Golfe pour apprécier les progrès accomplis, en matière de coopération.

Les leviers de concrétisation du partenariat stratégique du Maroc avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe

La concrétisation du potentiel des relations entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe implique de promouvoir un cadre partenarial stratégique, à même de générer une dynamique d'échanges et de développement, profitable aux deux parties. Ce cadre gagnerait, aussi, à s'inscrire en harmonie avec les autres initiatives de coopération, à l'échelle régionale et à constituer, ainsi, un levier, favorisant la concrétisation du projet de grande zone de libre-échange arabe.

Référentiel du partenariat stratégique

Le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe ont des vues parfaitement convergentes sur les questions qui interpellent le monde arabe, notamment l'urgence d'une transition politique en Syrie, la solution de deux Etats pour la résolution du conflit israélo-palestinien, des relations équilibrées avec les pays du voisinage arabe, en particulier la Turquie et la non-ingérence de l'Iran dans les affaires internes des pays arabes.

Cette convergence, à l'aune du partenariat stratégique entre les deux parties, rendrait opportun de fixer un cadre de référence à ce partenariat qui tienne compte des particularités sociopolitiques et institutionnelles des deux parties.

Le modèle retenu s'apparente à celui en vigueur entre le Maroc et l'Union européenne qui se base sur un Conseil qui se réunit annuellement, sur des sous-comités thématiques et sur un accompagnement financier. Pour asseoir la durabilité de ce partenariat stratégique avec le Conseil de Coopération du Golfe, une approche spécifique devrait être, néanmoins, envisagée. Celle-ci devrait être articulée autour de principes fondateurs, favorisant le respect des choix de société, promus de part et d'autre et l'engagement ferme en faveur de la promotion de la paix et de la recherche de solutions pacifiques aux conflits pouvant impliquer les deux parties.

Par ailleurs, dans un contexte régional, marqué par des mutations sociopolitiques accélérées, l'expérience marocaine en matière de transition démocratique pourrait être mise à contribution, au profit des pays du Conseil de Coopération du Golfe, notamment ceux désirant s'engager dans des processus de dialogue politique et de construction de l'Etat de droit.

Développement des échanges commerciaux

Les relations économiques et commerciales entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe demeurent en deçà de leur potentiel et ne reflètent pas encore le niveau des relations politiques qui lient les deux parties. Le volume des échanges commerciaux est globalement faible et reste concentré sur un nombre limité de produits dont, notamment le pétrole, en provenance de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis.

Les échanges du Maroc avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe sont caractérisés, aussi, par un déficit chronique, en défaveur du Maroc, qui ne cesse de s'aggraver pour atteindre 30 milliards de dirhams en 2012. Le taux de couverture des importations marocaines par les exportations à destination des pays du Conseil de Coopération du Golfe est passé de 12% en 2000 à 5% en 2012.

L'intensification des relations commerciales est possible, pourvu que des actions vigoureuses soient entreprises, en termes de multiplication des campagnes d'information et de sensibilisation des opérateurs économiques, au niveau des deux parties et la mise en place de lignes maritimes directes.

Mobilisation du potentiel d'investissement

Les avantages liés à une proximité économique et financière renforcée entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe sont indéniables. Le Maroc pourrait bénéficier des capitaux en provenance des pays du Conseil pour répondre à ses besoins de financements externes, surtout dans le contexte économique et financier actuel, marqué par une crise profonde dans les pays de la zone euro, ce qui contribuerait, entre autres, à une plus grande visibilité financière des grands projets, inscrits dans le cadre des stratégies sectorielles à l'œuvre au Maroc.

A cet effet, outre la contribution de l'Arabie Saoudite au financement de la première phase du plan solaire, le Maroc et le Qatar ont signé un accord pour la création d'un fonds d'investissement de 2 milliards de dollars, portant sur de grands projets d'infrastructures au Maroc.

Les rôles du secteur privé et des acteurs non gouvernementaux sont primordiaux pour ce qui est du développement des relations de coopération entre le Maroc et les pays du Conseil de Coopération du Golfe. Une proximité renforcée entre les hommes d'affaires marocains et leurs homologues du Conseil de Coopération du Golfe, basée sur la transparence et la confiance mutuelle, devrait être encouragée et soutenue. La mise en place d'un système incitatif, favorable au développement de joint-ventures et d'un cadre adéquat de protection des investissements pourrait, à cet égard, être d'un appui considérable.

Au-delà des relations directes, l'élargissement du spectre des intérêts économiques et financiers à d'autres espaces géographiques est opportun pour créer la taille critique, nécessaire à l'absorption des investissements en provenance des pays du Conseil de Coopération du Golfe.

L'ambition d'ériger la place de Casablanca en hub financier africain et international pourrait favoriser l'attraction des capitaux des pays du Conseil de Coopération du Golfe, en quête de placements rentables, surtout dans le contexte actuel, marqué par une dépression des places boursières dans les pays d'Europe et aux Etats-Unis.

Outre les investissements financiers, l'Afrique pourrait constituer un espace idoine de déploiement de la coopération entre entreprises marocaines et celles du Conseil de Coopération du Golfe dans le domaine des infrastructures, de l'agroalimentaire et de l'énergie.

Mobilité de la main d'œuvre marocaine

Les perspectives des pays du Conseil de Coopération du Golfe, en termes de création d'emplois laisse suggérer que pour les 20 prochaines années, selon la Banque Mondiale, 4 millions d'emplois devraient être créés dans la région. En conséquence, ce sont les travailleurs expatriés qui viendraient compenser le manque de candidats autochtones. Aujourd'hui, ces derniers représentent déjà plus des deux tiers de la population active des pays du Conseil de Coopération du Golfe.

Le recours de ces pays à la main d'œuvre marocaine, dans le cadre d'une politique migratoire concertée, permettrait, en même temps, de satisfaire la demande de ces pays et de favoriser la diversification géographique de l'émigration marocaine, fortement concentrée sur les pays d'Europe, qui absorbe 80% du total, tout en confortant la dynamique des transferts qui en découleraient.

Pour cela, la question migratoire devrait acquérir une importance clé dans le partenariat stratégique Maroc-Conseil de Coopération du Golfe, en mettant l'accent sur l'amélioration du cadre de protection juridique et sociale pour sécuriser les conditions de séjour des expatriés marocains et leur permettre une meilleure accessibilité au marché du travail qui tienne compte des rapports privilégiés, liant les deux parties. De même, il importe d'œuvrer activement en faveur de la promotion d'un cadre de mobilité pour les profils hautement qualifiés qui s'inscrive dans une optique gagnant-gagnant.

Actions d'accompagnement, destinées à renforcer le partenariat stratégique du Maroc avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe

La promotion des échanges culturels et le développement du dialogue entre acteurs de la société civile permettraient de renforcer la compréhension mutuelle et de créer des relais additionnels à la coopération officielle. Dans la même perspective, l'intégration de la dimension « enseignement-formation », en tant qu'axe du partenariat stratégique, permettrait de préparer les générations futures et d'en faire des relais pour asseoir la coopération sur des bases solides et pérennes. L'une des voies possibles pour y parvenir pourrait être la création d'universités mixtes ou l'ouverture de chaires universitaires des deux côtés, sur des thématiques d'intérêt commun.

Le rapprochement entre les think tanks marocains et ceux des pays du Conseil de Coopération du Golfe serait fortement utile pour approfondir la réflexion sur les perspectives du partenariat du Maroc avec les pays de ce Conseil, d'un point de vue stratégique et pour favoriser l'éclairage des décideurs sur les grands défis communs qui interpellent les deux parties.

10 juin 2013

Les relations du Maroc avec l'Ukraine : bilan et perspectives



Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part des experts des questions économiques et géopolitiques et des représentants des départements ministériels concernés, l'accent a été mis sur l'évolution des relations de coopération entre le Maroc et l'Ukraine durant la dernière décennie, tant dans le cadre bilatéral que multilatéral et sur les leviers nécessaires pour leur renforcement, notamment dans le domaine économique, scientifique et culturel. Cette rencontre a été, aussi, l'occasion de passer en revue l'expérience de l'Ukraine, en matière de rapprochement avec l'Union européenne et de discuter des défis soulevés en la matière.

D'autres questions ont été évoquées, entre autres, le rôle clé que pourraient jouer les opérateurs privés des deux pays, en matière de dynamisation des échanges commerciaux, l'importance de renforcer les échanges culturels pour favoriser l'ancrage des relations bilatérales ainsi que l'opportunité de promouvoir les flux touristiques, en provenance de l'Ukraine et de les relever, du moins, à un niveau similaire à celui atteint avec certains pays d'Europe de l'Est.

L'Ukraine : un poids économique et géopolitique important, sur le plan régional

Au-delà de l'étendue de sa superficie, la seconde au niveau européen, après celle de la Russie, l'Ukraine dispose de grands atouts économiques, grâce à son potentiel agricole important, à ses ressources minérales abondantes et à sa position géographique stratégique, aux portes de l'Union européenne. L'Ukraine est un pays de transit pour l'énergie, assurant le transport du pétrole et du gaz russe, à travers son territoire vers l'Europe occidentale.

Le secteur primaire occupe une place centrale dans l'économie de l'Ukraine. Outre son positionnement parmi les grands producteurs mondiaux de blé, d'orge et de maïs, l'Ukraine est riche en ressources minérales, notamment en minerai de fer et de charbon.

Parallèlement à son potentiel agricole et minier, l'Ukraine dispose d'un secteur industriel, relativement diversifié, qui a fortement contribué à tirer la croissance dans les années 2000. Si l'industrie métallurgique représente une part significative de la production industrielle, d'autres secteurs connaissent une progression soutenue, en l'occurrence les filières chimique et mécanique et l'activité de construction navale.

Au regard de son taux d'ouverture sur l'extérieur, qui s'élève à près de 105% du PIB, l'Ukraine demeure sensible aux évolutions erratiques de la conjoncture économique internationale. D'ailleurs, le pays a été fortement affecté par la crise économique internationale de 2008, avec comme conséquences la détérioration des équilibres externes, le déclenchement de la spirale d'endettement et la montée des pressions inflationnistes. Les réformes menées avec l'appui du FMI ont permis, néanmoins, le redémarrage progressif de la croissance économique et l'amélioration de ses perspectives.

La situation géographique de l'Ukraine entre la Russie et l'Union européenne la place dans une position particulière qui n'est pas exempte de défis. Les tensions politiques avec la Russie, pour des considérations historiques bien connues, mais, aussi, pour des raisons économiques, liées notamment au prix du gaz, affectent les marges de manœuvre de l'Ukraine, en termes de conduite de sa politique étrangère. Le pays a dû abandonner sa demande d'adhésion à l'OTAN en vue d'atténuer les tensions avec la Russie et de rétablir la normalité des relations bilatérales.

Dans ses relations avec l'Union européenne, l'Ukraine est un partenaire actif de la politique européenne de voisinage. Ce pays aspire à une adhésion qui devrait couronner la grande proximité économique qui lie les deux parties et qui viendrait, aussi, conforter le processus de transition démocratique, dans lequel il s'est inscrit. Aujourd'hui, l'Union européenne est le premier investisseur étranger en Ukraine et le second partenaire commercial après la Russie.

Au-delà des défis de convergence et d'accélération des réformes nécessaires, les perspectives d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne demeurent contraintes par les avantages financiers et commerciaux, accordés par la Russie, par le contexte de crise financière que connaît la zone euro et par les incertitudes, liées à la poursuite du processus d'élargissement de cette Union.

A l'heure actuelle, les relations de l'Ukraine avec l'Union européenne pourraient évoluer dans le cadre de l'accord d'association, convenu en mai 2013. Ce dernier vise à approfondir les relations politiques et économiques, notamment à travers la mise en place d'un accord de libre-échange approfondi et complet. Cet accord incorpore également un soutien aux réformes, en cours de mise en œuvre par l'Ukraine, une coopération sectorielle diversifiée et un rapprochement de sa législation nationale par rapport à l'acquis communautaire.

Les relations entre le Maroc et l'Ukraine : des acquis, mais, aussi, des insuffisances

Les relations diplomatiques entre le Maroc et l'Ukraine ont été établies, officiellement, en juin 1992, juste après la reconnaissance de l'indépendance de l'Ukraine par le Royaume en décembre 1991.

Ces relations sont régies par un cadre réglementaire riche et varié, comprenant la coopération scientifique et culturelle, la protection des investissements, la coopération dans les domaines de l'eau, du tourisme et de la marine marchande. La coopération bilatérale est entretenue par les visites régulières des hauts responsables des deux pays et par la concertation et le soutien mutuel, au sein des organisations internationales, notamment celles du système onusien.

En dépit de l'éloignement géographique et linguistique, les échanges culturels et humains entre les deux pays se développent, quoiqu'à un rythme assez limité. L'Ukraine accueille dans ses universités un nombre non négligeable d'étudiants marocains, dont l'effectif s'élève à près d'un millier. Pour sa part, la communauté ukrainienne résidant au Maroc est inférieure à 500 ressortissants.

Sur le plan de la coopération économique, il y a lieu de noter que les échanges commerciaux ont connu une évolution encourageante, passant de près de 2,2 milliards de dirhams en 2008 à près de 6,9 milliards de dirhams en 2012. Le commerce bilatéral demeure caractérisé par sa concentration sur un nombre limité de produits. Le blé, l'ammoniac et les produits énergétiques sont les principaux produits importés par le Maroc, tandis que les phosphates, les produits de la pêche et les conserves de légumes représentent les principaux produits exportés par le Maroc.

Les échanges se caractérisent par un déficit chronique au détriment du Maroc qui n'a cessé de se creuser pour s'établir à 6,1 milliards de dirhams en 2012 contre 2,1 milliards en 2008. Cela pose avec acuité l'importance d'œuvrer en faveur de la diversification du commerce bilatéral et son rééquilibrage afin d'entretenir des relations de coopération mutuellement profitables.

Conclusions du débat

Le développement des relations commerciales et financières bilatérales entre le Maroc et l'Ukraine exigerait la mise en place d'un cadre contractuel rénové, relayé par des actions promotionnelles de part et d'autres, au sein duquel le secteur privé devrait occuper une place de choix. Pour cela, les deux pays devraient œuvrer en faveur de la multiplication des plateformes d'échanges entre opérateurs privés et encourager le développement des investissements croisés.

Le commerce bilatéral entre le Maroc et l'Ukraine recèle un potentiel important, au regard de la complémentarité des profils de spécialisation économique des deux pays. Le secteur agroalimentaire marocain dispose de marges de progression importantes, moyennant une stratégie de positionnement commercial, ciblant le marché ukrainien, mais, aussi, les marchés avoisinants, auxquels l'Ukraine pourrait servir de clé d'entrée.

Pour leur ancrage adéquat, les relations bilatérales devraient porter sur des domaines structurants, tels que l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'ouverture réciproque des sociétés civiles des deux pays. Dans le même esprit, la promotion de la coopération décentralisée entre acteurs régionaux, à travers les jumelages institutionnels, serait opportune pour renforcer les capacités de ses acteurs et favoriser l'échange des expériences réussies.

De par leur positionnement privilégié avec l'Union européenne, le Maroc et l'Ukraine, qui sont déjà des acteurs clés de la politique européenne de voisinage, gagneraient à renforcer leur coopération sur les questions se rapportant au développement de leurs relations avec l'Union européenne. La question de la convergence réglementaire, par rapport à l'acquis de l'Union, pourrait être un des axes potentiels de cette coopération. De plus, les deux pays ont la possibilité, chacun au niveau de son ancrage régional, de faciliter le rapprochement entre le Sud de la Méditerranée et l'Europe orientale pour faire évoluer les relations, par rapport à l'Union européenne, vers un cadre partenarial au lieu du cadre relativement concurrentiel qui existe, actuellement.

Au-delà de la dimension bilatérale et régionale de la coopération Maroc-Ukraine, l'élargissement de la coopération à d'autres espaces comme l'Afrique et le monde arabe serait bénéfique à toutes les parties prenantes. L'expérience positive du Maroc, au niveau de l'espace africain, pourrait constituer le socle d'un partenariat stratégique prometteur. Outre les échanges commerciaux et les investissements dans les secteurs porteurs, l'action commune en Afrique pourrait porter sur la coopération au développement, conformément à la politique promue par les deux pays.

**Les relations du Maroc avec l'Espagne, à
l'aune des mutations du contexte
international et régional**



Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part des experts des relations du Maroc avec l'Espagne, l'accent a été mis sur les avancées enregistrées par les deux pays, en matière de renforcement de leur partenariat sur le plan bilatéral et euro-méditerranéen ainsi que sur les défis d'ordre conjoncturel et structurel qui interpellent leur avenir commun. Outre l'optimisation des multiples atouts dont disposent le Maroc et l'Espagne, la mobilisation du potentiel de coopération entre les deux pays rendrait nécessaire de renforcer la proximité entre acteurs non gouvernementaux, de consolider les échanges culturels et humains et d'élargir le spectre des intérêts économiques, y compris à d'autres espaces de coopération, tels que l'Afrique, le monde arabe et l'Amérique latine.

Une attention particulière a été, également, portée à la position de l'Espagne, en ce qui concerne les transformations possibles que pourrait connaître la zone euro, à l'intérêt pour le Maroc de tirer profit de l'expérience espagnole, en matière d'intégration à l'Union européenne ainsi qu'à l'opportunité de renforcer la coopération bilatérale dans des domaines structurants, à forts impacts sur l'avenir des deux pays, en l'occurrence, l'eau et l'énergie.

Traits caractéristiques des relations entre le Maroc et l'Espagne

Les relations entre le Maroc et l'Espagne sont régies par un cadre réglementaire riche et diversifié et se caractérisent par un dialogue bilatéral renforcé. Elles ont une riche profondeur historique et une portée stratégique. La coopération se déploie, parallèlement, au plan bilatéral, au niveau européen et euro-méditerranéen.

Pour aplanir les tensions épisodiques, il serait opportun que les deux pays puissent lire de concert et, si nécessaire, réécrire leur histoire commune, à l'instar de ce qui a été fait par d'autres pays (France-Allemagne, Japon-Corée, Russie-Pologne), en prenant appui sur l'expertise de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, en la matière. Cet exercice, qui ne serait pas circonscrit au Maroc et à l'Espagne uniquement, devrait constituer le prélude à une révision plus profonde des rapports entre l'Occident et l'Islam.

Sur le plan économique, les relations ont connu, certes, une progression régulière, jusqu'à faire de l'Espagne le premier partenaire commercial du Royaume. Mais, malgré cette dynamique, le Maroc ne représente que 1% des échanges extérieurs de l'Espagne. Les innombrables opportunités économiques à saisir en commun permettraient de faire évoluer les relations bilatérales d'un cadre concurrentiel, dans certains secteurs, à un cadre partenarial, gagnant-gagnant, grâce aux visions sectorielles dont est doté, aujourd'hui, le Maroc et aux possibilités d'élargissement du spectre des intérêts communs en Afrique et en Amérique latine, à travers la mise en réseau des entreprises des deux pays.

Pour ce qui est de la question migratoire, le pourcentage des Marocains, par rapport à l'ensemble des étrangers résidant en Espagne de façon régulière, ne cesse de diminuer. L'insertion socioéconomique des Marocains résidant en Espagne est affectée par une opinion publique espagnole, loin d'être favorable, particulièrement après les événements de Madrid de 2004 et par les effets de la crise économique internationale. Le taux de chômage des travailleurs d'origine marocaine a atteint des niveaux jamais observés : 44,5% pendant le second trimestre de 2010.

L'image du Maroc, telle qu'elle est perçue en Espagne, ne traduit pas fidèlement les avancées réalisées par notre pays. L'opinion publique espagnole est influencée par certains acteurs de la société civile et par certains médias qui ne sont pas neutres concernant la question du Sahara et qui véhiculent une image négative du Maroc et des Marocains résidant en Espagne.

Cette situation se trouve aggravée par l'absence d'une stratégie de communication marocaine en Espagne. Pour y remédier, il serait opportun de favoriser la création de relais auprès des acteurs non gouvernementaux dans les deux pays, à travers la multiplication des contacts entre acteurs de la société civile, les médias, les universités, les associations professionnelles... Cela est crucial pour permettre une plus grande inter-perméabilité des deux sociétés qui renforcerait la compréhension mutuelle et le dialogue politique et culturel, dans le respect des spécificités, propres à chaque pays.

L'impératif d'une approche renouvelée, en matière de coopération entre le Maroc et l'Espagne

Au-delà des considérations dictées par une conjoncture économique difficile, l'impératif de mobiliser le potentiel de la coopération bilatérale se justifie, à l'aune des transformations qui devraient caractériser le monde de l'après-crise et qui laissent se profiler de nouveaux équilibres économiques et géopolitiques dont il faudra saisir les opportunités et agir en concert pour en maîtriser les défis.

La recomposition des sphères d'influence qui se déploie au niveau des grands ensembles régionaux, tant en Asie qu'en Amérique, rend nécessaire d'œuvrer activement en faveur d'une coopération renforcée, axée sur une approche intégrée, en matière de coopération pour le développement dans les domaines, liés à la migration et à la sécurité. La particularité des relations du Maroc avec l'Espagne est qu'elles intègrent une dimension européenne clé et sont fortement concernées par la profondeur stratégique que représente l'Afrique. Autant d'atouts dont la mise à contribution déboucherait sur une revalorisation du poids de la région Euro-Afrique sur l'échiquier mondial.

Les visions sectorielles dont est doté, aujourd'hui, le Maroc, notamment les plans Emergence, Maroc vert, Vision 2020 pour le tourisme ainsi que les perspectives de développement du secteur immobilier et financier sont des axes vitaux pour la croissance du pays et représentent, en même temps, des domaines où l'expertise espagnole est avérée. Les opportunités offertes dans ces secteurs, conjuguées à la multiplication des accords de libre-échange conclus avec plusieurs pays, permettent au Maroc de s'ériger en tant que plateforme de production et d'exportation, favorisant l'accès des entreprises espagnoles aux marchés de la région MENA et en Afrique.

De telles opportunités tirent leur substance du fait que les relations entre le Maroc et l'Espagne devraient évoluer dans le cadre du statut avancé, encadrant désormais les relations entre le Maroc et l'Union européenne, ce qui laisse présager une plus grande proximité économique et institutionnelle entre les deux pays. L'appui de l'Espagne est d'une grande importance, en ce qui concerne la reprise par le Maroc de l'acquis communautaire et la facilitation de l'intégration du pays dans les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie.

Aussi, la coopération décentralisée entre régions marocaines et espagnoles constitue-t-elle, à l'évidence, un axe fondamental du partenariat entre les deux pays, en perspective de la mise en œuvre de la régionalisation avancée au Maroc. En s'appuyant sur l'expérience positive de coopération avec les communautés autonomes espagnoles, les régions marocaines deviendraient des acteurs privilégiés de la coopération bilatérale, tout en tirant profit de l'expérience espagnole, sur le plan de l'autonomie régionale. Cela serait opportun pour accélérer la mise à niveau des régions marocaines à tous les niveaux et renforcer leurs capacités institutionnelles et économiques pour en faire des pôles d'attractivité, à l'échelle régionale et internationale.

Conclusions du débat

Les perspectives qui se profilent interpellent le Maroc et l'Espagne et les confrontent à des défis importants qui ne peuvent être relevés que moyennant des actions communes et concertées. Parmi ces défis, il convient de citer celui de la crise de la zone euro qui nécessite le recours à des mesures d'austérité pour rétablir les équilibres macroéconomiques dont le coût ne serait pas sans conséquences, en termes d'affaiblissement des perspectives économiques, à court terme, dans la région euro-méditerranéenne, du fait de la synchronisation des cycles économiques des deux rives de la Méditerranée.

Les transformations sociopolitiques au sud de la Méditerranée, qui sont porteuses de grands espoirs en matière d'ancrage aux valeurs de démocratie et de droits de l'Homme, demeurent entachées d'incertitudes et ne sont pas exemptes de risques sur la stabilité d'ensemble de la région. Le Maroc, qui dispose d'une expérience avérée en matière de gestion des processus transitionnels, pourrait contribuer avec l'Espagne à l'appui des processus de transition démocratique, à l'œuvre dans les pays de la région.

Le Maroc gagnerait à s'appuyer sur l'expertise espagnole pour étoffer ses relations commerciales avec certains acteurs émergents latino-américains dont notamment le Brésil. Les deux pays pourraient alors contribuer à l'édification d'une alliance triangulaire Europe-Afrique-Amérique latine, à même de faire face à la concurrence asiatique.

Sur un autre registre, des actions d'accompagnement à court terme seraient nécessaires pour rehausser le partenariat économique entre le Maroc et l'Espagne et préparer les deux pays à relever les défis futurs. Il s'agit, notamment, de :

- la mise en œuvre par le Maroc d'une politique de communication active qui met à contribution la large palette d'acteurs publics et privés, politiques et associatifs pour améliorer l'image du Maroc en Espagne en vue de corriger certaines perceptions négatives, voire erronées, accumulées tout au long de l'histoire commune. Dans ce cadre, l'expérience positive des entreprises et associations espagnoles, opérant au Maroc devrait être mise à profit pour transmettre et diffuser une image du Maroc plus proche de la réalité, d'aujourd'hui, en rupture avec les clichés du passé.
- l'amélioration du partenariat dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la culture en vue de favoriser une plus grande proximité entre les deux peuples et d'affranchir les relations de coopération des contingences politiques. Il conviendrait, à ce propos, de donner un nouveau souffle au Comité maroco-espagnol Averroès, par la redéfinition de ses objectifs et la révision de sa composition.

13 novembre 2013

Les relations entre le Maroc et l'Amérique du Sud : bilan et perspectives



Ont pris part à ce séminaire les Ambassadeurs de l'Argentine, du Brésil, du Chili et du Pérou ainsi que des diplomates marocains, des acteurs publics et privés, nationaux et des experts des questions internationales.

Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur les atouts et les insuffisances des relations de coopération du Maroc avec les pays sud-américains au niveau bilatéral et multilatéral ainsi que les perspectives de leur renforcement, au regard des défis qui interpellent les deux parties.

Les discussions ont porté, notamment, sur l'importance d'élargir la coopération entre le Maroc et les pays d'Amérique du Sud à des dimensions structurantes, comme la coopération technique, les questions de développement humain et les échanges culturels et humains. De même, il a été souligné l'importance pour les deux parties de nouer des alliances entre leurs secteurs privés respectifs pour mobiliser les opportunités de commerce et d'investissement que recèle le continent africain.

La place des pays d'Amérique du Sud dans la politique étrangère marocaine

Le Maroc accorde une attention particulière au développement de ses relations avec les pays de cette région, en ligne avec sa stratégie de renforcement de la coopération Sud-Sud. Toutefois, ces relations ont été, pendant longtemps, dominées par le prisme de la cause de l'intégrité territoriale nationale.

Si certains pays de la région, à savoir le Brésil, l'Argentine et le Chili n'ont jamais reconnu la prétendue « rasd », sept Etats d'Amérique du Sud reconnaissent toujours cette entité. Ces reconnaissances, qui sont pour la plupart survenues au moment de la guerre froide et à des périodes d'instabilité au niveau de cette région, ont pesé sur le développement harmonieux de la coopération bilatérale.

Au niveau des relations diplomatiques, le Maroc ne dispose, depuis la fermeture de son ambassade à Caracas, que d'un réseau de cinq ambassades en Amérique du Sud sur douze. Pour ce qui est de la coopération multilatérale, le Maroc bénéficie du statut de membre observateur, auprès du Parlement latino-américain et du Parlement andin. Ces instances sont autant de canaux potentiels qui pourraient permettre au Maroc de renforcer sa présence diplomatique et économique dans le sous-continent.

La politique étrangère du Maroc à l'égard de cette région a connu un tournant, à la suite de la visite effectuée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en 2004 à quatre pays sud-américains. Cette visite historique n'avait pas pour seul objectif de défendre la marocanité du Sahara, puisqu'elle incorporait, également, une dimension économique forte. Elle s'était concrétisée par la signature d'un accord-cadre Maroc-Mercosur en vue de l'établissement d'un accord de libre-échange et la mise en place de plusieurs commissions mixtes de coopération.

Si les échanges commerciaux du Maroc avec l'Amérique du Sud ont connu une progression, comme en atteste l'amélioration de 3,2% en 2000 à 5,1% en 2012 de la part de cette région dans le commerce extérieur du Maroc, force est de constater que le niveau du commerce bilatéral demeure insuffisant. Il reste, encore, polarisé sur le Brésil et l'Argentine et ne profite pas au Maroc dont le déficit commercial avec cette région a presque doublé, passant de 2,5 milliards de dirhams en 2000 à 5 milliards de dirhams en 2012.

Ce déficit n'est, d'ailleurs, que faiblement compensé par les investissements directs étrangers, en provenance d'Amérique du Sud. Le Brésil reste le seul pays ayant réalisé quelques opérations d'investissement au Maroc qui ont concerné le secteur des phosphates.

Face aux défis communs auxquels elles sont confrontées sur le plan économique, social, sécuritaire et environnemental, les deux parties sont appelées à instaurer des mécanismes durables, leur permettant de tirer meilleur profit des potentialités existantes. En effet, le Maroc et les pays de l'espace sud-américain présentent des facteurs de complémentarité, notamment sur le plan agricole et industriel.

Les deux ensembles connaissent, aussi, une résurgence de la problématique sociale et sont confrontés aux défis liés au développement humain. Le partage d'expériences en la matière serait à l'évidence mutuellement bénéfique. A titre d'illustration, l'expérience brésilienne d'aides directes aux populations pauvres pourrait constituer une piste d'inspiration pour la réforme de la Caisse de Compensation au Maroc.

Vers une stratégie de coopération ciblée

La référence à des paramètres comme l'intensité des échanges commerciaux, la position sur la question nationale du Sahara et le poids des relations diplomatiques permet de situer les Etats sud-américains, jusqu'en novembre 2013, dans leurs relations avec le Maroc, dans trois groupes distincts :

- L'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie et le Pérou : la position de ces pays relative à la question du Sahara est globalement favorable au Maroc. D'un autre côté, les cadres juridiques des relations bilatérales sont assez riches. Le potentiel de développement des échanges commerciaux est bien réel. Ces pays pourraient aussi constituer des clés d'entrée dans la région, pour des considérations économiques évidentes.

- L'Equateur, le Paraguay et l'Uruguay : ces pays reconnaissent la prétendue « rasd » et n'abritent pas de représentations diplomatiques marocaines. Les cadres juridiques des relations avec le Royaume sont assez faibles. Cependant, ces pays ne s'alignent pas automatiquement sur des positions notoirement anti-marocaines. Il s'agit de pays au niveau desquels l'action diplomatique marocaine devrait être déployée avec vigueur, en envisageant de nouvelles approches de coopération et en faisant usage de l'influence de certains partenaires clés de la région.
- La Bolivie et le Venezuela : ces deux pays reconnaissent la « rasd » et n'abritent pas de représentations diplomatiques marocaines. D'ailleurs, l'ambassade du Maroc au Venezuela a été transférée à la République dominicaine, en réaction aux positions anti marocaines du Venezuela sur la question du Sahara. Le changement à la tête du régime au Venezuela ouvre une petite brèche que le Maroc devrait saisir pour atténuer, voire infléchir, à terme, la position hostile de ce pays à la cause nationale.

Conclusions du débat

La coopération entre le Maroc et les pays d'Amérique du Sud tire sa raison d'être de leur appartenance commune à l'espace atlantique et de leur égale volonté d'y promouvoir la paix et la sécurité.

Le développement des relations commerciales et l'encouragement des investissements seraient largement tributaires de la mise en place d'un cadre de coopération rénové, prenant appui sur des systèmes de promotion économiques efficaces et des lignes de transport régulières.

L'approfondissement de la coopération entre les deux parties rendrait nécessaire de promouvoir les échanges entre acteurs politiques et associatifs non gouvernementaux pour renforcer la compréhension mutuelle et créer les relais nécessaires pour faciliter les échanges économiques et socioculturels.

Espace d'affluence des nouveaux acteurs de l'économie mondiale et gisement de croissance par excellence, l'Afrique pourrait, à bien des égards, représenter un espace fécond d'établissement des alliances entre groupes privés marocains et sud-américains dans des domaines aussi variés que l'agriculture, l'énergie ou les télécommunications. L'expérience positive acquise par les opérateurs marocains pourrait s'associer à la dynamique des groupes privés sud-américains pour créer un cercle vertueux de coopération bénéfique à l'ensemble des parties prenantes.

**Quelle place de l'Amérique du Nord
dans les options stratégiques du
Maroc ?**



Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur l'importance des pays d'Amérique du Nord dans les relations extérieures du Maroc, au regard des gisements d'opportunités qu'ils recèlent, en termes de développement des échanges commerciaux et d'investissements, mais aussi en termes de coopération bilatérale dans plusieurs domaines structurants d'intérêt commun. Dans ce cadre, il a été précisé que la déclaration commune, qui a été adoptée par le Maroc et les Etats Unis, à l'issue de la rencontre du 22 novembre 2013, entre les Chefs d'Etats des deux pays, ouvre de grandes perspectives, en matière de consolidation de leurs relations de partenariat et d'alliance stratégique.

Le Maroc a de nombreux atouts à faire valoir parmi lesquels, son rôle de hub régional, servant les marchés d'Afrique, en particulier et les marchés de la région MENA, en général. L'opportunité d'intensifier les échanges humains et culturels et de promouvoir les relations entre acteurs non gouvernementaux marocains et américains a été soulignée, ce qui favoriserait la compréhension mutuelle et permettrait au Maroc de bénéficier de plateformes appropriées pour défendre, avec efficacité, ses intérêts stratégiques prioritaires.

Une coopération entre le Maroc et les pays nord-américains dont le bilan est positif, mais qui reste en deçà de son potentiel

Le renforcement des relations de coopération avec les pays d'Amérique du Nord figure parmi les priorités de la politique étrangère du Maroc. Le développement des relations commerciales, l'attraction des IDE et l'approfondissement de la coopération dans plusieurs secteurs constituent des axes importants dans les relations du Maroc avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

Outre les opportunités économiques, des considérations géopolitiques structurent la coopération du Maroc avec ces deux pays, en ligne avec l'objectif stratégique du Maroc de fructifier sa vocation atlantique, de s'ériger en interlocuteur de choix sur des questions sécuritaires et d'élargir le champ de la coopération à des espaces stratégiques d'intérêt commun, notamment l'Afrique et le monde arabe.

La visite officielle effectuée, récemment, par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI aux Etats-Unis d'Amérique et la déclaration commune qui a été adoptée par les deux parties dénotent de la détermination des deux pays à consolider leur amitié historique, leur partenariat fructueux et leur alliance stratégique.

Cette déclaration, qui traduit le soutien des Etats-Unis d'Amérique aux réformes démocratiques et économiques menées par le Maroc, comporte, entre autres, une nouvelle stratégie de développement de l'Agence Américaine pour le Développement International pour la période 2013-2017, en faveur du Maroc ainsi que le soutien américain au plan d'autonomie présenté par le Maroc, qualifié de sérieux, de réaliste et de crédible.

Les relations entre le Maroc et les Etats-Unis d'Amérique revêtent un caractère stratégique qui ne cesse de s'affirmer, comme en témoignent l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange en 2006, la signature en 2007 du compact Millenium Challenge Account Maroc, ayant pour objectif d'appuyer l'effort national en matière de développement humain et de lutte contre la pauvreté ainsi que le lancement, en septembre 2012, du dialogue stratégique entre les deux pays. Ce dialogue, qui reconnaît le poids du Maroc en tant qu'acteur régional, réputé pour sa stabilité et sa dynamique réformatrice, inaugure une nouvelle ère dans les relations bilatérales.

Quant aux relations du Maroc avec le Canada, elles tirent leur substance de considérations d'ordre économique et géopolitique. Les deux pays jouissent d'une histoire commune riche de 50 ans de coopération bilatérale, marquée par une convergence d'intérêts dans plusieurs domaines. La coopération bilatérale intègre, aussi, l'aide au développement, par le biais des programmes menés au Maroc par l'Agence canadienne de développement international, la dimension sécuritaire, notamment la lutte contre le terrorisme, la sécurité frontalière et la coopération policière et judiciaire.

Le cadre de coopération bilatéral avec les Etats-Unis et le Canada est, dans l'ensemble, prometteur. Les échanges commerciaux du Maroc avec ces deux pays demeurent, cependant, déséquilibrés, au détriment du Maroc.

Le déficit commercial chronique, enregistré par le Maroc dans ses relations avec les pays d'Amérique du Nord, n'est que faiblement compensé par les IDE, en provenance des partenaires nord-américains. En effet, malgré l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, les flux d'IDE américains vers le Maroc se sont repliés, comparativement à la période antérieure, surtout en 2010, année marquée, pourtant, par une hausse de 31%, par rapport à 2009, des IDE américains vers le monde.

Les axes de développement de la coopération du Maroc avec les pays d'Amérique du Nord

Le renforcement de la coopération et son rééquilibrage au profit de l'ensemble des parties prenantes constituent des défis majeurs à relever dans les années à venir. La mobilisation efficiente des mécanismes de coopération existants pour permettre une meilleure accessibilité de l'offre exportable marocaine aux marchés américains, le développement de joint-ventures dans des secteurs d'avenir, en saisissant les opportunités offertes par les marchés d'Afrique et du Moyen-Orient, constituent quelques leviers d'action, à même de concrétiser le potentiel du partenariat du Maroc avec les pays d'Amérique du Nord.

Au-delà de la dimension économique, somme toute prioritaire, d'autres dimensions structurantes devraient être prises en considération, au niveau du partenariat du Maroc avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Il s'agit de l'importance de promouvoir les relations entre les acteurs non-gouvernementaux, pour favoriser la compréhension mutuelle et intensifier les échanges humains et culturels.

Ce rapprochement avec l'Amérique du Nord permettrait aux acteurs marocains de transmettre une image proche de ce qu'est le Maroc, d'aujourd'hui, engagé fermement sur la voie du progrès économique et de la gouvernance démocratique.

Dans ses relations avec les Etats-Unis, le Maroc devrait tenir compte de la complexité du processus de prise de décision, en matière de politique étrangère dans ce pays qui se traduit, parfois, par une certaine hostilité à l'égard du Maroc, en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme au Sahara. Cette hostilité est le fait de certains acteurs, influencés par la thèse du polsario et perméables aux stratégies d'influence diplomatique, projetées par les adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume. D'aucuns qualifient cette complexité d'enchevêtrement labyrinthique. Autrement dit, la politique étrangère américaine est le produit d'une pluralité de mécanismes, d'acteurs et de facteurs qui ne forment pas un bloc monolithique.

Dans ses rapports avec les Etats-Unis, le Maroc devrait agir, de façon à s'ériger, par le développement d'une stratégie de puissance, en leader incontournable dans la région africaine. Les dimensions atlantique et présaharienne du Maroc devraient reconquérir, à ce niveau, toute l'importance qu'ils avaient perdue, en faveur de la dimension méditerranéenne.

Sur un autre plan, le Maroc pourrait développer et consolider ses relations économiques, voire politiques avec le Mexique, sachant que celui-ci est lié aux Etats-Unis et au Canada par l'accord de libre-échange nord-américain. Par ricochet, le Maroc pourrait, à l'avenir, conclure un accord global avec les trois pays, dans le cadre d'un partenariat économique de poids, similaire à celui qui lie Maroc à l'Union européenne.

**La dynamique Asie Pacifique et son
impact sur les équilibres mondiaux :
quelles incidences sur le Maroc ?**



L'intérêt porté par l'IRES à la dynamique Asie-Pacifique se justifie par l'accélération du processus du décentrement du monde, consécutivement aux effets induits par la crise mondiale toujours à l'œuvre. Celle-ci a orienté la redistribution de la richesse mondiale au profit des nouvelles puissances émergentes d'Asie, à leur tête la Chine et renforcé leur influence, en matière de fixation de l'agenda mondial. Pour preuve, le Groupe des 20 plus importantes économies mondiales (G-20) compte en son sein six pays de la région Asie-Pacifique.

La thématique examinée dans ce séminaire fait actuellement l'objet d'une étude menée par un groupe de travail pluridisciplinaire, composé d'experts marocains et étrangers, avec comme objectif de mettre en exergue les déterminants de la centralité géostratégique de l'Asie-Pacifique, de cerner les conséquences qui en découlent sur la structure des relations internationales et de suggérer quelques recommandations à même de permettre au Maroc de se préparer aux mutations géostratégiques mondiales qui se profilent à l'horizon.

Lors de ce séminaire, l'accent a été mis sur les déterminants de la centralité de l'espace Asie-Pacifique dans les équilibres géopolitiques et géoéconomiques mondiaux, sur les incidences directes et indirectes qui en découleraient pour le Maroc ainsi que sur les actions stratégiques que celui-ci devrait déployer pour anticiper les mutations géostratégiques.

Les discussions ont concerné, aussi, la place de l'Asie dans les priorités de la politique étrangère du Maroc, les forces et les faiblesses des relations de coopération économiques du pays avec cette région ainsi que les perspectives de son élargissement à d'autres espaces géographiques d'intérêt commun, notamment l'Afrique.

L'espace Asie-Pacifique : un nouveau pôle directeur de l'économie mondiale

Espace le plus peuplé de la planète, l'Asie-Pacifique représente 60 % du PIB mondial et 45 % du commerce international. Son émergence, en tant que principal pôle directeur de l'économie mondiale, ne serait pas sans incidences sur le positionnement futur de certains espaces comme l'Atlantique ou la Méditerranée. La dynamique géostratégique de l'espace Asie-Pacifique s'est consolidée, suite à la montée en puissance de la Chine et à la place de choix qu'elle occupe dans la division internationale du travail. Cette dynamique est soutenue, également, par la présence renforcée des Etats-Unis, qui sont conscients du fait que la pérennité de leur hégémonie passe essentiellement par le contrôle de l'aire pacifique.

Etant les deux principales forces de la nouvelle dynamique géostratégique mondiale qui se dessine, les Etats-Unis et la Chine sont deux puissances économiques et stratégiques interdépendantes, mais rivales.

Les Etats-Unis resteront l'hyper puissance par excellence, en raison surtout du contrôle qu'ils exercent sur les générateurs de la production de la richesse mondiale, à savoir, les technologies avancées, de leur force militaire et de l'universalisation de leur culture, à travers les canaux de la mondialisation. De son côté, la Chine est engagée dans une logique de consolidation des attributs de la puissance, en maintenant un profil stratégique souple car elle a besoin du monde pour vendre ses produits et pour assurer l'approvisionnement de son économie en matières premières. Elle a, également, besoin de rassurer plusieurs membres de l'OMC et, en particulier, son voisinage, notamment le Japon et l'Inde, historiquement méfiants à son égard.

Des enjeux importants pour le Maroc

Le basculement des équilibres géostratégiques globaux se répercuterait à terme sur la nature des relations internationales du Maroc. Engagé dans un processus d'interdépendance stratégique et géoéconomique avec les puissances du moment, notamment l'Union européenne, le Maroc a intérêt à diversifier, à l'avenir, ses partenariats en direction des nouveaux moteurs de la croissance mondiale.

Cette situation le rendrait moins sensible aux effets collatéraux des rapports coopératifs ou conflictuels entre les Etats-Unis et la Chine. Dans un scénario coopératif, la Chine et les Etats-Unis discuteraient d'un partage, sinon des zones d'influence, du moins des parts de marché en Afrique. Dans un scénario concurrentiel, les intérêts marocains se trouveraient affectés par la montée en puissance de la Chine, pays exerçant une diplomatie économique active dont l'objectif premier est la maîtrise de son approvisionnement en matières premières.

Une grande proximité de la Chine avec des pays concurrents du Maroc ou des rivalités ouvertes de celle-ci avec des alliés historiques auraient des conséquences politiques et stratégiques, de nature à affecter la concrétisation des ambitions régionales du Maroc.

L'accord de partenariat économique transpacifique, en cours de négociation, donnerait à la zone Asie-Pacifique une envergure stratégique que le Maroc ne peut négliger dans la définition de ses priorités, actuelles et futures.

L'intérêt porté par les puissances émergentes d'Asie pour l'Afrique interpelle le Maroc à plus d'un titre, surtout que celui-ci déploie une stratégie active visant à renforcer son positionnement, au niveau du continent africain. Une telle ambition ne serait pas exempte de défis, au regard des capacités concurrentielles que pourraient exercer des pays influents, tels que la Chine, l'Inde ou, encore, la Corée du Sud. Les espaces de coopération créés par ces pays leur permettent, en fait, d'entretenir des rapports privilégiés, confortant largement leurs intérêts économiques et politiques en Afrique.

Au-delà des effets concurrentiels évidents, le Maroc gagnerait à adopter une approche de coopération multidimensionnelle avec les pays d'Asie. Il devrait :

- déployer les efforts nécessaires pour bénéficier du soutien politique, en ce qui concerne la question de la marocanité du Sahara, de la Chine au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU.
- diversifier ses relations commerciales et les rendre plus étroites avec les nouveaux moteurs de la croissance mondiale en Asie.
- attirer les investissements nécessaires pour accompagner le développement de certains secteurs clés, comme l'automobile, l'électronique, les télécoms, la Recherche & Développement, tout en améliorant la compétitivité du tissu industriel, grâce au transfert de technologie et de savoir-faire.
- mobiliser les financements nécessaires grâce aux prêts concessionnels, offerts dans le cadre des mécanismes de coopération avec les pays d'Asie et ce, pour accompagner l'effort de développement du pays.

Les atouts que le Maroc pourrait mettre en avant pour développer son partenariat avec les pays asiatiques sont les suivants :

- La position géographique singulière du Maroc lui permettrait de s'ériger en tant que plateforme internationale du commerce et de l'investissement internationaux. Le réseau d'accords de libre-échange offre au Maroc une grande accessibilité aux marchés européens, américains, africains et ceux du Moyen-Orient.
- Les réserves importantes du Maroc dans le domaine des phosphates et les capacités de production renforcées des engrais et fertilisants pourraient faire du pays un acteur majeur de la sécurité alimentaire mondiale. Les partenariats stratégiques établis par l'Office Chérifien des Phosphates avec des opérateurs indiens et pakistanais devraient, à cet égard, être élargis à d'autres opérateurs de la région asiatique.

- La présence d'entreprises marocaines en Afrique offre un cadre propice à l'échange de l'expertise avec les groupes asiatiques, en quête de positionnement sur le continent africain. L'image positive dont jouit le Maroc sur le continent africain lui permettrait de jouer un rôle appréciable, en matière de coopération triangulaire Maroc-Afrique-Asie. A cela s'ajoute la présence active du Maroc, notamment à la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et au Forum de coopération Chine-Afrique.
- La contribution positive du Maroc à la paix et à la lutte contre le terrorisme, en Afrique, en général et au Sahel, en particulier, fait de lui un partenaire incontournable, en matière de coopération sécuritaire. Les pertes de vies humaines, occasionnées par les événements de Ain Amenas en Algérie renforcent les vues et le rôle important du Maroc, en matière sécuritaire dans la région.

LES RELATIONS AVEC LES MAROCAINS DU MONDE

17-18 mai 2013

La stratégie nationale de la mobilité, à l'horizon 2030



L'Institut Royal des Etudes Stratégiques a mené, en collaboration avec le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger, une étude ayant pour objectif de dresser un bilan critique des politiques publiques, dédiées aux Marocains du Monde et d'élaborer une stratégie nationale, à l'horizon 2030, en matière de mobilité.

Cette étude « ... s'inscrit dans le cadre d'une réflexion renouvelée et rationnelle et d'une révision profonde de la politique d'immigration à travers l'adoption d'une stratégie globale, mettant fin au chevauchement des rôles et à la multiplicité des intervenants ... », conformément au Discours Royal du 6 novembre 2007. Elle vise à doter notre pays d'une vision stratégique globale et intégrée, en faveur de la « ...communauté résidant à l'étranger dont chaque membre est l'objet d'une attention particulière de Notre part... ». Extrait du Discours prononcé par Sa Majesté Le Roi, à l'occasion de la Fête du Trône 2012.

Le pilotage de l'étude a été confié à l'IRES, eu égard à son expertise en matière de conduite de programmes d'études, portant sur les questions de développement du Maroc et à ses compétences, en matière de prospective et d'analyse stratégique.

Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, trois séminaires ont été organisés, au cours de l'année 2013. Ces rencontres ont consisté en l'initiation, à la démarche prospective, de l'ensemble des intervenants dans l'étude, en l'examen des rapports thématiques, prévus par le programme d'études et en la réflexion relative aux axes de la vision stratégique de la mobilité.

La présente synthèse fait référence aux principales conclusions de ces séminaires et intègre, en particulier, les éléments du séminaire d'étape, organisé les 17 et 18 mai 2013. Celui-ci a été consacré à la formulation de la vision stratégique de la mobilité et à sa déclinaison, en s'appuyant, principalement, sur les recommandations des membres du comité de pilotage de cette stratégie.

Rappel des conclusions de l'étude

Avec 4,5 millions de personnes, la population des Marocains du Monde se distingue par une présence géographique, encore concentrée sur l'Europe, avec, toutefois, une certaine diversification vers d'autres zones géographiques, notamment l'Amérique du Nord, le Golfe et l'Afrique, par une féminisation accrue et par une intégration socioprofessionnelle, en amélioration, mais qui n'est pas exempte de difficultés, particulièrement pour les Marocains du Monde, ne disposant pas de qualification.

Le niveau socio-éducatif des Marocains du Monde est deux fois plus élevé par rapport à la population vivant au Maroc. Le Maroc subit le phénomène de fuite des cerveaux puisqu'il est classé, selon l'OCDE, 48^{ème} sur 157 pays, au niveau de la catégorie des diplômés du supérieur qui quittent leur pays.

En plus des mutations structurelles précitées, l'étude a rappelé que la migration fait partie de l'histoire du pays et que le Maroc a initié très tôt une politique de l'émigration, souvent saluée par la communauté internationale. Le Maroc est en train de réfléchir à une politique de l'immigration, avec une vision humaniste.

L'étude a mis en exergue l'existence de quatre problématiques majeures : l'absence d'une vision commune pour ce qui est de la question de la mobilité et qui soit partagée par les acteurs institutionnels concernés, le risque de délitement des liens entre les Marocains du Monde et la mère patrie, l'essoufflement d'un dispositif de captage de l'épargne qui a toujours constitué un atout pour le Maroc et la contribution insuffisante des Marocains du Monde aux grands chantiers de développement du Maroc.

Face à l'ensemble de ces problématiques, il devient impératif pour le Maroc de mettre en œuvre une stratégie, à long terme, de la mobilité, dans ses volets émigration et immigration, d'autant que sur le plan national, la poursuite des évolutions actuelles n'offre pas de réelles perspectives au Maroc, en termes d'adaptation aux transformations qui se dessinent à l'horizon 2030.

Pour une vision stratégique de la mobilité, axée sur cinq éléments clés

La stratégie de la mobilité se justifie, sur le plan international, par le contexte de crise économique qui incite les pays d'accueil à recourir à des politiques migratoires restrictives, susceptibles d'entraîner un ralentissement de l'évolution des transferts des Marocains du Monde. En outre, les impératifs de compétitivité et de développement économique et technologique mettent le Maroc face à une concurrence acharnée pour l'attraction des talents et des profils qualifiés.

Sur le plan régional, le statut avancé du Maroc auprès de l'Union européenne, les relations privilégiées avec les Etats-Unis ainsi que le partenariat stratégique avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe sont autant d'atouts dont il faut tirer profit en vue de concrétiser la stratégie de mobilité que notre pays compte mettre en œuvre et qui entre dans un cadre plus global d'insertion du Maroc dans la mondialisation.

Cette stratégie de la mobilité devrait être déployée en deux phases. A court et à moyen terme, il s'agit de favoriser la transition graduelle des politiques publiques nationales vers plus de coordination et de concertation entre acteurs, de façon à mieux relever les défis endogènes et exogènes, liés à la mobilité et de mettre en place une politique de gestion appropriée des flux migratoires entrants et sortants.

A long terme, l'objectif escompté est de faire du Maroc un pays, apte à orienter la migration, en cohérence avec ses priorités stratégiques, tout en disposant d'une communauté à l'étranger, bien insérée dans les pays d'accueil, fortement attachée à la mère patrie et contribuant, efficacement, à l'essor économique et social de son pays d'origine.

La vision stratégique de la mobilité à l'horizon 2030 pourrait être déclinée en cinq axes interdépendants :

- Renforcer la gouvernance du dispositif institutionnel, dédié à la migration et rehausser son rendement, à travers, notamment, une véritable adaptation de l'offre institutionnelle aux nouvelles données de la mobilité. Il s'agit, aussi, de développer la coordination inter-institutionnelle, de prévoir des instruments d'accueil et de réinsertion des Marocains du Monde, de retour au pays, de mettre en place un système d'information fiable pour mieux connaître la communauté marocaine de l'étranger et ses attentes et pour concevoir et mettre en œuvre des instruments de pilotage efficaces, à même d'éclairer les choix des politiques publiques, en la matière.
- Consolider les liens des Marocains du Monde avec la mère patrie, à travers l'établissement d'une nouvelle carte consulaire, mieux adaptée à la localisation de la communauté marocaine de l'étranger, la révision des dispositifs culturels et culturels en vigueur, l'encouragement de la participation politique des Marocains du Monde et la défense des intérêts de la communauté marocaine de l'étranger.
- Accroître la mobilisation des transferts des Marocains du Monde et maximiser leurs retombées sur l'économie nationale, en sécurisant et en améliorant les flux de ces transferts, grâce à des produits financiers adaptés, en direction plus particulièrement des nouvelles générations, en favorisant la transformation de ces transferts en investissements productifs et en améliorant le climat des affaires au Maroc.
- Créer les conditions nécessaires pour une mobilisation vigoureuse des compétences des Marocains du Monde, en faveur du développement du Maroc, en promouvant leur participation aux grands projets de développement économique et social, en attirant les migrants hautement qualifiés, opérant dans les secteurs de pointe, en faisant appel aux compétences marocaines de l'étranger pour accélérer le développement de la recherche et de l'innovation au Maroc et en favorisant une approche de co-développement avec les pays d'accueil.
- Etablir une articulation judicieuse entre la politique migratoire et les politiques d'éducation et d'emploi, en renforçant, en qualité et en quantité, l'offre marocaine de profils qualifiés, en adaptant l'offre marocaine de travail au marché mondial et en encourageant la prospection de nouvelles zones d'émigration à fort potentiel.

2. Cycle-débat « Les enjeux sociopolitiques et sécuritaires régionaux »

16 janvier 2013

Quelles perspectives de la transition politique en Egypte ?



Lors de cette rencontre, à laquelle ont pris part des experts nationaux des questions politiques et économiques internationales, l'accent a été mis sur l'examen des racines structurelles de la « Révolution du 25 janvier 2011 » et des incidences de celle-ci en matière de reconfiguration du paysage politique en Egypte et de redéfinition des priorités de la politique étrangère du pays. Parallèlement au débat sur les acquis jusque-là enregistrés sur le plan politique, économique et social, la discussion a porté sur les principaux obstacles endogènes à surmonter pour sécuriser le processus de transition démocratique en Egypte.

La révolution du 25 janvier en Egypte : amorce d'une transition démocratique qui n'est pas exempte d'incertitudes

La révolution du 25 janvier 2011, par le déclenchement d'un mouvement de contestation populaire d'une ampleur inédite, constitue dans l'histoire moderne de l'Egypte l'un des événements les plus marquants, ayant conduit, en l'espace de quelques jours seulement, à l'effondrement du régime en place depuis 30 ans.

Si l'effet de contagion de la « révolution tunisienne » n'est pas négligeable, il n'en demeure pas moins vrai que des facteurs endogènes ont constitué les racines structurelles du soulèvement populaire en Egypte. Il s'agit, notamment, du blocage du système politique et des résultats peu probants de la politique économique, menée par le pays, avec toutes les conséquences que cela a générées, en termes d'étouffement des libertés publiques, d'exacerbation des inégalités sociales et de marginalisation d'une large frange de la population, en particulier les jeunes.

Les évolutions politiques internes en Egypte ne se sont pas traduites par un remue-ménage au niveau du corps diplomatique. Le maintien des mêmes responsables au niveau du département des affaires étrangères et de l'appareil diplomatique égyptien pourrait être interprété comme un signal, destiné à rassurer la communauté internationale sur la stabilité des choix de politique étrangère du pays.

Le mouvement de contestation a conduit progressivement à l'amorce d'un processus démocratique qui s'est soldé par l'organisation d'élections présidentielles, jugées crédibles par la communauté internationale et l'adoption d'une nouvelle Constitution, suite au référendum des 15 et 22 décembre 2012.

Néanmoins, les perspectives politiques en Egypte demeurent entachées d'incertitudes. La mise en place d'institutions constitutionnelles bénéficiant d'un consensus général, la stabilisation des relations entre le gouvernement et l'armée ainsi que la gestion délicate de certaines questions connexes dont, notamment, celle des minorités religieuses, constituent des enjeux de taille, de nature à conditionner l'avenir de la transition démocratique en Egypte.

A ce titre, l’Egypte est aujourd’hui à la recherche d’un équilibre entre trois forces internes : les « frères musulmans », l’opposition libérale et de gauche et l’armée. L’opposition semble être désorganisée et non homogène face aux « frères musulmans » qui représentent une force mobilisatrice, organisée et bien financée. Pour mettre fin aux divisions, les forces en place n’ont d’autres solutions que de dialoguer, de faire les concessions nécessaires afin de mettre fin aux affrontements et d’apporter une stabilité à la population.

D’autres défis à relever résident dans le redémarrage de l’économie égyptienne et la résorption des déséquilibres élevés des finances publiques et des comptes extérieurs. Outre la nécessité d’impulser l’activité touristique et de développer les investissements étrangers, un programme de réformes, suffisamment solide et bénéficiant du soutien du Fonds Monétaire International devient primordial pour assurer le bien-être de la population égyptienne, tout en consolidant la solvabilité de l’Etat égyptien.

Les relations Maroc-Egypte, à l’aune des transformations sociopolitiques, à l’œuvre

Le Maroc a suivi de près les transformations qu’ont connues certains pays de son voisinage, en respectant la volonté des peuples en matière d’édification de régimes démocratiques répondant à leurs aspirations légitimes.

De par son poids dans le monde arabe, l’Egypte a toujours constitué un partenaire important pour le Maroc. Les relations commerciales entre les deux pays ont connu un tournant décisif avec la conclusion de l’Accord d’Agadir, entré en vigueur en juillet 2006, qui a favorisé une progression soutenue de leur commerce bilatéral. Force est de constater, cependant, que cette progression s’est faite au prix d’un déséquilibre commercial en défaveur du Maroc, passant de près de 1 milliard de dirhams entre 2002 et 2006 à 2,7 milliards de dirhams entre 2007 et 2011. De plus, ce déficit n’est que faiblement résorbé par les investissements directs de l’Egypte au Maroc qui demeurent faibles, avec un stock se chiffrant à 689 millions de dirhams, seulement, entre 2001 et 2010.

Au-delà du déséquilibre des relations commerciales, le potentiel de la coopération bilatérale n’est pas totalement mobilisé. Les deux économies, en dépit des multiples opportunités de coopération qui leur sont offertes, n’arrivent pas encore à enclencher une réelle dynamique de complémentarité, condition nécessaire pour maximiser les retombées de leurs politiques d’ouverture et réussir leur insertion dans les courants d’échanges et d’investissements internationaux.

Toutefois, les perspectives qui se profilent sont prometteuses et seraient de nature à rendre plus étroites les relations de coopération entre le Maroc et l’Egypte, pourvu que les deux pays s’activent à élargir le spectre de leur partenariat et renforcent leur concertation sur les grandes questions stratégiques d’intérêt commun, au premier rang desquelles figurent la question palestinienne et la stabilité au Moyen-Orient. De même, les deux pays pourraient jouer un rôle significatif dans la concrétisation du projet de grande zone de libre-échange arabe ou, encore, en termes de redynamisation de l’intégration euro-méditerranéenne.

Le passage à un nouveau palier de partenariat entre le Maroc et l’Egypte suppose de renforcer, davantage, la coopération dans le domaine culturel, politique et institutionnel, tout en favorisant une implication élargie des acteurs de la société civile et des cercles des affaires. En parallèle, certaines démarches devraient être envisagées dans l’immédiat, comme la facilitation des visas, l’installation d’antennes de promotion du tourisme dans les deux pays et l’approfondissement des échanges scientifiques et universitaires.

Principaux axes du débat

Les principaux axes du débat tenu lors de cette rencontre peuvent être déclinés comme suit :

- Dans un contexte sociopolitique difficile, les priorités de l’Egypte portent, pour l’instant, sur le rétablissement de la stabilité politique et sociale d’ensemble, avec une attention particulière accordée à la situation des minorités religieuses, notamment les coptes et les femmes. En effet, la cohabitation de la minorité copte avec la majorité musulmane et la nécessité de promouvoir le statut de la femme constituent deux défis majeurs à relever durant cette phase critique de transition démocratique que traverse l’Egypte.
- Si l’établissement d’un équilibre entre les différentes forces politiques en Egypte ne serait pas une tâche aisée à court terme, il n’en demeure pas moins vrai qu’au vu de sa posture et de la richesse de son expérience, l’Egypte pourrait s’ériger au rang des grandes démocraties de la région. La société civile égyptienne, sortie de sa torpeur, pourrait progressivement devenir un acteur clé de développement.
- En ce qui concerne la situation économique de l’Egypte, la dégradation des finances publiques et le déclin des recettes en devises : baisse des exportations, repli des IDE, contraction des transferts des égyptiens à l’étranger et baisse des recettes issues du transit par le canal de Suez, aggravent les défis de développement auxquels l’Egypte est déjà confrontée : chômage des jeunes, dégradation du niveau de vie des populations... La mobilisation de l’aide internationale serait indispensable pour élargir les marges de manœuvre du Gouvernement en place et lui permettre de répondre à des demandes sociales pressantes.

- En matière de politique étrangère, l’Egypte a toujours été un acteur influent sur la scène régionale et internationale, notamment pour ce qui est de la gestion des dossiers liés à la question palestinienne. Si, durant les décennies de présidence de Moubarak, Israël était rassuré par la position et le soutien éventuel de l’Egypte, la montée au pouvoir d’un nouveau régime à référentiel islamique pourrait bouleverser le confort dont jouissait Israël. Il s’agira dorénavant pour lui de négocier à l’horizon d’un mandat et non pas d’une génération.
- Pour ce qui est des relations avec les grandes puissances occidentales, les Etats-Unis demeurent le premier partenaire économique de l’Egypte. La coopération dans le domaine militaire ne devrait pas connaître d’essoufflement, au regard de la communauté des intérêts entre les deux pays sur plusieurs dossiers de la région. L’Europe représente, aussi, un partenaire clé pour l’Egypte. Cette région offre, de par son savoir-faire et sa tradition démocratique, des opportunités de coopération, notamment dans le cadre de la politique communautaire européenne qui représente une source de richesse dont l’Egypte pourrait bénéficier en vue de faire aboutir son processus transitionnel.
- Parallèlement au développement des relations avec les puissances traditionnelles, l’Egypte est consciente de l’importance de renforcer ses partenariats avec la Chine, les pays du Golfe, dont le Qatar et les puissances régionales dont la Turquie.
- En ce qui concerne ses relations avec les pays du Maghreb, l’Egypte, de par son positionnement géostratégique, pourrait envisager d’intégrer l’Union du Maghreb Arabe et insuffler, de la sorte, un nouvel élan à ce projet d’intégration régionale qui stagne depuis sa création en 1989. Cela se justifie, entre autres, par le fait que les similitudes de l’Egypte avec les pays d’Afrique du Nord sont plus importantes, comparativement aux pays du Moyen-Orient.

Les scénarii de la crise malienne : quelles incidences sur le Maroc ?



Ce séminaire a été consacré à l'examen des développements récents dans la zone du Sahel, en lien avec l'intervention militaire à l'œuvre au Mali. Il s'inscrit dans la continuité du cycle « sécurité régionale et internationale », lancé par l'IRES en 2012, notamment du séminaire de septembre 2012, auquel ont pris part des experts marocains et étrangers des questions géopolitiques et sécuritaires pour décrypter la situation au Sahel et en cerner les enjeux et les défis pour la sécurité régionale et internationale.

A titre de rappel, les principales conclusions du séminaire de septembre 2012 peuvent être résumées comme suit :

- Les dérapages sécuritaires au Sahel ne peuvent être appréhendés uniquement en tant que prolongement des séquelles de la crise libyenne. Ils reflètent aussi les déficiences structurelles dont souffrent les pays de cette région : faible niveau de développement humain, fragilités institutionnelles, défaillance du pouvoir central...
- Le vide sécuritaire dans la région, qui constitue déjà un terrain propice au développement de filières criminelles transnationales et à l'implantation de groupes extrémistes armés, notamment AQMI, porte la menace sécuritaire à un niveau critique, au point que le risque de reproduction éventuelle du modèle Afghan s'est fortement accentué.
- La crise sécuritaire au Sahel a mis à rude épreuve la capacité de la communauté internationale à agir rapidement, mais efficacement, pour endiguer la menace terroriste émanant de cette région. Au-delà de la lutte anti-terroriste, le grand défi serait d'assister le Mali à reconstruire son Etat et ses institutions politiques et militaires.
- De par son ancrage régional, ses liens historiques avec les pays de l'Afrique subsaharienne et les impératifs de défense de sa sécurité nationale, le Maroc est fortement interpellé par l'évolution de la situation au Sahel. Toute initiative visant à restaurer la sécurité dans cette région ne saurait omettre le rôle du Maroc, en tant que rempart contre le déplacement de la menace terroriste vers la façade atlantique.

Animé par des experts des questions géopolitiques et sécuritaires, le débat de ce deuxième séminaire sur « Les scénarii de la crise malienne : quelles incidences pour le Maroc ? » a porté, entre autres, sur l'analyse de la situation au Mali, en termes d'acteurs et d'enjeux, sur l'exploration des scénarii vraisemblables qui se profilent à l'horizon, notamment celui lié au dérapage sécuritaire dans la région sahélo-saharienne et les ondes de chocs que cela pourrait induire pour les pays de la région dont le Maroc.

D'autres aspects ont été abordés en profondeur. Il s'agit, en particulier, de l'importance pour la communauté internationale de recourir à une approche axée sur le concept de sécurité globale pour endiguer la menace terroriste et apporter des réponses de fond qui s'inscrivent dans la durée.

Une insécurité au Sahel, risquant de mettre en cause la stabilité régionale et internationale

Depuis le coup d'Etat militaire au Mali du 21 mars 2012, la prolifération des formes d'extrémisme et de terrorisme au nord de ce pays s'est accompagnée d'une forte dégradation de la situation sécuritaire au Sahel, ce qui a ravivé les inquiétudes de la communauté internationale.

La gravité de la situation actuelle dans le Sahel impose l'adoption, à l'unanimité, d'une résolution autorisant le déploiement d'une force internationale au Mali en vue de restaurer la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays.

Bénéficiant d'un soutien logistique de la part des puissances occidentales, notamment les Etats-Unis et l'Angleterre, l'intervention militaire française a permis, jusqu'à présent, de stopper l'avancée des groupes armés et de libérer plusieurs villes de leur emprise, tout en ouvrant des perspectives de négociation avec quelques fractions des rebelles, enclins à accepter une solution politique à la crise au Mali.

Toutefois, si cette intervention se justifie à l'aune de l'acuité de la menace terroriste dans la zone sahélo-saharienne, celle-ci constitue une réponse nécessaire mais non suffisante à la crise sécuritaire dans cette zone. Le risque d'un conflit long demeure posé, ce qui pourrait entraîner la région dans une période d'instabilité, aux conséquences fortement préjudiciables. Le cas des attaques de Ain Amenas en Algérie, en constitue un exemple concret.

Le Maroc est loin d'être exempt des risques induits par la crise au Sahel puisqu'il constitue, depuis 2003, une cible des groupes terroristes. Les autorités marocaines ont démantelé plusieurs cellules sur le territoire national dont les liens avec AQMI ont été prouvés.

Le Maroc a appuyé, durant sa présidence tournante du Conseil de Sécurité de l'ONU en décembre 2012, la résolution autorisant le déploiement d'une force internationale au Mali. Il demeure fortement attaché à l'impératif de recourir à une approche qui ne soit pas exclusivement sécuritaire, mais prône une réponse globale, permettant de lutter efficacement contre les racines profondes de l'instabilité au Sahel.

La position du Maroc, en tant que pays œuvrant pour la paix et la sécurité, couplée à son expertise en matière de projets de développement humain, au profit des pays d'Afrique subsaharienne, constituent autant d'atouts qui, conjugués aux autres initiatives régionales, contribueraient à l'endiguement de la menace terroriste et à la restauration de la paix et de la sécurité dans la région. C'est ce dont témoignent l'aide humanitaire octroyée par le Maroc au Mali, dès le début de la crise et la déclaration du Royaume de contribuer, à hauteur de 5 millions de dollars, aux efforts de financement de la mission internationale de soutien au Mali, lors de la conférence des donateurs, tenue le 29 janvier 2013 à Addis Abeba.

La crise au Mali : analyse en termes de facteurs et d'acteurs

Un enchaînement d'évènements et de facteurs combinés ont conduit à la situation qui a prévalu avant l'intervention de l'armée française dans le cadre de l'opération « Serval ». Le Mali est un pays aux frontières terrestres avec 7 pays, le rendant, ainsi, exposé à des tentatives de déstabilisation : infiltration d'éléments étrangers, fief ou terreau de plusieurs groupes « éjectés », mutés... D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'une rébellion éclate au Mali.

A fin janvier 2013, la situation politique et socioéconomique du Mali est des plus vulnérables.

- Sur le plan ethnique, le Mali est une mosaïque car il abrite des arabes, des maures, des touaregs, des africains... Si un processus de démocratisation a été amorcé dans le pays au début des années 90, celui-ci a été interrompu, avec le putsch militaire du 21 mars 2012, notamment.
- Le contexte international, marqué par une crise économique profonde, a contribué à la détérioration de la situation au Mali, la rendant encore plus fragile : renchérissement des prix des denrées alimentaires et, donc, de la facture d'importation de ces denrées.

Par ailleurs, la coopération internationale et régionale fait défaut dans cette région, en raison de l'impuissance de l'Union Africaine, dont le conseil de paix et de sécurité ne remplit totalement les missions pour lesquelles, il a été créé et eu égard aux divergences politiques qui existent entre les pays membres.

Les rivalités entre le Maroc et l'Algérie portent préjudice à cette coopération internationale : l'Algérie n'est pas membre du CENSAD et le Maroc ne fait pas partie du Comité d'état-major opérationnel conjoint, créé par l'Algérie en avril 2010 et chargé de lutter contre le terrorisme, au large du Sahel.

En outre, il est difficile de dévoiler les intentions des acteurs du conflit, notamment les acteurs extérieurs et d'en déceler les motivations respectives... La France est un acteur majeur dans la région, ayant des intérêts économiques importants, particulièrement au Niger. Les opérations menées, conjointement, le 22 juillet 2012, par les armées française et mauritanienne contre une base d'AQMI au Mali pour tenter de libérer un otage français se sont soldées par un échec puisque l'otage, qui n'a pu être libéré, a finalement été assassiné par ses ravisseurs.

Ces opérations ont montré que la France, qui prend au sérieux la menace islamiste dans une région située aux portes de l'Europe, semble admettre, aujourd'hui, que former les militaires locaux et leur fournir des équipements n'est plus suffisant, d'autant plus qu'AQMI a annoncé des actions spectaculaires, à venir, en Europe et, principalement, en France. La France, qui dispose de relais importants dans les pays du Sahel, notamment au Mali et au Niger, ne cherche pas seulement, à travers son intervention militaire, à sécuriser ses « frontières méridionales », en faisant barrage aux ambitions des groupes terroristes de s'exporter en Europe, mais à préserver ses intérêts économiques, notamment ceux d'Areva, l'entreprise exploitant l'uranium au Niger.

Les Etats-Unis constituent un acteur agissant en arrière-plan (Commandement des Etats-Unis pour l'Afrique (Africom), volonté de contrer la Chine et la Russie sur le continent...).

Pour contenir le fléau terroriste menaçant leur sécurité et leur stabilité, les Etats de la région, soutenus notamment par les Etats-Unis et la France tentent de conjuguer leurs efforts en vue de rétablir leur contrôle sur une zone désertique, à la croisée du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne.

Si la plupart des puissances occidentales disposent aujourd'hui de relais permanents dans la région saharo-sahélienne, ce sont surtout les Américains et les Français, pour d'évidentes raisons historiques et stratégiques, qui s'y montrent les plus actifs ou, en tout cas, les plus visibles.

La présence américaine au Sahel est assez récente, mais la percée opérée par la CIA dans cette région, après un passage au Kenya et en Tanzanie, est assez spectaculaire. Outre l'activisme d'Al-Qaida qu'elle essaie de circonscrire, la CIA cherche également à endiguer la percée de la Chine et de la Russie dans cette région qui a une importance croissante dans la nouvelle politique africaine des Etats-Unis.

Conclusions du débat

Les principaux éléments du débat se présentent comme suit :

- Les défis sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien sont nombreux et multifformes. Ils vont du banditisme au salafisme jihadiste, en passant par le séparatisme et les conflits relationnels de leadership. A côté de ces défis, reflétés par la crise malienne, il existe d'autres défis à ne pas négliger. Il s'agit de la sécheresse, de la désertification et de la crise alimentaire. L'insécurité pose de véritables problèmes pour la stabilité, la démocratie et l'unité des Etats dans l'espace sahélo-saharien.

- L'espace sahélo-saharien et l'Afrique du Nord font face à des risques de déstabilisation, sous la couverture d'une idéologie salafiste jihadiste et séparatiste, à l'encontre des valeurs de la démocratie, de l'égalité et de la paix. En l'absence d'une action régionale coordonnée et d'une approche globale en matière de lutte contre les multiples formes de terrorisme, aucun pays ne serait à l'abri des nouveaux dangers, à l'œuvre dans la zone du Sahel.
- Pour le Maroc, la situation actuelle, en dépit de son acuité, constitue une opportunité stratégique pour souligner son importance et sa crédibilité en tant que pays saharien, à même de contribuer, de manière tangible, à la sécurisation, la stabilisation et le développement de la région sahélo-saharienne et ce, en dépit des tentatives algériennes visant à l'en exclure.
- L'Algérie reste exposée, de temps à autre, à des attentats terroristes et à des prises d'otages. Les événements de Aïn Amenas illustrent, parfaitement, cette situation. L'Algérie revendique le leadership de la lutte régionale contre AQMI, sachant qu'elle a installé le quartier général de la coordination régionale de lutte contre AQMI à Tamanrasset, dans le sud du pays, près des frontières nigérienne et malienne.
- En ce qui concerne les groupes armés, leur objectif n'était pas unique, chacun d'entre eux ayant des visées qui lui sont propres. Le noyau dur est constitué des groupuscules islamistes : AQMI, prolongement du Groupe salafiste pour la prédication et le combat, lui-même émanation du Groupe islamiste armé. Il s'agit donc d'une sorte de nébuleuse. Le reste est constitué par les acteurs suivants : Jama'ate Ansar Eddine, le Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest et le Mouvement national de libération de l'Azawad ainsi que d'autres acteurs peu connus. Bien évidemment, ces acteurs n'opèrent pas seuls et ont des liens ou des affiliations plus ou moins complexes avec d'autres acteurs lointains, comme le mouvement Boko Haram au Nigéria ou d'autres, opérant au Soudan ou au Mali même.
- L'enjeu postérieur à l'intervention française au Mali consiste à déployer la Mission internationale de soutien au Mali, conformément à la résolution 2085 du Conseil de sécurité de décembre 2012 et à œuvrer à la sécurisation de la zone grâce au concours d'autres acteurs comme la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

18 avril 2013

Les nouveaux équilibres géostratégiques en Afrique du Nord : analyse en termes d'enjeux et d'acteurs



Ce séminaire, auquel ont pris part des experts des questions internationales, géopolitologues et géoéconomistes, a été consacré à l'examen des perspectives des transformations sociopolitiques qu'ont connues certains pays d'Afrique du Nord et à l'appréciation des opportunités et des risques qui en découlent, en termes de reconfiguration du leadership régional et, son corollaire, le repositionnement stratégique du Maroc dans la région.

Développements récents en Afrique du Nord : un processus transitionnel, soumis à d'importants défis

L'Afrique du Nord traverse une transition historique délicate dont le coût économique est lourd, du moins à court terme. Bénéficiant d'une position géographique de choix et dotée de ressources naturelles importantes, elle affiche, cependant, un faible degré d'intégration régionale.

Avec une population de 170 millions d'habitants et une part dans le PIB africain de 36%, la région enregistre des taux de croissance modérés et des taux de chômage élevés, notamment parmi les jeunes.

L'Afrique du Nord subit les effets du ralentissement de l'économie mondiale, lié à la crise économique et financière qui perdure depuis plus de quatre ans et impacte négativement le taux de croissance de la région, avec le recul des exportations, le repli des transferts des émigrés, la baisse des recettes du tourisme, le ralentissement des IDE et le recul de l'aide au développement. La région fait face, également, à la problématique de l'emploi, aux contraintes macroéconomiques, à l'heure des déficits élevés et aux exigences liées à la mise en place de réformes, favorisant la relance de la croissance économique.

Si l'on porte un regard sur la situation des différents pays de la région et au vu de la transition historique que traversent en particulier l'Égypte, la Libye et la Tunisie, il semble que ces pays ont encore du chemin à parcourir pour se rétablir de l'onde de choc du « *printemps arabe* ». Plusieurs analyses concordantes estiment qu'il faudrait au moins 2 à 3 ans, dans les meilleurs des scénarios, pour que ces pays puissent retrouver leur stabilité.

En effet, certains pays de la région continuent de subir des rebondissements sociopolitiques dont l'issue demeure entachée d'incertitudes. Les grilles d'analyse des développements en cours dans la région nord-africaine demeurent globalement imprécises et la situation manque de visibilité. Elles laissent entrevoir quelques facteurs de vulnérabilité qui affectent les pays de la région :

- Le risque d'aggravation de la situation économique, compte tenu d'un contexte externe peu porteur ainsi que le défi de préserver la stabilité sociopolitique et de se prémunir des violences et des dérapages sécuritaires
- Une incertitude quant à la recomposition géopolitique à l'échelle régionale, avec une redistribution progressive des rôles, sur fond de rivalité ou de concurrence entre les Etats de la région.
- Les tendances lourdes de la réaction internationale, avec une perception du « *printemps arabe* », oscillant entre espoir et inquiétude, comme il transparaît dans la position des acteurs internationaux, particulièrement en Méditerranée.

Le Maroc, qui a été épargné des ondes de chocs induites par le « *printemps arabe* » grâce à sa vocation réformatrice, a fait preuve de proactivité, à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution en juillet 2011 qui, de l'avis de nombreux observateurs nationaux et internationaux, est de nature à conforter les choix démocratiques du Royaume et à lui ouvrir des perspectives favorables, lui permettant de s'ériger en tant que pays modèle dans la région.

Face aux mutations sociopolitiques à l'œuvre, le Maroc déploie ses capacités géoéconomiques, à travers une stratégie multidimensionnelle en direction de l'Afrique, à laquelle la dernière visite de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI dans trois pays africains importants, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Gabon, a donné un nouvel élan.

Il s'agit d'une action basée sur des initiatives prometteuses telles que les contrats de croissance à l'export et la poursuite de l'encouragement de l'investissement dans les pays africains, avec à l'appui des actions dites triangulaires avec certains partenaires de développement. Dans le cadre de ces actions triangulaires, le Maroc apporte son expertise et son savoir-faire aux pays africains dans plusieurs domaines, comme la santé, l'agriculture, le développement humain...

Le Maroc a, également, un rôle à jouer dans le processus maghrébin qui, malgré les blocages politiques, offre des perspectives prometteuses sur le plan économique, comme en témoignent les rencontres entre chefs d'entreprises du Maghreb et la poursuite du dialogue sur les questions du commerce et des investissements, notamment.

Le Maroc a entamé, également, un processus de partenariat stratégique avec les pays du Conseil de coopération du Golfe qui porte sur le financement de projets de développement mais aussi sur une série d'actions de coopération et d'échange d'expertise en cours de définition avec ces pays. Ce partenariat ne manquera pas d'avoir des retombées positives sur le positionnement du Maroc dans le processus d'intégration économique arabe et sur le parachèvement de la grande zone de libre-échange arabe.

Le Maroc, qui dispose d'un statut avancé auprès de l'Union européenne, renforce son positionnement dans le processus euro-méditerranéen. A ce niveau, il a déjà réalisé le projet de rocade méditerranéenne qui est l'un des projets phares du processus. Le Maroc est également inscrit dans d'autres projets euro-méditerranéens en perspective, tels que les autoroutes maritimes et le plan solaire pour lesquels le Maroc est en train de se doter d'une infrastructure lui permettant d'être à l'avant-garde des pays de la région, en matière de développement des énergies renouvelables.

Une dynamique géopolitique qui n'est pas sans conséquences, en termes de reconfiguration du leadership régional

Le jeu des acteurs régionaux et internationaux

Les changements survenus en Afrique du Nord ont été suivis de près par les principaux acteurs internationaux qui ont essayé de se repositionner, à l'aune des transformations en cours dans la région : les Etats-Unis, la Chine, la Russie, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Autant de pays qui ne pouvaient rester indifférents devant les changements survenus dans un espace qui leur est vital et/ou les concerne à des titres divers :

- Pour les Etats-Unis, les européens doivent assumer leurs responsabilités en Méditerranée et s'assurer de la stabilisation de leur environnement proche, en étroite concertation avec les acteurs régionaux les plus influents, notamment la Turquie. Les Etats-Unis n'entendent intervenir qu'en cas de nécessité absolue, si leurs intérêts stratégiques (libre circulation maritime, fermeture du canal de Suez, survie d'Israël) se trouvaient soudainement menacés.
- L'Union européenne, face aux changements politiques en Afrique du Nord, a adopté une démarche pragmatique, marquée par le soutien aux transitions démocratiques et la négociation d'une nouvelle génération d'accords de libre-échange. L'initiative la plus importante est la communication conjointe de la Commission européenne et du Haut Représentant à la politique étrangère, qualifiant le Maghreb d'espace stratégique, non seulement euro-méditerranéen mais également subsaharien et africain.
- Pour ce qui est du jeu des acteurs régionaux, les trois pays les plus influents ne sont pas arabes puisqu'il s'agit de la Turquie, d'Israël et de l'Iran. Chacun de ces trois Etats aurait un intérêt objectif à s'entendre avec l'un des deux autres pour créer un front commun face à un monde arabe dont ils se méfient toujours.

- S'agissant de la Russie, son soutien au régime syrien est susceptible de fragiliser sa position en Méditerranée et comporte un risque de marginalisation lorsque ce régime tombera. Ce qui explique que la Russie soit en quête d'alternatives en Méditerranée, notamment auprès de l'Algérie, la Russie fournissant une partie importante de l'armement à ce pays et du fait qu'Alger et Moscou ont des intérêts communs dans le domaine du gaz naturel.
- Concernant la Chine, son influence est visible en Méditerranée, à travers l'investissement, le commerce et les partenariats énergétiques avec les pays de la rive sud, notamment l'Algérie et la Libye. Sa stratégie reste, essentiellement, économique et ne s'ingère que très peu dans la dimension géopolitique régionale. En Méditerranée et en Afrique du Nord, le principal souci des dirigeants chinois semble être de prendre des gages économiques et de se positionner face aux Etats-Unis.

Le poids des enjeux géopolitiques inter-étatiques

Il est évident que toute tentative de recentrage au Maghreb vers moins de conflictualité et plus de convergence risque de se heurter à la complexité des relations intermaghrébines, eu égard à une série de facteurs de blocage majeurs.

Le jeu géopolitique au Maghreb inscrit le Maroc et l'Algérie dans une logique antagoniste, marquée par une compétition tout azimut. La course au leadership structure les relations bilatérales, mettant sous tension toute la région, au détriment de l'intégration maghrébine. Dès lors, la constance des enjeux stratégiques maroco-algériens explique la durabilité du conflit du Sahara.

Autant dire que la solution, pour qu'elle soit globale, devrait faire l'objet d'un dialogue stratégique maroco-algérien, susceptible de mettre en correspondance deux points nodaux : le partage du leadership au Maghreb, sur la base d'une répartition équilibrée et la relance de l'Union du Maghreb Arabe. En attendant, le jeu géopolitique est fortement marqué par des stratégies nationales, profondément tournées vers le renforcement de la position géopolitique.

Près de 23 ans, après la signature du traité fondateur de l'Union du Maghreb Arabe, les pays du Maghreb peinent, encore, à asseoir les mécanismes de convergence, nécessaires à leur intégration économique. La relance de l'Union du Maghreb Arabe devrait permettre aux cinq pays d'œuvrer à leur intégration économique, de consolider la cohésion sociale au sein de l'ensemble maghrébin et d'opérationnaliser la coordination politique dans le cadre de l'Union.

La menace asymétrique sahélo-saharienne

Le Maghreb ne dispose pas d'un mode de gouvernance politique à même de garantir un traitement solidaire et global des nouveaux facteurs « crisogènes » asymétriques. La révolution libyenne et la crise malienne laissent place à une instabilité qui affecte toute la région sahélienne et maghrébine autant par la fragilité de certains régimes de la région (Libye, Mali, Niger, Mauritanie) que par la mobilité des groupes terroristes suite à l'intervention militaire française. Ces réseaux s'épanouissent dans trois foyers :

- La bande ouest sahélo-saharienne et sa façade atlantique formant un périmètre, Tindouf en Algérie, frontières marocaine et mauritanienne, où des correspondances entre certaines fractions du Polisario et certains réseaux sont actives, sournoises et continues.
- Le deuxième foyer est le sud libyen où l'Etat n'a pas les moyens d'empêcher les éléments actifs dans le Sahel de circuler et de s'installer sur son territoire : entre Ghat et Sebha, dans le Fezzan, des dizaines d'éléments armés y ont installé des camps d'entraînement, surtout dans la région d'Oubari.
- L'espace transfrontalier algéro-nigérien constitue le point focal de la mobilité à la fois des mouvements jihadistes et des trafics vers le sud libyen.

Aucune solution durable ne pourra être trouvée pour contenir et finir avec les menaces, si elle ne s'inscrit pas dans une démarche régionale inclusive mettant en interaction les cinq pays du Maghreb, le Mali et le Niger, en collaboration avec les organisations internationales.

Conclusions du débat

Le débat a mis en relief le caractère complexe des développements, en cours, dans la région nord-africaine, amplifiés par les incidences de la crise économique mondiale sur le rythme de transition démocratique et par l'influence grandissante des puissances traditionnelles, mais aussi émergentes. D'autres aspects importants ont été examinés dont, notamment, la menace provenant de l'espace sahélo-saharien, compte tenu des vulnérabilités sécuritaires, occasionnées par la porosité des frontières et l'impératif de relancer l'intégration régionale pour relever les défis de développement des pays nord-africains et renforcer leur positionnement régional et international.

Les principaux éléments du débat peuvent être récapitulés comme suit :

- La crise financière amorcée en 2008, conjuguée aux effets du « *printemps arabe* », a fortement affecté les économies de la région. Le grand défi posé à l'heure actuelle est de retrouver la stabilité pour regagner la confiance des investisseurs nationaux et étrangers et restaurer, rapidement, la croissance économique.
- Les pays de la région sont appelés à recentrer les stratégies nationales et les politiques publiques, en matière d'amélioration de la compétitivité, de développement du secteur privé, d'augmentation de la productivité du secteur agricole pour renforcer la sécurité alimentaire, d'amélioration du climat des affaires et de l'attractivité aux IDE. Ces stratégies et politiques nationales devraient également apporter des réponses aux questions des filets sociaux, d'emploi, d'éducation et de santé.
- Au regard de l'acuité de la situation socioéconomique en Afrique du Nord et des incertitudes qui l'entourent, les initiatives mises en place au niveau multilatéral (Partenariat de Deauville, ligne de précaution et de liquidité du FMI), régional (programme SPRING lancé par l'Union européenne en 2011, à la suite de la révision de la politique européenne de voisinage), voire bilatéral, comme c'est le cas pour le Maroc (partenariat stratégique avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe, accord de libre-échange approfondi avec l'Union européenne, dialogue stratégique avec les Etats-Unis) ne semblent pas être suffisantes pour contrecarrer les chocs, auxquels sont confrontés les pays de la région.
- Les développements récents illustrent l'élargissement de l'espace stratégique nord-africain vers le sud et vers l'est, alors même qu'au nord, il se confond désormais avec l'Union européenne. Les nouvelles frontières géopolitiques de l'espace nord-africain intègrent le voisinage euro-méditerranéen et s'étendent, aujourd'hui, jusqu'à la zone sahélo-saharienne et jusqu'au rivage du Golfe. L'extension géopolitique de cet espace contribue à sa valorisation stratégique et à sa centralité aux yeux tant des acteurs nord africains que des puissances classiques ou émergentes.
- La menace provenant de l'espace sahélo-saharien prend une dimension majeure, dès lors que des configurations de vide stratégique ou des vulnérabilités sécuritaires, comme la porosité des frontières et la faible protection des sites stratégiques, affectent la sécurité internationale. L'intervention militaire de la France au Mali vient, ainsi, mettre en relief l'existence d'une zone d'intérêt stratégique euromaghrébine, allant de l'Europe du sud jusqu'au Sahel, en passant par le Maghreb.

- Outre les enjeux géopolitiques, les acteurs internationaux ont trouvé, à travers le « *printemps arabe* », de nouveaux motifs pour consolider leurs intérêts, comme en témoignent, à titre d'exemple, les positions privilégiées acquises par quelques compagnies pétrolières européennes en Libye. Il convient, aussi, de noter que d'autres acteurs ne sont pas restés en marge de ces évolutions. C'est le cas notamment de la Turquie qui aspire à jouer un rôle important dans la nouvelle configuration géopolitique et géoéconomique qui se dessine au niveau de la région.
- Compte tenu de la dépendance stratégique et économique de l'Afrique du Nord vis-à-vis de l'Occident et vu les défis politiques internes et le degré élevé des tensions inter-étatiques, la quête d'une position favorable dans les rapports de force actuels rend nécessaire pour les pays nord-africains d'œuvrer en faveur de l'évolution de leurs relations extérieures, d'une logique bilatérale à une logique multilatérale, en contribuant de façon active aux instruments de coopération en Méditerranée, notamment sur le plan sécuritaire (Union pour la Méditerranée, dialogue méditerranéen de l'Otan, 5+5) et en exigeant leur restructuration au profit d'une responsabilité partagée et d'un dialogue politique équitable.

**Les transformations géopolitiques dans
le monde arabe : quelles incidences sur
le positionnement régional et
international du Maroc ?**



L'accent a été mis au cours de ce séminaire, auquel ont pris part des experts des questions internationales, sur les répercussions directes et indirectes, sur le Maroc, des processus transitionnels dans le monde arabe, en termes d'opportunités et de défis, d'ordre géopolitique et géoéconomique ainsi que sur la nécessité d'accélérer l'élan réformateur du pays pour préserver sa longueur d'avance, par rapport à son voisinage, en matière de démocratie et des droits de l'Homme et pour consolider son attractivité économique, financière et diplomatique.

D'autres aspects ont fait l'objet de discussions dont les nouvelles formes de recomposition des sphères d'influence et des alliances qui se dessinent dans le voisinage et les réponses à déployer par le Maroc pour en maximiser les retombées positives sur son positionnement géostratégique, au niveau arabo-musulman, euro-méditerranéen et sahélo-saharien.

Une situation dans le voisinage, sujette à de fortes incertitudes

La transition politique que d'aucuns appellent « *printemps arabe* » est certes porteuse d'espoir, mais soulève des défis considérables. Intervenant sur fond d'une crise économique mondiale dont les effets persistent, cette transition met à rude épreuve la résilience des économies nord-africaines qui ont subi des changements de régime et, dans une moindre mesure, celle des pays engagés dans des processus dits évolutifs, comme le Maroc. Elle suscite, également, des interrogations sur la capacité des nouveaux gouvernements en place à consolider les acquis des révolutions et à accélérer la transition démocratique.

En effet, la région traverse une transition historique délicate dont le coût économique est lourd, du moins à court terme. Elle subit les effets du ralentissement de l'économie mondiale, lié à la crise économique et financière qui perdure depuis plus de quatre ans et impacte négativement le taux de croissance de la région, avec le recul des exportations, le repli des transferts des personnes émigrées, la baisse des recettes du tourisme, le ralentissement des IDE et le recul de l'aide au développement. La région fait face, également, à la problématique de l'emploi, aux contraintes macroéconomiques, à l'heure des déficits élevés et aux exigences liées à la mise en place de réformes favorisant la relance de la croissance économique.

Les risques et les opportunités induits par le « *printemps arabe* » sur le Maroc

Le Maroc, qui a été épargné des ondes de chocs, induites par le « *printemps arabe* », grâce à sa vocation réformatrice, a fait preuve de proactivité, à travers la Constitution de juillet 2011, qui conforte les choix démocratiques du Royaume et lui ouvre des perspectives favorables, lui permettant de s'ériger en tant que pays modèle dans sa région.

Il est possible de réunir quelques éléments factuels pour tenter d'évaluer les incidences stratégiques des événements du « *printemps arabe* » sur le Maroc, en se fondant sur le couple opportunités/risques.

Les retombées du « *printemps arabe* » coïncident avec une série de « coups stratégiques » qui renforcent le statut international du Maroc. Il y a lieu de citer, à ce titre, l'élection du Maroc au Conseil de sécurité pour la période 2012-2013, la neutralisation, en avril 2013, de la tentative, visant à élargir le mandat de la MINURSO à la question des droits de l'Homme et la conclusion d'un accord de pêche avec l'Union européenne en juillet 2013.

Bien entendu, ces évolutions positives ne devraient pas placer le Maroc dans une posture de confort, mais l'inciter à accélérer son élan réformateur pour maintenir sa longueur d'avance, par rapport à son voisinage. Les opportunités stratégiques ou fonctionnelles peuvent, parfois, cacher ou véhiculer, en même temps, des risques ou des menaces. Ainsi, quand bien même la situation politique est stable, il n'en demeure pas moins que l'environnement international et, surtout régional, est caractérisé par une instabilité porteuse de risques potentiels, comme la montée des incertitudes dans le voisinage immédiat, l'insécurité en Libye, les troubles en Egypte, la recrudescence de la violence au Liban ou la guerre civile en Syrie...

La centralité euro-méditerranéenne du Maroc est attestée par l'Union européenne et par les grandes puissances. Néanmoins, les changements survenus dans le monde arabe et l'ampleur du risque terroriste sahélien ne seraient pas sans conséquences sur la centralité euro-méditerranéenne du Maroc, dans la mesure où, par exemple, la Tunisie et l'Algérie pourraient le concurrencer, respectivement, sur les registres politique et sécuritaire.

En dépit de cela, de nombreux indices attestent que la nouvelle donne arabe et euro-méditerranéenne offre au Maroc des opportunités sur le plan diplomatique. Le Maroc a encore le temps de prendre le devant de la scène, en se projetant comme interlocuteur de l'Union européenne en Afrique du Nord et au Proche Orient, d'autant plus que les pays concurrents comme l'Egypte et la Tunisie sont empêtrés, du moins jusqu'à fin octobre 2013, dans la tourmente de la transition politique

Le Maroc pourrait, de ce fait, établir une feuille de route comme réponse aux initiatives de l'Union européenne, incluant la Méditerranée, non plus comme un espace de voisinage, mais comme un espace commun, tant au niveau des valeurs que sur le plan politique, économique, culturel et sécuritaire.

L'aggravation de la situation économique et financière dans certains pays arabes, en cas de persistance des troubles sociaux et des incertitudes sur les transitions politiques, pourrait amener le Maroc à accroître ses parts de marché en Europe, en particulier dans les secteurs du textile-habillement et du tourisme.

D'un autre côté, la persistance de la crise politique dans certains pays, ayant connu le « *printemps arabe* » et de ses effets négatifs sur leurs économies ne serait pas sans conséquences sur l'économie marocaine. L'aversion au risque des investisseurs dans la région pourrait s'étendre au Maroc et se traduire par une réduction des flux d'investissement.

Conclusions issues des débats

La problématique des nouvelles alliances et des nouvelles recompositions du pouvoir géopolitique dans le monde arabe interpellent le Maroc à plus d'un titre. Le renforcement du positionnement du Maroc passe, nécessairement, par l'accélération du processus démocratique du pays et la mise en œuvre de la régionalisation avancée pour créer des bases solides, à même de développer les capacités de projection géostratégique du pays. Le contexte actuel plaide en faveur du renforcement des relations avec l'Afrique tout en œuvrant en faveur d'une relance de l'intégration en Méditerranée.

La politique étrangère, particulièrement les relations euro-méditerranéennes, ne semblent pas être la priorité des pays arabes en transition, du fait de l'urgence des enjeux nationaux. Il en résulte un vide diplomatique dans l'espace euro-méditerranéen qui profite uniquement aux pays européens. Dans ce contexte, le Maroc pourrait faire valoir un discours et une pratique diplomatique qui soient l'expression des intérêts nationaux et, par extension, ceux des pays de la rive sud de la Méditerranée.

Compte tenu de la position hostile de l'Algérie sur la question du Sahara, le Maroc devrait adopter une diplomatie offensive et agressive. Les stratégies marocaines visant à investir des espaces alternatifs, comme le Sahel, devraient être renforcées, d'autant plus que le Maroc est fort de ses relations culturelles séculaires avec une bonne partie importante de l'Afrique subsaharienne.

Sur le plan sécuritaire, le Maroc devrait tenir compte des nouvelles menaces, notamment transverses et mettre l'accent sur la compétition économique comme une des batailles que le pays devrait mener pour défendre ses intérêts. D'autres menaces sont à prendre en considération, notamment les menaces « hybrides », générées par les zones grises.

Le Conseil supérieur de sécurité prévu par la Constitution de 2011 devrait constituer l'espace idoine pour forger les bases d'une stratégie nationale de sécurité, à même de préserver durablement les intérêts prioritaires du Royaume en interne et à l'international.

3. Cycle-débat sur des questions globales : cas du changement climatique et du développement durable

**La sécurité alimentaire et sanitaire face
au changement climatique : essai pour
une stratégie d'adaptation, dans le
cadre d'une gouvernance intégrée**



Ce séminaire a été organisé dans le cadre de la seconde phase du programme d'études de l'IRES « Changement climatique : impacts sur le Maroc et options d'adaptation globales » pour présenter les résultats de l'étude « Sécurité alimentaire et sanitaire, face au changement climatique : essai pour une stratégie d'adaptation, dans le cadre d'une gouvernance intégrée ».

Des responsables de départements ministériels, des universitaires et des experts des questions, liées à la gouvernance du changement climatique ont pris part à ce séminaire. Après un rappel des vulnérabilités du Maroc face au changement climatique, une attention particulière a été accordée à la question centrale de l'eau, à la sécurité alimentaire et à la sécurité sanitaire.

Un niveau élevé de vulnérabilité au changement climatique

Selon plusieurs modèles climatiques généraux, le Maroc deviendrait plus chaud et plus aride, en particulier durant les dernières décennies du 21^{ème} siècle en cours. Les résultats des études prospectives sur l'évolution future du climat du Maroc concordent sur une élévation, à l'horizon 2100, de la température (+1°C à +6°C) et une diminution de 20 à 50% des précipitations sur la majeure partie du pays, par rapport à la période de référence 1960-1990, avec une augmentation du nombre de jours chauds et de la fréquence des vagues de chaleur.

Cette évolution climatique serait accompagnée de l'intensification des phénomènes extrêmes : orages, averses, sécheresses, vagues de chaleur... De tels phénomènes seraient enclins à se produire avec des phases très rapprochées, malgré leur caractère aléatoire et avec des intensités sans cesse amplifiées.

Bien que d'importants progrès dans la modélisation aient été réalisés, les projections futures du changement climatique demeurent, cependant, sujettes à des incertitudes. Celles-ci, combinées aux incertitudes démographiques et économiques, ne devraient pas constituer un frein ou un handicap à l'intégration de la donne climatique dans les politiques de développement, à l'échelle nationale et territoriale.

Ainsi, le Maroc est exposé aux impacts du changement climatique, avec des capacités d'adaptation financière, technique et de gouvernance assez limitées. Il présente un niveau élevé de vulnérabilité, notamment sur le plan de la sécurité humaine. Combiné à d'autres facteurs de vulnérabilité sociale et économique, le changement climatique agit comme amplificateur des situations déjà précaires pour les couches les plus vulnérables de la société.

Parmi les vulnérabilités, trois problématiques ont été examinées, à savoir la disponibilité en eau, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire.

La question centrale de l'eau

L'historique des précipitations au Maroc montre que les apports hydriques ont baissé du tiers entre les périodes 1945-1979 et 1980-2009, en raison des changements des débits des oueds et de la fonte des neiges, causés par l'occurrence de sécheresses plus fréquentes et plus longues. Au cours des 35 dernières années, plus de 20 périodes de sécheresses ont été enregistrées.

D'après la stratégie nationale de l'eau, le potentiel des ressources en eau est évalué, en 2006, à 22 milliards de m³ par an alors qu'il était estimé à 29 milliards de m³ par an, en 1995.

La réduction des apports hydriques se poursuivrait, à l'avenir avec le changement climatique. Celui-ci se traduirait, aussi, par une augmentation de l'évapotranspiration et de la fréquence des événements climatiques extrêmes, ce qui engendrerait une diminution d'environ 10%, entre 2000 et 2020, des écoulements de surface et une baisse de la recharge des nappes souterraines.

L'analyse par l'IRES de la stratégie nationale de l'eau a fait ressortir des insuffisances quant à la considération de la donne climatique sur le long terme. Or, le changement climatique est un processus continu et l'adaptation à ses effets exige une politique de très long terme, élaborée selon une vision prospective et holistique.

La conception de cette stratégie a pâti d'un manque d'informations sur l'évolution du climat et sur ses impacts sur les territoires et sur les différents milieux. L'analyse des projections climatiques, à l'échelle des régions ainsi que l'appréciation des vulnérabilités du secteur de l'eau face au changement climatique ne sont pas encore arrivées à un niveau de maturité de connaissances scientifiques.

L'hypothèse relative à la restauration des équilibres des nappes repose sur l'interdiction des prélèvements à partir des nappes souterraines dans certains périmètres irrigués. Cette hypothèse n'est pas réaliste dans la mesure où la stratégie nationale de l'eau ne propose pas de mesures pour compenser les agriculteurs pour les pertes occasionnées par l'interdiction de ces prélèvements. De plus, le transfert d'eau entre bassins et la construction de nouveaux grands barrages n'ont pas pris en considération, pour l'instant, les impacts du changement climatique dans les zones concernées.

Partant des développements précédents, le Maroc devrait revoir de fond en comble sa stratégie de l'eau, en y intégrant la donne climatique afin de garantir l'accès généralisé des populations à l'eau potable et de répondre aux impératifs du développement économique et social.

La nouvelle stratégie nationale de l'eau devrait porter sur un horizon temporel lointain pour garantir l'équité intergénérationnelle et sur des actions structurelles concrètes, prenant en ligne de compte les nouvelles réalités climatiques du Maroc. Elle devrait s'appuyer sur l'adoption d'une approche de gestion intégrée de l'eau, dans un contexte évolutif et contraignant de changement climatique et de variabilité territoriale. Une démarche pragmatique et flexible devrait être privilégiée, permettant d'ajuster la stratégie de l'eau, au fur et à mesure que des connaissances plus précises sur l'évolution du climat sont disponibles.

Dans l'objectif de sécuriser l'approvisionnement en eau du pays, certaines actions s'avèrent nécessaires :

- Préserver les ressources en eau pour les générations futures, à travers la protection et la sauvegarde des nappes d'eau souterraines.
- Adapter les infrastructures hydrauliques au changement climatique pour gérer autant la rareté que l'abondance de l'eau.
- Développer le traitement des bassins versants afin d'empêcher l'envasement des barrages et d'accroître la capacité de retenue des barrages.
- Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines, à travers, notamment, l'accélération de la mise en œuvre des programmes d'épuration des eaux usées.
- Trouver les solutions les plus appropriées pour le transfert de l'eau entre bassins hydrauliques.
- Mettre en place des plans de gestion des risques et d'alerte proactive, liés à la sécheresse et aux inondations.
- Mobiliser des ressources en eau non conventionnelles, comme le dessalement de l'eau de mer pour relever le défi de satisfaire, dans le futur, les besoins croissants en eau des secteurs économiques.
- Poursuivre le développement de la micro-irrigation et opter, au niveau du secteur agricole qui utilise 80% des ressources en eau mobilisées par le Maroc, pour le choix de cultures moins consommatrices d'eau, tout en introduisant des cultures qui tolèrent la salinité.
- Impliquer effectivement et réellement les acteurs concernés dans toutes les phases de gestion des ressources en eau.

La sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un enjeu mondial. Le nombre de personnes souffrant de la faim chronique dans le monde est de 870 millions d'individus, selon l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. La crise alimentaire mondiale, due à la flambée des prix des produits alimentaires, particulièrement marquée lors des années 2007-2008, a été reléguée au second plan dans les débats de la communauté internationale, suite à la crise financière et économique internationale.

Les causes structurelles de cette crise alimentaire sont la diminution des terres arables, l'augmentation de la demande alimentaire, la hausse des cours pétroliers, impactant le coût des fertilisants et des pesticides et le développement des biocarburants. Le recours aux fertilisants pourrait compenser, en partie, les incidences négatives de la dégradation des sols sur la production alimentaire, causée par les processus naturels (désertification) et anthropiques (agriculture intensive).

A cet effet, l'Office Chérifien des Phosphates a un rôle fondamental à jouer en tant qu'acteur de référence, contribuant à la sécurité alimentaire mondiale et plaçant l'Afrique au cœur de sa stratégie de développement, au regard des potentialités dont regorge ce continent.

Le changement climatique pourrait, en effet, exacerber des tensions sur la sécurité alimentaire mondiale, avec la recrudescence des événements climatiques extrêmes. Au Maroc, il aurait des impacts probables sur la production et la productivité agricole et, plus particulièrement, sur l'agriculture vivrière qui se pratique sur des terres fortement dépendantes des précipitations et qui est plus vulnérable à la propagation de vecteurs pathogènes sur les cultures ou le cheptel.

La sécurité alimentaire au Maroc repose sur un nombre réduit de cultures, comme les céréales, les légumineuses, l'olivier et les plantes oléagineuses, pratiquées dans des zones non irriguées et vulnérables aux aléas climatiques.

Partant de ce constat et du fait que le pays s'oriente, à l'horizon 2030, vers un climat plus aride et, donc, plus contraignant pour l'agriculture et les ressources en eau, il devient primordial pour le Maroc de valoriser les marges très importantes d'amélioration de sa productivité agricole, en ayant recours aux techniques agronomiques, actuellement disponibles. Cela nécessiterait le renforcement des capacités des agriculteurs et un transfert de technologies plus important.

Les biotechnologies de la transformation génétique ne peuvent donc représenter à elles seules une solution miracle pour l'amélioration de la production agricole au Maroc.

Tout en maintenant l'application du principe de précaution, interdisant l'introduction sur le territoire national de semences OGM et de produits et préparations alimentaires comportant des produits issus d'OGM, le Maroc gagnerait, néanmoins, à instituer un cadre national efficace, en matière de biosécurité, à renforcer la recherche scientifique et à garantir son indépendance dans le domaine des biotechnologies modernes. Ceci permettrait au pays de disposer d'une expertise et d'un contrôle indépendant et souverain des risques des plantes transgéniques.

L'agriculture, vu son importance sur le plan économique et, surtout, social mérite de voir sa résilience renforcée, à travers :

- la sauvegarde de la base productive, en œuvrant activement à la préservation des terres agricoles, en investissant massivement dans l'accroissement de la productivité et en procédant à la restauration et à la gestion durable des parcours et des forêts.
- la garantie de l'accès des populations à l'alimentation, en poursuivant les efforts de lutte contre la pauvreté, notamment en milieu rural.
- la sécurisation de l'approvisionnement du pays en denrées alimentaires, ce qui impose de recourir à des méthodes de gestion, fondées sur une approche proactive.
- l'adoption d'une politique de recherche & développement, au service de la qualité et de l'innovation dans le domaine agricole afin de répondre aux besoins de la modernisation, à tous les stades du processus de production.
- la mobilisation et la responsabilisation des communautés locales et des agriculteurs pour une gestion durable des ressources naturelles afin de produire plus et mieux.

L'agriculture traditionnelle et la pêche artisanale devraient être encouragées en priorité, en garantissant aux petits agriculteurs et aux pêcheurs artisanaux les droits d'accès et de contrôle des ressources productives de leurs secteurs respectifs en vue d'augmenter la résilience des systèmes de production alimentaire face au changement climatique.

L'analyse de la stratégie « Plan Maroc vert » montre que les jalons d'une adaptation à long terme aux impacts du changement climatique sur le secteur agricole sont jetés. Cependant, l'adaptation planifiée et concrète au changement climatique n'est pas explicite, au niveau de cette stratégie. Avec le développement des connaissances scientifiques sur l'évolution du climat et sur ses impacts sur le secteur agricole, la stratégie « Plan Maroc vert » et les programmes qui lui sont associés devraient être réorientés en conséquence.

Les institutions nationales de recherche devraient être mobilisées pour accompagner le « Plan Maroc vert » afin de développer davantage d'options techniques, permettant une meilleure adaptation aux impacts du changement climatique. L'objectif poursuivi étant la conception et la mise en œuvre de systèmes de cultures flexibles qui favoriseraient le développement de la production végétale et animale ainsi que la conservation et l'utilisation efficiente des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique.

La sécurité sanitaire

Le changement climatique aggrave les conditions environnementales et exacerbe les vulnérabilités sanitaires dans plusieurs pays en développement, dont le Maroc. Ses effets concernent la mortalité et les dommages à la santé, dus aux vagues de chaleur, les maladies d'origine hydrique et alimentaire comme conséquence de l'aggravation de la rareté de l'eau, les infections respiratoires et les allergies associées aux événements climatiques brusques, les maladies à transmission vectorielle, les décès et les dommages matériels, causés par les désastres naturels tels que les inondations.

Bien que des efforts en matière de lutte contre ces maladies soient déployés, au niveau international, le risque de leur réactivation, sous l'effet du changement climatique, reste toujours probable.

Pour faire face aux risques sanitaires induits par le changement climatique, le Maroc devrait miser sur une approche intégrée et multisectorielle, à décliner sur le plan régional et local. La mise à niveau des formations sanitaires et l'extension de l'infrastructure de la santé publique sont souvent considérés comme la stratégie d'adaptation la plus importante au changement climatique. Il en est de même du développement du système de surveillance épidémiologique, du dépistage précoce des personnes atteintes de maladies émergentes et de la généralisation de la couverture médicale, en ciblant, en priorité, les populations à revenu modeste, particulièrement en milieu rural.

Le Maroc a réellement besoin d'un dispositif de veille sanitaire performant qui permettrait de suivre l'état de santé des populations, d'analyser et d'anticiper les risques, de réduire les facteurs de vulnérabilité de ces populations et de renforcer leurs capacités d'adaptation.

Parmi les actions d'adaptation à envisager, il faudrait renforcer les capacités de prévention et d'action contre les maladies à potentiel épidémique et létal et prévoir des programmes de sensibilisation des populations sur les risques sanitaires, liés au climat et sur leurs conséquences.

29 septembre 2013

Les risques climatiques extrêmes et leurs impacts sur l'économie marocaine



Ce séminaire a été organisé pour présenter les résultats de la première phase de l'étude consacrée à l'anticipation et à la gestion des risques d'évènements climatiques extrêmes et de catastrophes. Ont pris part à cette rencontre des responsables de l'administration, du secteur privé ainsi que des experts dans le domaine des extrêmes climatiques et de la gestion de catastrophes naturelles, liées au climat.

Cette première phase de l'étude a porté sur l'exploitation des conclusions des études disponibles sur le sujet et sur l'analyse des données d'observation existantes, dans le but de faire l'état des lieux relatif aux extrêmes climatiques, à l'exposition du Maroc, à sa vulnérabilité, aux impacts et aux pertes occasionnées pour le Maroc par les catastrophes.

Cet état des lieux a été réalisé selon une démarche méthodologique, mettant l'accent sur les aspects suivants :

- La mise en relief des risques climatiques extrêmes qui pèsent sur le Maroc et leurs impacts directs et indirects sur l'économie nationale.
- L'analyse des risques de catastrophes afin de déceler leurs causes et de voir de quelle manière ces catastrophes sont susceptibles d'affecter les secteurs, les biens et les communautés.
- Les tendances climatiques marquées par une augmentation de la température et de l'aridité et par une multiplication des sécheresses et d'autres catastrophes naturelles.

Il a montré la forte probabilité de transformation du risque climatique en catastrophe, l'absence, au Maroc, d'une évaluation précise de la vulnérabilité aux extrêmes climatiques et l'impact significatif des catastrophes sur l'aboutissement des objectifs du millénaire pour le développement du pays.

L'état des lieux a mis en exergue la nécessité, à la fois, de développer l'information, de faciliter l'échange entre les acteurs concernés et de renforcer les capacités institutionnelles et techniques en vue de l'analyse et de l'interprétation des données et des prévisions.

Augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes climatiques, au niveau international

Les événements extrêmes sont, d'abord, des événements dont la probabilité d'occurrence est très faible. Ils sont, ensuite, des événements dramatiques pour ceux qui les subissent et, particulièrement, coûteux.

Les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes ont occupé une place de choix dans les évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'exposition et la vulnérabilité aux événements extrêmes sont dynamiques et dépendent de facteurs économiques, sociaux, démographiques, culturels, institutionnels et liés à la gouvernance, selon le GIEC.

Selon le rapport spécial sur la gestion des risques d'évènements extrêmes et de catastrophes en vue d'une meilleure adaptation au changement climatique du GIEC en 2012, il est probable que :

- une journée extrêmement chaude qui revient tous les 20 ans se répéterait tous les 2 ans, d'ici à la fin du 21^{ème} siècle, dans la plupart des régions méditerranéennes et deviendrait une valeur normale au sud de la Méditerranée.
- la fréquence de fortes précipitations augmenterait au 21^{ème} siècle dans de nombreuses régions du globe.
- les précipitations maximales quotidiennes qui reviennent tous les 20 ans se répéteraient tous les 5 à 15 ans, d'ici à la fin du 21^{ème} siècle, dans de nombreuses régions du globe.

Des aléas climatiques dominés, au Maroc, par les inondations et les sécheresses

Le Maroc a connu, lors de la dernière décennie, plusieurs catastrophes naturelles. Il est, particulièrement, exposé aux inondations, à la sécheresse, aux vagues de froid et de chaleur, à la submersion marine et aux mouvements de masse. Les inondations représentent le premier risque, en termes de personnes tuées, au niveau national. Ce sont, sans conteste, les risques d'inondations fluviales en milieu urbain ou par ruissellement qui constituent les principaux risques naturels pour le Maroc.

Une lecture attentive de l'histoire climatique du Maroc montre que la sécheresse est devenue une composante structurelle de l'environnement marocain. Les sécheresses sont, désormais, plus longues, plus fréquentes et se succèdent. Plus de 7 millions de marocains sont exposés au risque de la sécheresse, d'après Emergency Events Database, 2013. Ce phénomène est susceptible d'entraîner, dans le futur, des pertes socio-économiques considérables, surtout dans le domaine agricole.

Les vagues de froid et de chaleur ont, également, été fréquentes ces dernières décennies au Maroc. Les vagues de chaleur peuvent avoir des effets néfastes sur la santé. La chaleur, conjuguée à la pollution atmosphérique, peut aussi exacerber les problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Quant aux vagues de froid, elles causent des pertes humaines dans les villages enclavés, en raison du manque d'assistance alimentaire et médicale.

Les petites communes dans les zones montagneuses du Rif et de l'Atlas sont les plus vulnérables aux mouvements de masse et à divers risques, tels que l'érosion et les inondations. Les mouvements de masse répertoriés sont constitués par les glissements de terrain, les éboulements et les écroulements.

Le littoral marocain est vulnérable au risque de la submersion marine. Ce risque est aggravé par les aléas climatiques, incluant l'élévation du niveau de la mer. Il en résulte une série d'impacts biophysiques et socioéconomiques, le long des zones côtières tels que l'érosion, les inondations, la modification du littoral et l'intrusion d'eau salée dans les nappes souterraines côtières.

Des aléas climatiques ayant causé des pertes en vies humaines et occasionné des coûts économiques importants

Les dommages économiques provoqués par les catastrophes, liées à la variabilité et au changement du climat se sont accrus dans le temps, mais de façon très variable, d'une région à l'autre. Ces dommages ont été estimés pour l'année 2010 à environ 3 milliards de dollars (DARA, 2010).

Le type d'habitat, l'urbanisation croissante et l'évolution des conditions socio-économiques ont contribué au renchérissement des coûts des catastrophes et à l'augmentation du nombre de victimes au cours des dernières décennies.

Mesurer les pertes dues aux catastrophes constitue en soi un important défi conceptuel et méthodologique. D'un côté, il est nécessaire de définir les pertes attribuables aux catastrophes et celles dues aux processus de développement. D'un autre côté, le manque de données et d'informations fiables, à tous les niveaux, représente un obstacle de taille à la description et à l'analyse des pertes occasionnées par les catastrophes et leurs impacts sur le développement.

Récemment, les pouvoirs publics au Maroc ont lancé, en 2009, avec l'appui de la Banque mondiale et de la coopération Suisse, le projet de préparation d'une stratégie globale et intégrée pour la gestion et la réduction des risques naturels au Maroc. Une étude finalisée en juin 2012 a permis d'évaluer l'exposition à cinq aléas naturels, à savoir, les tremblements de terre, les glissements de terrains, les sécheresses, les inondations et les tsunamis ainsi que les conséquences possibles sur les populations, l'infrastructure stratégique et l'économie.

Cependant, les statistiques ne rendent pas compte de l'ensemble des pertes, occasionnées, au niveau local, par les catastrophes. Ainsi, il est probable que l'impact et le coût des catastrophes sur le capital social aient été sous-estimés, notamment en ce qui concerne les catastrophes dites lentes qui se produisent à petite échelle.

Synthèse des débats

Les débats lors de ce séminaire ont souligné l'importance de construire le cadre réglementaire, relatif à la gestion et à l'anticipation des événements extrêmes, en optimisant les synergies entre les processus existants, susceptibles de contribuer à l'adaptation au changement climatique, en valorisant les compétences nationales et en impliquant les parties prenantes.

La question du renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des risques climatiques a été considérée comme étant prioritaire et sur laquelle, les pouvoirs publics devraient se pencher d'urgence.

La création d'une plateforme de partage des informations et des connaissances, relatives à la gestion des risques climatiques, aux bonnes pratiques et aux techniques d'adaptation au changement climatique s'avère essentielle.

14 février 2013

La conception des écosystèmes urbains durables : un enjeu scientifique, d'une portée stratégique



L'IRES a organisé une rencontre scientifique internationale sur les écosystèmes urbains durables, en collaboration avec un consortium de recherche français, soutenu institutionnellement par le Service de Coordination à l'Intelligence Economique du Ministère de l'Economie et des Finances de France et la Fondation marocaine Hélios pour le Dialogue et le Développement.

Cette rencontre a mis en relief les défis soulevés par le développement des écosystèmes urbains durables et l'impératif de promouvoir la recherche scientifique sur les questions urbaines, dans leurs différentes dimensions afin de favoriser un meilleur éclairage des choix de politiques publiques et de renforcer les capacités anticipatives des pouvoirs publics.

Elle s'inscrit dans la continuité du débat lancé à l'IRES, en 2012, lors de la rencontre internationale organisée sur le thème « Défis futurs du nouveau monde urbain : quel modèle de développement pour la ville marocaine ? ». Pour faire face à ces défis, le Maroc a rendu constitutionnel le droit à un environnement sain, comme il a créé un département chargé de la politique de la ville. Le pays encourage, également, la recherche scientifique sur les questions urbaines et entend développer l'économie verte.

La problématique de la durabilité des espaces urbains fait partie des problématiques étudiées par l'IRES. Elle se situe au cœur des préoccupations du Maroc, à savoir :

- l'amélioration de la gouvernance des villes, le renouvellement des élites locales et la promotion d'une politique intégrée de la ville, favorisant l'inclusion et la mixité sociale.
- la lutte contre la littoralisation excessive des activités économiques et humaines et l'impératif d'une gestion durable des ressources et des activités au sein des villes.
- la nécessité de rendre les villes maîtres de leur destin et d'accroître leur compétitivité.

La conception des écosystèmes urbains est un enjeu scientifique de taille qui soulève, non seulement le problème d'intégration des sous-systèmes : eau, énergie, transports urbains, transports interurbains, habitat, santé..., mais pose, aussi, la question complexe de la prise en compte des critères comportementaux des humains qui habitent ces écosystèmes. La réflexion sur les règles qui régissent l'architecture des villes durables met, également, en exergue l'importance de renforcer les compétences des différentes parties prenantes de la conception de tels écosystèmes qui sont les acteurs institutionnels, les entreprises, la société civile et les citoyens.

Le recours à l'approche écosystémique, en tant que socle de la gouvernance urbaine, revêt un caractère stratégique indéniable. Pour le Maroc, cette approche, si elle était retenue, favoriserait le développement d'un système de gouvernance, basé sur des outils de pilotage efficaces, à même d'optimiser la gestion des flux dans la ville, d'anticiper ses besoins, à moyen et long terme et d'y répondre avec plus d'efficacité.

A l'instar de nombreux pays en développement, la dynamique d'urbanisation au Maroc pose de nombreux défis, en matière de gouvernance, de compétitivité, de création d'emplois, de mixité sociale, d'habitat, notamment le logement social, de cadre de vie, d'environnement et de sécurité, au sens large.

La présente synthèse donne un aperçu sur les communications présentées, les débats qui ont eu lieu et les principales conclusions auxquelles ils ont abouti.

La pratique marocaine, sur le plan du développement urbain

Le Maroc connaît une accélération du développement urbain. Le taux d'urbanisation est passé de 29% en 1960 à 57% en 2010 et dépasserait, largement, 70% en 2030.

L'extension urbaine s'est accompagnée d'une désarticulation des espaces urbains, caractérisés par des contrastes socio-spatiaux frappants et par une gouvernance urbaine, fonctionnant, essentiellement, par rattrapage. Le mode de gestion urbaine s'est trouvé, ainsi, incapable de répondre à la demande croissante des citoyens en logements, en équipements à usage collectif et en terrains équipés.

Les activités économiques des villes ne parvenant pas à créer les postes d'emploi nécessaires, laissent le champ libre au secteur informel qui ne cesse de s'étendre. Il en a résulté un déséquilibre entre les dimensions sociale, économique et environnementale de la ville. Cette situation pose plusieurs défis : la montée des tensions sociales, la fragilité des bassins de vie et de production et le manque d'adaptation des infrastructures et des services de base.

Face au phénomène d'étalement urbain, la problématique du transport urbain se pose avec acuité. Le développement des activités génératrices de trafic, comme les zones d'activités, les parcs industriels, les zones logistiques ainsi que la dispersion entre les espaces de logement et de travail ont conduit à la croissance de la mobilité urbaine et des besoins en déplacements.

Le Maroc a pris des initiatives pour renforcer le cadre institutionnel, juridique et réglementaire du transport urbain dont l'amendement de la charte communale, en vue d'améliorer les mécanismes de gestion du service du transport public. Outre le développement de moyens de transport propres, avec la mise en circulation du tramway de Rabat-Salé et de Casablanca, l'Etat a apporté un soutien financier direct et indirect à ce secteur.

Néanmoins, le transport urbain continue de pâtir de plusieurs maux, comme l'absence d'une autorité unique, en charge de l'organisation et de la gestion des transports publics urbains, le manque de mécanismes de financement durables des infrastructures et le manque de cohérence entre la planification des transports urbains et les politiques d'urbanisation.

Le développement de l'urbanisation s'accompagne, forcément, d'une augmentation de la demande en électricité dont la satisfaction se trouve confrontée à trois principaux défis, à savoir les défis techniques, liés à la qualité de l'alimentation électrique, les défis de commercialisation et de marketing et les défis économiques, en rapport avec l'importance considérable des investissements.

Les efforts du Maroc en matière de durabilité des espaces urbains

Le Maroc mène plusieurs projets urbains, avec une perspective de durabilité, notamment les projets de croissance verte. Celle-ci ouvre de grandes perspectives pour le Maroc en vue de l'émergence d'activités innovantes, potentiellement génératrices de revenus et d'emplois. Elle permettrait aux villes marocaines de s'adapter aux effets du changement climatique et de mieux se préparer à la compétitivité verte.

Malgré la réalisation de projets à dimension régionale, comme l'aménagement du site de la lagune de Marchica, qui a pour objectif de préserver le potentiel écologique de la ville de Nador, les projets menés ne forment pas une stratégie d'ensemble, ce qui ne favorise pas une mutualisation des ressources et un partage d'expériences.

Il est à souligner, également, que certains projets bien qu'ils bénéficient de moyens financiers suffisants, peinent à être réalisés, en raison, entre autres, de problèmes de gouvernance. D'autres projets de développement, comme ceux concernant l'eau potable, les réseaux d'assainissement, les télécommunications... rencontrent des problèmes dès le stade de la conception car les réalisations antérieures ne se sont pas inscrites dans une perspective d'évolution et de durabilité.

Les outils d'appui à l'aménagement du territoire au Maroc

Les outils de planification comprennent le schéma d'organisation fonctionnelle et d'aménagement, les schémas régionaux d'aménagement des territoires et les aires métropolitaines ou bi-pôles.

La veille s'appuie sur des outils de valorisation (Cahiers de l'Aménagement du Territoire), d'anticipation grâce à l'observatoire des dynamiques des territoires et de connaissance du territoire, à travers le système de collecte de données sur la migration interne.

Les études stratégiques s'intéressent au problème de la gestion du foncier et à la mise en place d'un schéma national de l'armature urbaine dont l'objectif est de permettre un meilleur encadrement de la croissance urbaine, une régulation de la concurrence interurbaine et la définition de la place qu'auraient les villes nouvelles.

Le développement rural est considéré, également, comme un outil d'appui à l'aménagement du territoire car il constitue le premier embryon de la ville.

Vers une nouvelle politique de la ville

La durabilité du système urbain marocain ne peut se concrétiser qu'en assurant, entre autres, l'équilibre entre l'environnement social, économique et environnemental, ce qui requiert l'élaboration d'une vision de long terme, favorisant l'implication de tous les acteurs, en tenant compte de l'ensemble des dimensions du développement urbain.

Dans cette optique, le Maroc a entrepris des réformes du dispositif juridico-institutionnel, régissant l'urbanisme et la gouvernance urbaine, comme le code de l'urbanisme et la politique de la ville qui vise, globalement, à repositionner les agences urbaines, à initier et à construire, avec les acteurs de la gouvernance locale, une vision et des projets intégrés d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

La politique de la ville, en cours d'élaboration, essaie de capitaliser sur les expériences réussies de certaines villes marocaines et de s'inspirer des bonnes pratiques urbaines, au niveau international, avant de lancer une nouvelle génération de projets et de l'expérimenter sur des sites pilotes. A ce titre, l'expérience des écosystèmes urbains durables français pourrait être utile.

L'expérience française en matière de conception d'écosystèmes urbains durables : quelques enseignements pour le Maroc

Cette expérience repose sur l'idée que le modèle de développement, basé sur l'énergie fossile devrait se transformer en un nouveau modèle qui combine l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation des ressources pour les générations futures. Il s'agit de développer des écosystèmes équilibrés où les éléments constitutifs interagissent, de manière naturelle, entre eux et avec leur environnement.

Un tel modèle repose sur une grande capacité d'innovation, sur une coopération et sur une fluidité d'échange d'informations entre ses composantes. A ce niveau, le recours à des modèles numériques permet aux acteurs locaux d'avoir un outil d'aide à la décision visuel et dynamique, relatif à l'architecture de la ville durable.

Dans ce cadre, l'exemple d'Advancity a été mis en relief. Ce pôle de compétitivité, axé sur la ville et les éco-technologies urbaines, est fondé sur l'idée que la ville n'est pas un objet de construction industrielle, mais une innovation collective. Il s'appuie sur une surveillance continue des réseaux d'eau, sur un système d'informations ouvert, pilotant les services de gestion de l'énergie et d'empreinte carbone dans les éco-quartiers, sur une plateforme d'optimisation de la logistique et sur une méthode, permettant, entre autres, l'analyse des principales interactions entre les formes urbaines, la mobilité, la gestion de l'énergie et leur incidence sur les émissions de gaz à effet de serre.

Une conception réussie de la ville durable est celle centrée sur le bien être humain. Dans ce sens, le « Bien- vieillir » des personnes âgées, dont le nombre serait en croissance dans les années à venir, est un enjeu économique et sociétal, pris en charge au niveau des villes durables françaises.

La ville est considérée comme un moteur de développement qui répond à des enjeux multiples. Sa modélisation se fait en suivant une approche systémique qui doit englober différents sous-systèmes, comme l'eau, l'énergie, les transports urbains, les transports interurbains et la santé. Face à la complexité de la ville, les outils numériques apportent la solution, en facilitant l'intégration et l'adaptation des modèles multisectoriels et dynamiques multi-agents ainsi que la réalisation des simulations dynamiques spatio-temporelles à moyen et long terme.

D'un autre point de vue, la conception d'un écosystème urbain exige de passer plus de temps en amont et de bien comprendre les conséquences des décisions des parties prenantes concernées. Après l'étude des besoins locaux, il convient d'identifier l'expertise urbaine qui se chargera de la modélisation des systèmes, à la base desquels seront élaborées les propositions de stratégies et de scénarios.

Conclusions du débat

Les débats lors de cette rencontre scientifique internationale se sont focalisés sur les priorités qui devraient être prises en considération, au niveau de la politique de la ville ainsi que sur les leviers d'action que le Maroc pourrait mettre en œuvre pour renforcer la durabilité de ses espaces urbains. Les principales idées discutées peuvent être récapitulées de la manière suivante :

- Au Maroc, la ville est planifiée sans prise en compte de son environnement externe qui l'impacte fortement : l'exode rural conduit à la prolifération des bidonvilles et à l'accentuation de la pollution. De plus, la problématique du « Bien-vivre », en particulier des jeunes, ne devrait pas empêcher le Maroc de s'intéresser au « Bien-vieillir ».

- Il est essentiel de doter les villes marocaines d'outils de modélisation pour mieux assurer leur durabilité. Une attention particulière devrait être accordée aux villes nouvelles pour ne pas répéter les erreurs du passé.
- Dans un contexte mondialisé où le local et le global s'influencent mutuellement, il faudrait s'intéresser, également, aux aspects culturels, à l'heure actuelle, faiblement pris en considération. Si l'UNESCO a inscrit plusieurs villes marocaines comme patrimoine de l'humanité, c'est en raison du savoir-faire qu'elles ont développé. Le développement durable au Maroc devrait répondre, à la fois, aux exigences de la mondialisation et des spécificités locales.
- La ville ne peut être construite et gérée que par ses acteurs. Sauf qu'au Maroc, le développement durable constitue l'apanage des hommes politiques et des chercheurs. Les citoyens sont insuffisamment imprégnés des préoccupations écologiques car ils s'intéressent plutôt des problèmes du quotidien.
- La recherche universitaire dans le domaine urbain est, encore, à ses débuts au Maroc. Elle ne bénéficie pas du soutien nécessaire et les efforts fournis sont dispersés. L'absence de synergies entre les chercheurs fait que les résultats obtenus ne produisent pas un effet significatif sur le terrain.
- Le Maroc devrait bénéficier, dans le cadre de la coopération maroco-française, du retour d'expérience des modèles de développement des villes durables en France, tout en évitant d'implémenter des solutions non adaptées au contexte marocain.
- Afin de contribuer au succès du projet de développement des écosystèmes urbains, le Maroc devrait renforcer ses compétences, en matière d'ingénierie des systèmes complexes et de management stratégique des territoires. La diffusion de la culture de durabilité et la mobilisation des acteurs locaux devraient être favorisées.

4. Cycle-débat sur les grandes questions nationales

- **L'opérationnalisation de la Constitution de 2011**
- **Le modèle de développement**

L'OPERATIONNALISATION DE LA CONSTITUTION DE 2011

**L'opérationnalisation de la
Constitution et ses impacts sur la
gouvernance des politiques publiques
au Maroc : cadre méthodologique**



Ce premier séminaire, à caractère méthodologique, a eu pour finalité d'assurer un meilleur cadrage des travaux de l'équipe, en charge de la réalisation de l'étude sur le thème « L'opérationnalisation de la Constitution : acteurs et impacts sur la gouvernance des politiques publiques ».

L'objectif de l'étude consiste à explorer les voies, à même d'assurer la meilleure convergence possible entre le processus législatif et la gouvernance des politiques publiques et de permettre notamment :

- de mesurer la capacité d'appropriation des nouvelles normes constitutionnelles par la société et l'administration marocaine.
- de construire une grille d'indicateurs fiables qui permette d'assurer un suivi efficace du processus d'opérationnalisation et, chemin faisant, d'identifier les principaux enjeux, les opportunités et les facteurs de risques, propres à chaque chantier législatif.
- de gérer les processus participatifs, en générant, du côté des organisations de la société civile marocaine et des autres parties prenantes, une véritable force de proposition, capable d'enrichir la prise de décision au niveau institutionnel.
- d'explorer les opportunités qu'offre le benchmark international, par rapport aux questions essentielles de l'opérationnalisation de la Constitution et de voir comment le Maroc pourrait-il tirer profit des expériences étrangères en la matière.

L'étude thématique propose d'esquisser un cadre général de suivi-évaluation des chantiers législatifs et de leurs impacts sur les modes de production et de gouvernance des politiques publiques au Maroc. Ce suivi-évaluation abordera, en particulier :

- les conséquences de la recomposition territoriale et de la régionalisation avancée sur les politiques publiques locales et sur l'articulation fonctionnelle entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- les incidences inévitables de la constitutionnalisation du bilinguisme officiel, à la fois, en termes de coûts et de communication institutionnelle et sociétale.
- les nouvelles libertés, en rapport avec le fonctionnement de la justice et leurs impacts sur la politique judiciaire du Royaume.
- la constitutionnalisation de la charte des services publics, son mode d'élaboration et ses incidences sur les relations entre l'administration et les citoyens usagers.
- les Marocains du Monde et les nouveaux droits acquis, en termes de représentation et de participation à la chose publique.

L'étude se penchera, enfin, sur l'incidence des organes de gouvernance, nouvellement créés, sur le système marocain de production des politiques publiques. Immanquablement, les structures et les missions dévolues à chaque organe rejailliront sur le secteur qu'il est censé réguler. Il s'agit, respectivement, du Conseil national des langues et de la culture marocaine, du Conseil de la jeunesse et de l'action associative, de l'autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, du Conseil consultatif de la famille et de l'enfance, du Conseil de la concurrence et d'autres instances, créées par la Constitution.

Synthèse des interventions

Les pratiques de suivi-évaluation des politiques publiques dans les démocraties avancées revêtent, désormais, une importance grandissante, notamment au niveau de l'amont législatif où, souvent, des études d'impacts sont systématiquement réalisées sur les projets de loi afin de maîtriser leurs effets potentiels sur les secteurs qu'ils sont censés régler. D'où l'existence d'offices nationaux d'audit et d'évaluation, comme celui de la Grande Bretagne (National Audit Office), pris pour modèle par plusieurs pays.

Au Maroc, le caractère, pour l'instant peu développé, de la fonction du Parlement, en matière d'évaluation des politiques publiques et la dispersion des organes chargés d'une mission d'évaluation plaident pour la mise en place d'une instance nationale, à vocation transversale qui superviserait l'évaluation rétrospective et prospective des différentes politiques publiques.

Les organes en charge de la gouvernance ou de la régulation des politiques sectorielles sont confrontés à certains obstacles dont les lenteurs qui marquent le processus d'élaboration des textes, destinés à assurer une harmonisation optimale entre la Constitution et les interventions de ces organes, la nature de leurs interventions et le rôle des divers organes de régulation.

Des contraintes influencent le processus d'opérationnalisation de la Constitution, y compris la pluralisation des acteurs impliqués dans le processus d'élaboration des nouvelles normes où le législateur, au sens constitutionnel du terme, n'est qu'une partie prenante parmi bien d'autres.

L'impératif de la participation citoyenne a trouvé son prolongement dans l'organisation de consultations publiques qui ont pour mission de superviser des dialogues nationaux sectoriels, comme la réforme judiciaire, la parité et la société civile. Les commissions nationales, installées au lendemain du processus constitutionnel de 2011 ont eu pour objectif d'assurer une meilleure articulation entre les processus législatifs et la gouvernance des politiques publiques. Les dynamiques de concertation et de participation citoyenne posent, néanmoins, la question de la sélection et de l'identification des acteurs de la société civile et de leurs capacités propositionnelles.

Une autre contrainte se rapporte à la qualité des rapports entre la majorité et l'opposition, d'une part et au sein de la majorité, d'autre part. Cet état de fait risque d'affecter la qualité du débat institutionnel concernant l'opérationnalisation de la Constitution, voire de mettre en cause les possibilités de respecter l'échéance de 2016, posée par le constituant (article 86).

Plusieurs voies sont à même de favoriser un ancrage effectif des mécanismes participatifs, institués par la Constitution. La légitimité du processus, la qualité des lois et, par conséquent, l'ancrage social des réformes et des politiques sectorielles exigent une mise à contribution de toutes les synergies nationales, celle de la société civile, en premier lieu car la démarche est, au moins, aussi importante que les résultats.

Le processus d'opérationnalisation sera, dès lors, le produit d'une configuration ternaire, mettant en présence la société civile comme contre-pouvoir, l'université comme lieu d'expertise et les pouvoirs publics qui maîtrisent la décision institutionnelle. La légitimation procédurale des politiques publiques, par la participation, la transparence et la lutte contre la corruption et contre le gaspillage des deniers publics, trouve dès lors son expression dans le partage du pouvoir et la création d'espaces de liberté et de libre d'expression. Elle exprime, aussi, les exigences de veille et de vigilance associative qui donneront son plein sens à la reddition des comptes et au contrôle démocratique sur les politiques publiques.

La mise en œuvre de la Constitution appelle la construction d'indicateurs de suivi-évaluation fiables pour pouvoir mesurer son effectivité. Pour ce faire, il y a lieu d'emprunter aux expériences étrangères avancées et de justifier d'une certaine flexibilité, en fonction des caractéristiques et des contraintes propres à chaque secteur.

Le travail de priorisation pour mettre en œuvre la nouvelle Constitution devrait tenir compte de trois ordres de contraintes/urgences : la contrainte économique et financière, avec l'approfondissement des réformes structurelles et le rétablissement des équilibres macroéconomiques fragilisés par la crise, la contrainte institutionnelle, telle que la création ou l'alignement des institutions existantes sur la Constitution, la contrainte culturelle qui renvoie aux politiques de reconnaissance identitaire et à la mise en œuvre du bilinguisme arabe/amazigh, officialisé par l'article 5 de la Constitution.

Le volet économique n'est pas à l'écart des préoccupations exprimées. L'opérationnalisation de la Constitution soulève le problème du coût économique et social de certaines réformes législatives et des politiques publiques qui en découleront. Sur ce registre, la bonne recette ne serait pas d'œuvrer simplement à la réduction des charges afférentes à chaque chantier (approche arithmétique), mais d'optimiser l'allocation des ressources et des investissements, lesquels devraient obéir aux critères de rationalité, de rentabilité et de gestion des risques.

Conclusions du débat

Le débat qui a suivi les exposés présentés a donné lieu à une série de réactions et d'idées. Ainsi, les intervenants ont reconnu, unanimement, les apports de la nouvelle Constitution comme texte novateur et d'avant-garde, tout en soulevant un certain nombre de questionnements :

- La réforme constitutionnelle requiert, d'abord, un changement dans les modalités de fonctionnement de l'Etat et cela à trois niveaux : un réaménagement des relations entre les principales institutions constitutionnelles, un recadrage des relations entre l'Etat et la société civile, et une consolidation des institutions de gouvernance, de régulation et d'interpellation.
- La mise en œuvre de la Constitution s'opère dans un contexte marqué par des désaccords entre les acteurs institutionnels censés donner corps au processus d'opérationnalisation. D'où la centralité de pré-requis de taille qui conditionnent la bonne marche du processus, en l'occurrence l'existence d'une forte volonté politique partagée par l'ensemble des acteurs, d'un climat de confiance entre les différentes parties prenantes et de ressources humaines et organisationnelles appropriées.
- En outre, il conviendrait d'ajouter les contraintes qui résulteraient du vaste chantier de mise à jour de l'arsenal juridique comme mesure d'accompagnement du processus d'opérationnalisation de la Constitution. Ceci posera, non seulement la question de la refonte des textes législatifs et infra-législatifs (textes d'application), mais appellera aussi un travail de priorisation et de clarification de l'agenda législatif.
- La pénurie de cadres et d'experts capables d'éclairer le législateur pose des problèmes analogues. Le Parlement, qui a pour mission d'élaborer des lois, de contrôler l'action du Gouvernement et d'évaluer les politiques publiques, devrait combler ses déficits, en termes d'expertises et de profils humains, adaptés à ses missions.
- Le lancement des grands chantiers et des réformes structurantes, notamment la régionalisation avancée, le droit à l'information, les libertés judiciaires, la gouvernance et la régulation publique pose la question de la reprise de l'acquis communautaire. Il plaide, en outre, pour une démarche managériale d'optimisation et de gestion des risques.

19 juillet 2013

Les modes de production des politiques publiques sous la nouvelle Constitution



Réalisé dans le cadre de l'étude sur « l'opérationnalisation de la Constitution : acteurs et impacts sur la gouvernance des politiques publiques », ce second séminaire a réuni des responsables publics, des acteurs politiques et associatifs et des chercheurs.

Synthèse des interventions

Le rapport du cinquantenaire sur le développement humain avait clairement soulevé la difficulté du système marocain de production des politiques publiques à s'inscrire dans une vision systémique et stratégique.

De même, la consolidation du lien social, notamment le lien de confiance institutionnelle, plaide, plus que jamais, pour une adéquation optimale entre les demandes sociales et les performances des institutions. D'où l'intérêt à réinventer le mode de production des politiques publiques.

La question se pose de savoir si :

- les acteurs politiques sont capables de s'intégrer dans le processus de production de ces politiques et de transcender, par conséquent, les pratiques technocratiques qui ont prévalu jusqu'alors ?
- le nouveau paradigme constitutionnel des politiques publiques est-il capable de prendre en considération les visions et les attentes des citoyens et de résoudre les différentes problématiques du développement ?

Le nouveau paradigme de la Constitution de juillet 2011 est de réinventer le socle de la légitimité politique des institutions. Celles-ci sont légitimes et dignes de confiance si elles sont capables de traiter et de répondre aux demandes sociales dont elles sont saisies (légitimité fonctionnelle).

Deux raisons principales plaident pour que ce nouveau paradigme de la Constitution soit priorisé et traité avec volontarisme, dans le sillage du processus d'opérationnalisation de la Constitution : le caractère encore matérialiste des demandes sociales, ce qui sous-entend la centralité des politiques publiques, à caractère socioéconomique, comme vecteur de confiance institutionnelle et d'intégration civique des Marocains, d'une part et le contexte international de crise, caractérisé par la raréfaction des ressources, l'amplification transfrontalière du risque contestataire et l'urgence des stratégies d'adaptation, d'autre part.

En plus des deux fonctions classiques assignées, traditionnellement, à une Constitution, à savoir la définition de l'identité politique du pays et la fixation des règles de fonctionnement des organes de l'Etat, le nouveau texte constitutionnel apporte une troisième dimension fonctionnelle ou programmatique par l'introduction de nouveaux référentiels et espaces d'action, se rattachant, directement, aux politiques publiques.

L'une des innovations majeures de la Constitution de juillet 2011 est d'avoir clarifié :

- l'assise juridique et les modes de gouvernance des politiques publiques au Maroc.
- les fondements et les règles de gouvernance de l'action publique (démocratie participative, diversité culturelle, reddition des comptes...).
- les libertés et droits fondamentaux qui sont à la base de l'existence de ces politiques (droit à l'éducation, au travail, à la santé, à l'information...).
- les domaines de compétence respectifs des pouvoirs publics, en la matière.
- les instances et mécanismes de concertation, de régulation et de gouvernance des politiques publiques.

Comment dès lors faire du processus d'opérationnalisation de la Constitution une opportunité historique pour améliorer le système marocain de gouvernance des politiques publiques par :

- l'identification des lignes de rupture et de continuité entre les anciens et les nouveaux modes de production des politiques publiques ?
- la clarification des domaines de compétences et les responsabilités des différents intervenants institutionnels ?
- l'assurance de la capacité des acteurs à s'approprier et à donner corps aux principes de participation, de transparence, de reddition des comptes et d'évaluation des politiques publiques ?
- l'évaluation de l'impact des nouvelles prérogatives constitutionnelles de la société civile sur les modes de production des politiques publiques nationales ?
- l'identification des besoins de mise à niveau des administrations marocaines ? en termes de capacités organisationnelles et de profils humains nécessaires ?
- l'évaluation de l'impact potentiel de l'opérationnalisation de la Constitution sur les engagements internationaux du Maroc ?

Au niveau opérationnel, le système national de production des politiques publiques fait ressortir trois niveaux différents d'interventions publiques qui répondent, chacun, à une logique particulière :

- Les stratégies nationales sectorielles dont l'horizon temporel s'échelonne, souvent, sur une et deux décennies (Plan Emergence, Plan Maroc vert, Plan Halieutis, stratégie énergétique, Vision 2020...). Ces plans structurants s'inscrivent dans une ambition de long terme, celle de renforcer la mise à niveau et la compétitivité globale du Maroc.

- des programmes pluriannuels qui visent, à moyen terme, à résorber un déficit social ou territorial censé handicaper la dynamique du développement national : Initiative nationale pour le développement humain, Programme national des routes rurales, Régime d'assistance médicale... Bien que gérés directement par le Gouvernement, ces programmes transcendent l'horizon temporel d'une seule législature ou mandat gouvernemental et sont, par conséquent, difficiles à intégrer dans le schéma constitutionnel qui établit des règles précises en termes de logiques d'intervention et de responsabilité.
- des politiques publiques sensibles aux tensions du social et qui répondent pour la majorité à des logiques de pacification sociale et de désamorçage des dynamiques protestataires (politique des prix, emploi, transport urbain, habitat, éducation...). C'est précisément à ce niveau que la responsabilité gouvernementale et la pression sur les élites politiques se font ressentir le plus clairement.

Sur ce plan, la nouvelle Constitution a apporté, parmi ses innovations, l'évaluation par le Parlement des politiques publiques. Mais, même sur ce registre, la pratique institutionnelle indique que l'on est encore loin de la véritable évaluation, puisque la logique de l'audit technocratique prévaut encore. Des programmes comme le Plan Halieutis, le Plan Maroc vert ou le programme d'urgence de l'éducation nationale n'ont pas fait l'objet d'évaluation. A titre d'exemple, l'échec du programme d'urgence (volet enseignement supérieur) a coûté, à lui seul, à l'Etat marocain 43 milliards de dirhams sans qu'une véritable démarche d'évaluation n'ait été engagée.

Sur un autre registre, certaines entreprises, dites stratégiques, échappent au contrôle parlementaire et ce, en dépit de leur influence décisive sur les politiques publiques et qui dépasse, parfois, celle des départements ministériels. D'autres instances constitutionnelles, financées, exclusivement, par des deniers publics, comme le Conseil Economique, Social et Environnemental et le Conseil National des Droits de l'Homme ne sont pas soumises au contrôle du Parlement. Cette disposition est confortée par une jurisprudence du Conseil constitutionnel.

Le processus d'opérationnalisation de la Constitution suppose la réunion de trois conditions : celle des instances constitutionnelles, le réaménagement normatif et l'adoption d'un planning législatif. A ce sujet, il faudrait généraliser l'approche participative quant à l'élaboration des projets législatifs, à travers l'organisation de tables rondes, l'implication des acteurs concernés par ces projets législatifs et la publication électronique des textes de lois.

Outre la conformité avec la Constitution, les projets législatifs méritent que leur examen soit poursuivi, dans une logique de convergence avec les engagements internationaux du Maroc dont, notamment, la convergence avec l'acquis communautaire.

L'opérationnalisation de la Constitution exige, en outre, de relever, dans l'avenir immédiat, des défis de mise à niveau et de renforcement des capacités des institutions administratives qui ne sont pas habituées à recevoir des pétitions des citoyens et sont, encore, moins sensibles au droit d'accès à l'information.

Le contrôle des politiques publiques en tant que mécanisme constitutionnel nouvellement institué n'est pas encore opérationnalisé. Pour preuve, en matière financière, la loi de règlement reste inchangée. De même, la question se pose de savoir si les questions, orales et écrites et les commissions d'enquête correspondent-elles à des mécanismes adéquats de contrôle et d'évaluation des politiques gouvernementales par le Parlement.

L'institution parlementaire n'est-elle pas plutôt désarmée devant le pouvoir exécutif, en dépit de l'article 70 de la Constitution qui donne compétence au Parlement d'évaluer les politiques publiques ? L'interprétation faite par le juge constitutionnel de l'article 101 de la Constitution n'évacue-t-elle pas le contrôle parlementaire sur les politiques publiques de toute portée juridique ? Quid du règlement intérieur de la Chambre des représentants qui n'évoque, nulle part, la prérogative d'évaluation et de contrôle des politiques publiques par le Parlement ?

Conclusions du débat

Bien que le Maroc constitutionnel soit vieux de plusieurs décennies, l'édification de son modèle démocratique s'est opérée dans une logique d'apprentissage et d'accumulation, échelonnée dans le temps. Le processus d'opérationnalisation de la nouvelle Constitution, dans son ensemble, nécessite beaucoup de patience de la part de toutes les parties prenantes.

Le processus d'opérationnalisation de la Constitution entrainera, à terme, une révision de l'ensemble de l'arsenal législatif national qui impactera, à son tour, les modes de production des politiques publiques au Maroc. Il devrait être accompagné par la mise en œuvre de politiques innovantes en vue de la résolution de toutes les problématiques socioéconomiques du pays.

La gouvernance des politiques publiques souffre, au Maroc, d'un déficit en matière de capitalisation. Pour y remédier, le système marocain de production des politiques publiques gagnerait à intégrer, davantage, les impératifs de planification stratégique, de synchronisation des politiques nationales avec les politiques régionales, de contractualisation et de partenariat, axés sur les résultats.

La Constitution marocaine est, de loin, plus avancée que certaines constitutions occidentales sur de nombreux volets. Les acteurs et les institutions devraient être conscients de cette réalité.

L'erreur est de considérer les problèmes rencontrés sur la voie de l'opérationnalisation de la Constitution comme un signe de dysfonctionnement. Ces problèmes s'inscrivent dans la normalité puisqu'il est question, ici, d'apprentissage et d'adaptation progressive des acteurs aux nouvelles situations posées par le constituant.

Enfin, une coordination est nécessaire entre les instances de gouvernance et de régulation, qui sont appelées à jouer un rôle moteur, en matière de convergence et de coordination intersectorielle des politiques publiques nationales.

26 juillet 2013

La reconfiguration du champ politique sous la nouvelle Constitution



Organisé, dans le cadre de l'étude sur « l'opérationnalisation de la Constitution : acteurs et impacts sur la gouvernance des politiques publiques », ce troisième séminaire a mis en présence un panel représentatif d'acteurs politiques et d'universitaires marocains. Il a eu pour objet d'identifier les défis et les opportunités qui s'offrent au Maroc pour renouveler sa pratique démocratique et ses élites politiques, dans le sillage du processus d'opérationnalisation de la nouvelle Constitution.

Les dynamiques enclenchées par la réforme constitutionnelle ont été opérées sur fond de nouvelles données, à même de conférer un nouveau souffle à la vie politique nationale : recadrage des rapports entre majorité et opposition au sein du Parlement, accroissement des rôles des réseaux sociaux dans la formation et la formulation de l'opinion publique, récurrence et routinisation des pratiques de protestations et des sit-in, médiatisation des problématiques sociétales et politiques, activisme des associations de plaidoyer, défendant des causes inédites, affaires judiciaires aux répercussions politiques notables...

Aussi, évaluer l'impact du processus constitutionnel de 2011, en termes de reconfiguration du champ politique national, revient-il principalement à interroger la capacité des acteurs à s'approprier les nouveaux référentiels et à gérer les consensus nécessaires à la mise en œuvre des chantiers structurants, à donner suite aux demandes sociales et aux engagements souscrits par la majorité gouvernementale, à l'issue des élections du 25 novembre 2011 et à mettre en place de nouveaux modes de communication et d'interaction avec le reste de la société.

La nouvelle donne constitutionnelle : quels usages par les acteurs ?

Le processus constitutionnel de 2011 a, pour la première fois, cristallisé un profond consensus politique autour d'une charte fondamentale, précisant les référentiels et les attributions des différents pouvoirs. Tout au long des deux années qui ont suivi le référendum, le champ politique marocain a été travaillé par des enjeux d'expérimentation démocratique et de construction, plus ou moins antagonique, du modèle constitutionnel national et d'interprétations, pas toujours convergentes, de la Constitution.

Les lois organiques restant au stade de projet, il est difficile de réaliser une interprétation consensuelle de la Constitution. Dans l'attente de la création de la nouvelle juridiction constitutionnelle, la Cour constitutionnelle, les acteurs ont été amenés à juger eux-mêmes la régularité du fonctionnement des organes et des décisions prises par les pouvoirs publics.

A l'inverse des clivages entre acteurs politiques, les positions du Souverain ont tranché par leur clarté et par une grille d'interprétation, privilégiant une lecture attachée plutôt à l'esprit de la Constitution, comme en ont témoigné, par exemple, l'usage de l'arbitrage suprême entre les institutions et l'avis de Sa Majesté Le Roi, concernant le cheminement procédural des lois organiques.

Le nouveau paradigme constitutionnel : quelle gestion des impatiences sociales ?

Par-delà ses fonctions classiques, la nouvelle Constitution est porteuse d'une dimension programmatique indéniable, comme en atteste la récurrence, dans le texte constitutionnel même, de concepts-programmes, ceux de politiques publiques, de bonne gouvernance, d'égalité des chances, de justice sociale, de politique de la diversité, de régionalisation avancée, de charte des services publics...

Saisi sous ce rapport, le nouveau paradigme constitutionnel n'a pas été sans impacter la relation entre institutions et demandes sociales. D'un côté, il a eu pour effet de réinventer le mode de légitimation des institutions, en l'articulant, désormais, sur la capacité de celles-ci à traiter les demandes sociales. De l'autre, l'inscription constitutionnelle d'un certain nombre de droits, à caractère social et économique a abouti à un relèvement du plafond des attentes citoyennes.

Il en découle des crispations entre les performances gouvernementales et les attentes citoyennes, imputables au paradoxe suivant : l'importance des prérogatives constitutionnelles et des moyens d'action dont dispose le pouvoir exécutif tranche avec l'ambiance d'expectative qui caractérise la gestion de certains dossiers.

Les crispations qui ont marqué, à des moments déterminés, les rapports entre acteurs politiques et certaines catégories sociales, porteuses d'attentes ou d'intérêts particuliers, peuvent être attribuées à l'optimisme initial des projections économiques et financières du programme gouvernemental, à la persistance du caractère matérialiste des demandes sociales, aux difficultés de mise en œuvre de certaines réformes, comme celle du système de compensation, par exemple, aux dissonances politiques au sein de la majorité gouvernementale et au contexte global de raréfaction des ressources.

L'opérationnalisation de la Constitution : quelle repolitisation du champ politique ?

Malgré l'extension des fonctions confiées par le constituant aux partis politiques (article 7), ces derniers semblent continuer à tabler sur le soutien de l'Etat pour assurer leurs fonctions politiques. Or, le renouvellement du champ politique ne pourrait se décréter.

Au même moment, le nouveau paradigme constitutionnel a contribué à l'émergence, en contrepoint des lieux traditionnels de l'action politique : partis, Parlement, Gouvernement..., d'espaces d'expression citoyenne auto-politisés ou prenant leur distance avec la politique conventionnelle comme les mouvements sociaux, les associations de plaidoyer, les coordinations de quartier...

A la lumière de la nouvelle Constitution, il y a lieu de revisiter les clivages traditionnels droite/gauche, tradition/modernité, au profit d'une division plus fonctionnelle du travail politique au Maroc qui tienne compte des vrais défis politiques et économiques du pays, d'une part et des mutations socioculturelles et générationnelles qui travaillent le marché des valeurs au niveau national, d'autre part.

Opérationnalisation de la Constitution et convergence des politiques publiques

Un des enjeux majeurs du processus d'opérationnalisation de la Constitution est d'assurer une convergence optimale entre les politiques nationales. L'exigence de convergence est d'autant nécessaire que le rapport du cinquantenaire sur le développement humain avait déjà souligné l'insuffisance du caractère stratégique des politiques publiques, menées depuis l'Indépendance. Toutefois, la compétitivité globale du Maroc et la réalisation, à long terme, des objectifs de développement humain intégré ne sauraient s'accommoder de programmes à court terme.

Cette convergence s'impose entre différents blocs de politiques publiques selon qu'elles s'inscrivent dans une vision stratégique, comme le programme Emergence, Plan Halieutis, Plan Maroc vert, Vision 2020..., dans une perspective de moyen terme : INDH, programmes des routes nationales... ou qu'elles correspondent à des interventions publiques urgentes, comme l'emploi, la santé, l'habitat...

Un autre enjeu a trait au défi de déconcentration administrative et politique. Les principes de subsidiarité territoriale et de participation citoyenne, introduits par la Constitution sont, dès lors, à mobiliser en vue d'un ancrage plus concluant des politiques publiques locales.

L'appropriation collective de la Constitution : un processus graduel

Schématiquement, les pays en transition se trouvent devant deux approches de réforme distinctes : une approche étatiste et une autre volontariste qui investit plutôt dans les synergies collectives et la construction consensuelle du changement. Si, à l'instar de nombreux pays en développement ou émergents, le Maroc n'est pas encore une démocratie achevée, force est d'admettre qu'il représente un système, en voie de consolidation.

Les transitions démocratiques étant par définition cumulatives et expérimentales, il est évident que les chantiers d'opérationnalisation de la Constitution s'inscrivent dans une démarche graduelle, de moyen et de long terme.

Dire que les acteurs politiques et, d'une manière générale, les citoyens marocains ont une faible capacité d'appropriation de la Constitution et de ses nouvelles normes serait aussi sévère qu'inexact. L'appropriation collective de la nouvelle Constitution renvoie à un processus laborieux. Elle a un coût temporel dont il convient de tenir compte.

Une nouvelle Constitution, aussi avancée soit-elle, appelle des exercices d'apprentissage. Sa pérennisation et sa consolidation exigent d'éviter les travers de la régression sur les acquis, de la politisation abusive du débat national sur l'opérationnalisation de la Constitution et de l'audace démesurée dans l'interprétation de la constitution.

Il ne faut pas perdre de vue que le processus constitutionnel a induit un mouvement significatif d'officialisation de ce qui, naguère, suscitait soit des réticences politiques, soit des interrogations quant aux modalités d'officialisation de la langue amazighe, de reconnaissance de la diversité des affluents culturels de l'identité marocaine, d'institutionnalisation de la parité hommes/femmes, du statut constitutionnel de l'opposition parlementaire, des droits des étrangers et des Marocains du monde...

La vague d'officialisation est à appréhender comme l'aboutissement de réformes et de chantiers antérieurs, capitalisés par le constituant de 2011, tels que la création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe, l'Instance Équité et Réconciliation, la réforme du Code de la famille, le rapport du cinquantenaire sur le développement humain ou le dialogue sur la régionalisation avancée.

La consolidation du système politique marocain appelle la conjugaison de quatre facteurs pour accélérer le processus d'évolution vers la démocratie : un volontarisme politique capable de catalyser le changement escompté, un développement économique global, un système éducatif opérationnel et performant pour la socialisation, le renforcement des capacités et l'épanouissement des potentiels ainsi qu'une société civile dynamique, capable de fonctionner comme contre-pouvoir.

**L'opérationnalisation des prérogatives
constitutionnelles de la société civile :
quels impacts sur la gouvernance des
politiques publiques au Maroc ?**



Ce quatrième séminaire, réalisé dans le cadre de l'étude sur « l'opérationnalisation de la Constitution : acteurs et impacts sur la gouvernance des politiques publiques », qui a vu la participation de responsables de l'administration publique, d'acteurs associatifs et de chercheurs, a eu pour ambition d'évaluer la portée et les conséquences que les mécanismes de la démocratie participative, consacrés par la Constitution marocaine de 2011, sont censés produire, en termes de lien social et politique et de modes de production des politiques publiques au Maroc.

L'une des innovations majeures de la nouvelle Constitution marocaine est d'avoir hissé l'idéal de démocratie participative au rang de référentiel fondamental du processus de consolidation de l'Etat de droit au Maroc. Dans la nouvelle Constitution, quatre mécanismes relèvent directement de la démocratie participative :

- L'initiative législative populaire, permettant aux citoyens de déposer, auprès du législateur, des motions proposant des lois (article 14).
- Le droit de pétition que les citoyens peuvent exercer à l'échelle nationale (article 15) et régionale (article 139), en direction des pouvoirs publics.
- Les instances de concertation que les pouvoirs publics sont tenus de créer pour favoriser la participation des citoyens à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques (article 13).
- Le Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative, censé représenter une arène institutionnelle majeure où se cristalliseront les débats et les projets concernant la société civile (articles 33 et 170).

Désormais, trois échelons différents concourent au processus décisionnel, tel que défini par la Constitution :

- La décision institutionnelle proprement dite qui renvoie aux prérogatives des pouvoirs constitués.
- La fonction consultative, assurée par les organes de gouvernance et de régulation.
- La démocratie participative qui renvoie aux prérogatives constitutionnelles, reconnues aux citoyens et aux organisations de la société civile.

La finalité même de la démocratie participative étant de donner corps au partenariat Etat/société civile, la réflexion a concerné le contenu, la portée et les conséquences des mécanismes participatifs, prévus par la Constitution.

Synthèse des interventions

Les organisations de la société civile, toutes catégories confondues, ont un rôle d'intermédiation à jouer vu l'importance stratégique des objectifs de renforcement du lien social et d'autonomisation économique des couches marginalisées et les défis de la gouvernance territoriale dans le Maroc d'aujourd'hui. Toutefois, si le projet participatif constitue une avancée fondamentale sur le chemin d'une démocratie de proximité :

- comment faire des organisations de la société civile de véritables acteurs des politiques publiques, au lieu de les limiter à l'état de simple objet de ces politiques ou, dans les meilleurs des cas, une force manipulable dans un sens ou dans un autre ?
- comment faire pour que l'Etat accepte la société civile comme un partenaire naturel sur le long et sinueux chemin de démocratisation de la société ?

L'enjeu politique majeur de la période post-constitutionnelle est de faire du système national de production des politiques publiques un levier d'édification d'une société d'intégration, affranchie des situations de rente, de la corruption et de l'impunité, thèmes auxquels les acteurs de la société civile restent sensibles.

L'importance de la société civile transparaît à travers la qualité des réformes politiques majeures qui sont toutes passées par la société civile : les libertés publiques, les élections, les droits des femmes, la diversité linguistique...

On a, souvent, tendance à présenter la société civile et la démocratie participative comme une alternative aux partis et à la démocratie représentative. Cette façon de définir la société civile n'est pas sans affaiblir les partis politiques et, du coup, la démocratie tout court, car il est inconcevable d'édifier celle-ci, en l'absence de partis forts et capables de fonctionner comme des organes de médiation et d'encadrement des citoyens.

Or, les deux doivent fonctionner sur un mode coopératif. La démocratie participative a pour objet d'aider à corriger les déficits de la démocratie représentative, à travers les pétitions et les motions législatives qui contribueront, assurément, à l'amélioration de la prestation des élus et des institutions.

Alors que la Constitution marocaine ne donne pas de définition précise de la société civile, la Commission nationale, chargée de superviser le dialogue sur la société civile et ses nouvelles prérogatives constitutionnelles a opté pour une définition plutôt restrictive de la société civile. Il s'agit des associations régies par des lois et des règlements spécifiques. Les partis politiques et les syndicats opèrent, quant à eux, selon le schéma de la démocratie représentative et disposent de mécanismes spécifiques de participation : élection, représentation...

Le bilan global à établir au terme du mandat de la Commission nationale de dialogue sur la société civile, attendu pour mars 2014, permettra de dégager des réponses et des pistes d'action concrètes. Un travail de longue haleine reste à réaliser pour affiner le modèle marocain de démocratie participative. Il existe, certes, des obstacles liés au climat de confiance qui règne entre l'Etat et les acteurs sociaux. Le Dialogue national a pourtant franchi des étapes décisives. Il est, aujourd'hui, au stade de dialogues régionaux.

Les domaines de réforme touchent, essentiellement, l'opérationnalisation des dispositions constitutionnelles, relatives à l'élaboration d'un code des associations, à la coproduction des lois : motion en matière législative, à la présentation des pétitions aux pouvoirs publics et à la clarification des normes déontologiques, applicables à la vie associative, à travers l'élaboration d'une charte nationale de la démocratie participative.

Le second volet de la réforme concerne la question de la culture politique. Comment faire de la participation citoyenne une culture nationale, instituant un nouveau rapport entre l'Etat et les organisations de la société civile ? Les organisations de la société civile apparaissent, de ce fait, comme des partenaires incontournables dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le benchmark international montre qu'il existe un indicateur pertinent pour mesurer la performance des politiques publiques : leur acceptation par les organisations de la société civile. La tutelle d'un département ministériel sur la société civile serait, de ce point de vue, incompatible avec l'idéal d'indépendance de cette dernière.

La promulgation des lois concernant la démocratie participative aurait dû constituer une priorité de l'agenda législatif car, en bonne logique participative, tout projet de loi devrait, désormais, ouvrir la possibilité aux organisations de la société civile de faire des propositions, à travers des motions, en matière législative, comme cela est prévu par l'article 14 de la Constitution.

Comment élaborer des projets législatifs aussi structurants comme celui de l'officialisation de la langue amazighe alors que les mécanismes participatifs ne sont pas encore définitivement établis ?

La dispersion des organes de l'Etat, en charge, directement, des affaires relevant de la société civile, pose un sérieux problème d'interlocuteur et explique la revendication de certaines organisations de la société civile, réclamant un guichet unique, comme c'est le cas dans certaines expériences étrangères. Cette dispersion pose, également, le problème de coordination et de convergence des politiques publiques et des programmes d'action.

Les organisations de la société civile, qui contribuent à la résorption des déficits sociaux dans le cadre des programmes de développement humain et de solidarité sociale, comme l'économie coopérative, le microcrédit, les activités génératrices de revenu..., méritent un appui particulier.

A ce jour, le Maroc a réussi le pari de la consécration constitutionnelle de la société civile et de la reconnaissance de ses prérogatives. Il subsiste, toutefois, le problème de sa représentation. Comment réussira-t-on à représenter une société civile aussi diverse ? Comment l'associer à des dialogues nationaux et à des consultations publiques sans que la diversité des référentiels et des finalités ne se transforme en un facteur de blocage ?

L'importance vitale de la démocratie participative plaide, également, pour la création d'un observatoire national de la vie associative qui se penchera sur le suivi, la valorisation et l'appui des organisations de la société civile.

Conclusions du débat

La participation de la société civile à l'élaboration des politiques publiques est un phénomène récent au Maroc. La reconnaissance du caractère constitutionnel de la société civile et son introduction dans les dispositifs d'élaboration des politiques publiques constituent un premier pas sur la voie de l'appropriation de la démocratie participative par les Marocains.

Se pose le problème de la responsabilité de l'opérationnalisation de la Constitution, y compris pour mettre en œuvre les prérogatives constitutionnelles de la société civile. Sur ce point, l'on a tendance à trop se focaliser sur le Gouvernement, alors qu'il existe d'autres acteurs, notamment, le Parlement, les instances constitutionnelles et la société civile.

Des organes publics non rattachés à aucun département ministériel jouent un rôle important, en la matière. C'est le cas de l'Observatoire National du Développement Humain qui a pour mission de faire le suivi-évaluation des politiques publiques et les programmes qui ont trait au renforcement des capacités, à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il est de ce fait au cœur de la problématique de la société civile.

Il incombe aux pouvoirs publics d'engager une réflexion globale sur les mécanismes de participation multi-niveaux à l'échelle nationale, régionale et locale car chaque échelon possède des spécificités propres, au regard de la taille, des caractéristiques organisationnelles et des domaines d'intervention des associations.

L'idée de guichet unique n'est pas tout à fait pertinente. D'un côté, elle serait incompatible avec le pluralisme et la multiplicité des domaines d'intervention caractéristiques de la société civile marocaine. De l'autre, il est possible d'imaginer d'autres formules, comme, par exemple, une autorité administrative indépendante, à l'instar du Conseil de la jeunesse et de l'action associative dont la création est prévue par la Constitution marocaine.

La démocratie représentative au Maroc est critiquée alors qu'elle n'est même pas arrivée à maturité. Il faut promouvoir de façon proportionnelle les deux modèles démocratiques car la promotion disproportionnée de la démocratie participative pourrait avoir, comme résultat, des organisations de la société civile, fonctionnant selon une vitesse supérieure à celle des partis politiques et des syndicats.

Tant qu'une bonne partie de la société civile opère dans le cadre des mouvements sociaux, l'accélération des processus participatifs et le droit de pétition, surtout, risquent de déboucher, à terme, sur l'édification d'une démocratie opposante. Plus encore, la montée en puissance de la société civile et l'institutionnalisation de ses prérogatives donneront lieu à la naissance du citoyen exigeant, capable de véhiculer, voire d'imposer ses choix aux décideurs publics. La qualité et les procédures des politiques publiques ne manqueraient pas de subir des transformations, lourdes de conséquences.

Les concepts utilisés dans la Constitution renvoient à des notions polysémiques, comme les organisations non gouvernementales ou les acteurs sociaux. Aussi, la publication des travaux préparatoires et des débats de la Commission consultative de révision de la Constitution aurait-elle permis de cerner le concept de société civile ? Dans tous les cas, il semble que le constituant a laissé au législateur le soin de préciser ce qu'il entend exactement par société civile.

La mise en œuvre des prérogatives de la société civile suppose, pour ce qui est de la participation à l'élaboration des lois, de réfléchir aux modes d'insertion de l'initiative populaire dans la procédure législative parlementaire.

Le bilinguisme officiel : quels impacts sur la communication institutionnelle et sociétale au Maroc ?



Ce cinquième séminaire, réalisé dans le cadre de de l'étude sur « l'opérationnalisation de la Constitution : acteurs et impacts sur la gouvernance des politiques publiques, a vu la participation de responsables de l'administration publique, d'acteurs associatifs et de chercheurs.

Il n'existe pas de modèle universel en matière de politique linguistique. Chaque pays aménage son paysage linguistique, en fonction de son patrimoine culturel, de ses données ethniques et historiques et de son expérience politique. Aujourd'hui, le référentiel commun des démocraties modernes met l'accent sur les droits et la liberté culturels et linguistiques, comme dimension consubstantielle de l'Etat de droit.

La langue amazighe est porteuse d'un système de valeurs riche et ancestral. Il faudrait, donc, la valoriser et la lier à la problématique du développement et des droits fondamentaux économiques, sociaux et culturels.

La Constitution marocaine de 2011 adhère au référentiel universel des droits. Avant son entrée en vigueur, d'autres textes avaient contribué à dessiner les premiers contours de cette politique : Discours royal d'Ajdir du 17 octobre 2001, Dahir portant création de l'Institut Royal de la Culture Amazighe et Charte nationale de l'éducation et de la formation de 1999. La Constitution de 2011 est, cependant, le premier texte juridique à définir les bases d'une politique linguistique explicite.

Outre la reconnaissance du caractère officiel des deux langues arabe et amazighe, l'article 5 de la Constitution met l'accent sur la valorisation et la préservation des parlers et expressions culturels marocains, l'ouverture sur les langues étrangères les plus utilisées, comme levier de communication avec le monde et l'institutionnalisation du paysage linguistique marocain, à travers, notamment, la création du Conseil national des langues et de la culture marocaine.

Pour donner corps à cette nouvelle politique linguistique, deux lois organiques sont à élaborer :

- La mise en forme législative du bilinguisme, notamment pour mettre en œuvre le caractère officiel de la langue amazighe.
- L'institutionnalisation du paysage linguistique, notamment, au moyen d'une instance de régulation, comme le Conseil national des langues et de la culture marocaine.

Synthèse des interventions et des débats

Au Maroc, le bilinguisme est ancien et remonte, pour le moins, à l'époque antique, comme l'atteste nombre d'inscriptions puniques bilingues : libyco-puniques, libyco-latines, voire gréco-puniques, ce qui signifie que l'histoire culturelle du Maroc est, en partie, l'histoire de ses bilinguismes.

Par ailleurs, il n'est pas possible de dissocier les droits de l'Homme des droits linguistiques et culturels. L'image internationale du Maroc est intimement liée à la reconnaissance constitutionnelle et à l'institutionnalisation effective de ces droits.

Le benchmark international fait ressortir une variété d'aménagements linguistiques dans le monde qui vont de l'absence de politique explicite à la réglementation étroite de l'usage des langues.

Comme l'indique le modèle linguistique suisse, la bonne situation d'une langue est déterminée par l'indicateur de la liberté de son usage dans les espaces publics et privés. Ceci explique pourquoi la problématique du bilinguisme officiel est inséparable de celle de la gouvernance institutionnelle.

Le modèle canadien établi, à travers une loi des langues officielles de 1988, un traitement égal pour les deux langues officielles, l'anglais et le français, dans les domaines prioritaires suivants : les travaux du Parlement, l'élaboration des lois, l'administration judiciaire et la communication publique. Le bilinguisme officiel au Canada n'est pas sans engendrer des coûts financiers qui s'élèvent, selon un rapport officiel de 2012, à 2,4 milliards de dollars canadiens, soit 85 dollars par citoyen.

Qu'en sera-t-il du Maroc, notamment au cours des premières années où des infrastructures et des investissements importants sont à prévoir pour adapter les administrations marocaines à la nouvelle réalité linguistique ?

Ces investissements conditionnent le succès de l'officialisation de l'amazigh. Il serait erroné de faire une fixation, sur la question des coûts financiers de cette officialisation, pour ne pas mettre en œuvre la nouvelle politique linguistique, découlant de la Constitution de 2011, alors que la politique linguistique implicite de l'Etat, depuis 1956, en partie responsable de la situation actuelle du système scolaire marocain, attend toujours d'être évaluée.

La mise en œuvre du bilinguisme officiel soulève des questions cruciales, notamment celle de la permanence du lien social dans sa double dimension institutionnelle et sociétale : les régionalismes et les tensions ethno-culturelles seront-ils atténués ou plutôt ravivés, du fait du bilinguisme officiel ?

La question du bilinguisme a réintroduit la société civile marocaine au cœur de l'action publique. Les choix de l'Etat marocain en la matière devraient, dès lors, puiser leur substance dans la force de proposition de la société civile.

Le constituant marocain de 2011 utilise le singulier pour parler de l'amazigh, ce qui sous-entend l'amazigh standard, promu par l'Institut Royal de la Culture Amazighe. Or, à ce jour, aucun texte juridique ne stipule explicitement l'unification de la langue.

L'Institut Royal de la Culture Amazighe œuvre à la construction d'un socle standardisé de l'amazigh, à travers une grammaire, un lexique et un vocabulaire communs pour lui conférer sa consistance et son unité. Les dialectes amazighs demeureront utilisés et seront enrichis par l'amazigh standard. Les secteurs à prioriser devraient être ceux de la vie publique qui impliquent un acte communicationnel entre les citoyens-usagers et l'administration.

La standardisation de l'amazigh n'est pas la création d'une langue artificielle, mais l'enrichissement de celles existantes. L'objectif étant de construire une langue qui fera l'unité des populations amazighophones du Maroc. Toutefois, cette opération de standardisation ne serait-elle pas porteuse de risques linguistiques et politiques, ceux de l'affaiblissement, voire de la mise en danger des expressions amazighes locales ?

La loi organique, relative à la langue amazighe n'est pas encore adoptée. L'article 27 du règlement intérieur de la Chambre des Représentants prévoit la mise à disposition de moyens logistiques et humains pour assurer l'utilisation de l'amazigh. A fin octobre 2013, aucune mesure n'avait été prise dans ce sens. Cela n'a pas empêché un certain nombre d'initiatives de voir le jour :

- Une députée avait posé une question au Gouvernement en langue amazighe. La réponse du Ministre a été assurée en arabe, arguant que le cadre juridique de l'amazigh, comme langue officielle n'est pas encore opérationnel.
- Un groupe parlementaire avait déposé une proposition de loi organique, relative à l'officialisation de l'amazigh, laquelle proposition avait été, à la base, une initiative d'une association amazighe.
- Le 21 novembre 2012, une journée d'étude a été organisée à la Chambre des Conseillers sur le thème « Aménagement des langues et opérationnalisation du caractère officiel de la langue amazighe, à la lumière de la Constitution ». Cette journée d'étude a permis la formulation d'un certain nombre de recommandations.

- Les membres du Parlement ont adopté un certain nombre de propositions concernant les prénoms amazighs, la modification de l'appellation officielle de l'agence Maghreb Arabe Presse pour la mettre en harmonie avec l'esprit de la Constitution et l'inscription du nom du Parlement et de ses salles en caractères tifinaghs.

En dépit de leur importance, ces initiatives restent insuffisantes. D'où la nécessité d'accélérer le processus d'institutionnalisation du bilinguisme officiel et d'adopter la loi organique, prévue par l'article 5, qui devrait reconnaître un rôle important à l'Institut Royal de la Culture Amazighe en la matière, lever les interdictions à l'égard des prénoms amazighs, instituer l'amazigh comme langue d'enseignement et soutenir son utilisation dans la signalisation routière, dans les médias et dans les institutions publiques. A cela, il conviendrait d'ajouter l'adoption de décrets d'application dont l'importance est capitale pour l'accompagnement et la mise en œuvre de la loi organique.

Propositions

Le Maroc présente des spécificités qui lui interdisent d'imiter, aveuglément, tout modèle étranger, aussi efficace soit-il dans son contexte d'origine. Le nouvel aménagement linguistique au Maroc devrait trouver ses fondements constitutifs dans les réalités nationales sans ignorer, pour autant, ce qui a fait le succès des expériences internationales.

La régionalisation est primordiale pour promouvoir la langue amazighe. Elle constitue le principal atout pour officialiser cette langue, d'une manière rationnelle et harmonieuse. La régionalisation présente, en effet, tous les ingrédients nécessaires à l'opérationnalisation d'une politique linguistique : la territorialité (espace régional), la fonctionnalité sectorielle (déploiement des politiques nationales) et le ciblage humain pertinent (groupement humain relativement homogène).

L'étude réalisée par l'IRES sur « les aspects culturels de la régionalisation » a mis en évidence l'existence au Maroc de onze espaces linguistiques et culturels structurants et homogènes : Oriental, Rif-Jbala, Gharb, Chaouia-Doukkala-Tadla-Sraghna, Abda-Chiadma-Ahmar-Bousbaà, Moyen Atlas, Haut Atlas oriental, Haut Atlas occidental, Anti Atlas, Sahara. Il est recommandé d'en tenir compte lors de l'opérationnalisation de la nouvelle politique linguistique.

La nouvelle politique linguistique devrait être basée sur le principe d'équité et tenir compte des droits et des intérêts du plus grand nombre, notamment des catégories et des groupes sociaux et culturels, jugés vulnérables. De ce fait, si cette politique se révèle difficile à opérationnaliser, la difficulté ne saurait primer sur la Constitution et le choix démocratique y afférent.

Les deux langues qui sont traitées constitutionnellement, de façon égale, devraient être protégées par l'Etat de façon neutre et équilibrée. La mise en forme législative de la nouvelle politique linguistique suppose, donc, du législateur une interprétation volontariste et positive de l'article 5 de la Constitution plutôt qu'une interprétation restrictive, basée sur une opérationnalisation velléitaire qui ne ferait que surseoir à la réforme de l'échiquier linguistique marocain.

Le caractère structurant du chantier linguistique plaide pour que l'élaboration de la politique des langues au Maroc ne soit plus l'apanage des seuls acteurs politiques. Un grand débat devrait permettre à toutes les sensibilités, notamment au sein du monde associatif, de s'exprimer.

Compte tenu du fait que le bilinguisme, voire le trilinguisme, constitue une réalité sociolinguistique, il y a lieu, du point de vue proprement scientifique, d'accorder une place importante aux langues maternelles. Les expériences internationales étant unanimes à considérer que les langues maternelles, langues de la première identité, sont fondamentales dans la construction de l'univers affectif et cognitif de l'enfant. Elles facilitent, de ce fait, l'apprentissage et l'acquisition des connaissances.

D'autres propositions ont été émises au cours de ce séminaire :

- L'officialisation de l'amazigh implique une politique incitative et d'encouragement de la production culturelle dans cette langue.
- Il serait opportun de créer des centres d'aménagement linguistique, au niveau des régions linguistiques.
- La signalisation dans l'espace public devrait être désormais assurée, également, en amazigh.
- L'amazigh standard n'étant la langue maternelle de personne, sa standardisation pourrait souder des populations disparates qui parlent différents dialectes.

Le Conseil national des langues et de la culture marocaine dont la plateforme est en cours d'élaboration, au niveau du Ministère de la Culture, devrait s'inscrire dans une démarche participative, inclure les acteurs majeurs de l'échiquier culturel et linguistique marocain et donner droit de cité aux acteurs associatifs. Les documents élaborés, à ce jour, par le Ministère de la culture dont le projet de Charte nationale de la Culture, indiquent que différents rapports thématiques linguistiques et culturels ainsi que des scénarios sont en cours de réalisation.

13 mars 2013

La dimension culturelle de la régionalisation



Ce séminaire consacré à une première présentation des résultats de l'étude de l'IRES sur les aspects culturels de la régionalisation, menée dans le cadre du programme « Lien social » de l'IRES, a vu la participation de responsables publics, d'universitaires et d'acteurs de la société civile. En ouverture du séminaire, les soubassements méthodologiques de l'étude ont été passés en revue :

- La région, n'étant pas un simple agrégat de communes ou de provinces, elle ne peut pas être définie par une simple proximité ou continuité territoriale.
- La profondeur historique des relations sociales entre les différents groupes dans des espaces géographiques proches a créé les conditions propices à l'affirmation de certains traits culturels communs. Ces traits marquants peuvent constituer un précieux atout supplémentaire pour la construction de la région.
- La fabrication de l'identité régionale est un construit social et un processus, soulignant l'historicité des traditions étatiques et régionales marocaines. Cette histoire et ces traditions constituent des éléments importants de la politique future de régionalisation.
- Si les facteurs fonctionnels sont, certes, nécessaires au développement économique et social de la région, les liens affectifs et ceux de la subjectivité collective restent prépondérants dans le processus de consolidation de la région et dans la création des conditions de sa cohésion, pour en faire un bassin de vie et un référent identitaire commun à ses habitants.

Par le recensement des traits culturels et linguistiques et les contours des territoires de leur déploiement, l'étude de l'IRES a abouti à la mise en évidence de onze aires culturelles homogènes. Toutefois, l'étude ne suggère aucun découpage territorial et se limite à formuler des propositions, en exposant des données historiques et ethnographiques qui peuvent contribuer à la réflexion relative à la dimension culturelle du projet de régionalisation avancée.

Le benchmark international a permis de présenter un panorama représentatif des types dominants d'organisations territoriales. L'échantillon comprend les Etats unitaires, à savoir, l'Espagne, la France et l'Italie et certaines fédérations ou confédérations, comme le Canada, la suisse et l'Afrique du Sud.

Le Maroc pourrait, ainsi, s'inspirer des modèles étudiés, plus particulièrement de l'expérience italienne qui a mis en œuvre une régionalisation asymétrique, avec deux catégories de régions : à statut spécial et à statut ordinaire.

Compte tenu de l'imbrication de tout propos sur l'identité avec la question de la diversité et de sa gestion, une partie importante du débat qui a suivi les différents exposés s'est orientée vers des problématiques, ayant trait plus à la question des enjeux de la gestion de la diversité et de leur coût qu'à l'importance des facteurs culturels dans la cimentation des identités collectives.

Importance, enjeux et coût des politiques de la diversité

Les rôles historiques du Protectorat franco-espagnol et de l'émigration dans l'ouverture de l'identité marocaine aux autres cultures et langues du monde ont d'abord été rappelés.

L'accent a été, également, mis sur les modalités de la mise en œuvre et sur les conséquences pratiques de la territorialisation des politiques linguistiques et de la diversité. Le cas suisse a été cité en exemple. La Confédération helvétique considère la politique de gestion et de promotion de la diversité et d'encouragement de la communication entre les différentes communautés, malgré son coût élevé, comme indispensable aux principes constitutifs du pays qui œuvre, ainsi, au soutien des minorités linguistiques, fragilisées par le poids grandissant de la majorité alémanique.

Le principe de territorialité a donné lieu à des discussions nourries, liées, essentiellement, à ses rapports avec le bilinguisme officiel et les modalités d'inscription de la gestion de la diversité dans le territoire, étant donné que le bilinguisme officiel a un contenu aussi bien politique que juridique.

Les dangers de la revendication politique de certains concepts et symboles des identités territoriales ont, aussi, été évoqués. Le modèle français a été présenté comme pertinent puisqu'il opte pour une décentralisation sans incidences sur le rapport aux cultures et aux langues et sur la mise en œuvre des politiques linguistiques.

Concernant le coût, souvent élevé, de la gestion de la diversité, les expériences internationales ont montré que les choix politiques, culturels et linguistiques et les coûts qui en résultent sont, souvent, dictés par la nécessité d'un vivre-ensemble politique complexe. Les coûts économiques et politiques de la mise en œuvre de la politique de la diversité sont le prix à payer par la communauté pour préserver sa diversité qui se trouve au fondement de son contrat social et politique.

Discussion des autres éléments exposés

Le statut des villes a été évoqué. Il a été rappelé que si les aires linguistiques homogènes caractérisent, souvent, les régions restées en marge des centres de prise de décision politique et économique et d'exercice du pouvoir symbolique, les villes sont des lieux d'une dynamique et d'un brassage culturel et linguistique plus intenses.

Outre l'importance de la sauvegarde des identités et des cultures infrarégionales, plusieurs questions ont été examinées :

- Comment faire des traits culturels d'une région un levier de son développement économique et social ?
- Considérant que la construction d'une identité régionale, sur une base culturelle, constitue une chance, certes, mais, aussi, un risque, comment, dès lors, maximiser les facteurs de chance et circonscrire ceux du risque, face à d'éventuelles revendications séparatistes ?
- Le Maroc pourrait-il s'inspirer des modèles scandinaves qui suggèrent d'autres manières de concevoir et de gérer la diversité ? Bien que la Suède soit un pays homogène, du point de vue linguistique, son projet de régionalisation se caractérise par le respect de la dimension historique de certaines de ses régions. Quant à la Finlande, elle est certes un Etat unitaire, mais sa politique linguistique est fondée sur le respect des langues maternelles et offre la possibilité aux municipalités de gérer la diversité linguistique et aux citoyens de communiquer avec l'administration dans leurs langues et d'envoyer leurs enfants dans des écoles où ils peuvent suivre leur éducation en langue maternelle.

LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU MAROC

- **L'industrialisation et la compétitivité globale du Maroc : enjeux et défis**

25 septembre 2013

L'industrialisation et la compétitivité globale du Maroc : enjeux et défis



Après les travaux d'analyse, menés en 2012, sur le capital humain et sur les réformes du système national d'éducation-formation, l'IRES s'est intéressé, en 2013, à une autre dimension du modèle de développement, à savoir la question industrielle.

Ainsi, ce séminaire a examiné les enjeux et les défis que le Maroc devrait relever en vue d'accélérer l'édification d'une base industrielle solide, à même d'améliorer son profil de spécialisation internationale et de le hisser au rang des économies compétitives. Y ont pris part des représentants de l'administration, des opérateurs privés ainsi que des experts marocains des questions, liées au développement industriel.

Lors de cette rencontre, l'accent a été mis sur l'analyse des résultats préliminaires de la nouvelle stratégie industrielle et sur ses perspectives, en rapport avec les mutations du paysage concurrentiel mondial ainsi que sur les différents instruments de politiques publiques, destinés à accompagner la modernisation compétitive des PME-PMI marocaines.

Les discussions ont porté, également, sur la nécessité d'inscrire la stratégie industrielle dans le cadre d'une vision globale et de long terme, d'accélérer l'accumulation du capital humain pour doter le système productif national des ressources humaines nécessaires et d'assurer une plus grande implication des acteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, dans le domaine industriel. D'autres aspects ont été abordés. Il s'agit, entre autres, de favoriser le développement du marché intérieur, d'optimiser le système national de promotion économique pour renforcer l'attractivité du Maroc aux investissements étrangers et d'avantager l'internationalisation des entreprises nationales.

Le positionnement de l'économie marocaine, dans un environnement globalisé

Le rapport stratégique de synthèse de la première phase du programme d'études « Compétitivité globale » de l'IRES, réalisé en 2012, avait clairement mis en relief l'importance d'inscrire les options industrielles du Maroc dans le cadre d'une vision intégrée et de long terme, axée sur un nouveau modèle de développement, répondant, concomitamment, aux exigences internes et aux impératifs de la concurrence internationale.

En complément de ce premier rapport de synthèse, ce séminaire a permis d'apporter des éléments supplémentaires, en retraçant notamment l'évolution des politiques publiques et leurs retombées sur l'industrialisation du Maroc, de l'Indépendance à nos jours et en décrivant la situation actuelle de l'industrie marocaine ainsi que l'impact des plans de relance, mis en œuvre ces dernières années.

Conclusions du séminaire

Le Maroc a choisi, au lendemain de son indépendance, une politique industrielle, basée sur la substitution aux importations qui lui a permis de développer une industrie légère de biens de consommation. Toutefois, il a été amené, à partir des années 80, dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, à abandonner ce choix, au profit d'une stratégie, axée sur la promotion des exportations, la libéralisation du commerce et l'encouragement du secteur privé.

L'ouverture de l'économie marocaine et l'exacerbation de la concurrence internationale soulèvent la problématique de la compétitivité industrielle du pays, comme en témoigne l'aggravation du déficit de la balance commerciale, dans un contexte de multiplication des accords de libre-échange, conclus par le Maroc avec des partenaires tant développés qu'en voie de développement. L'analyse des causes de ce déficit, devenu chronique, fait ressortir les limites de la compétitivité industrielle et l'articulation insuffisante entre politique industrielle et politique commerciale.

Dans le but de tirer profit des opportunités offertes par son choix d'ouverture sur l'extérieur et faciliter son insertion dans l'économie mondiale, le Maroc a lancé, en 2005, une nouvelle stratégie industrielle, le plan « Emergence I » et, en 2009, le plan « Emergence II », baptisé « Pacte national pour l'émergence industrielle ». Ce dernier a fixé pour objectif, à l'horizon 2015, la création de 220.000 emplois directs, l'augmentation du PIB industriel de 50 milliards de dirhams, la génération d'investissements privés supplémentaires dans l'activité industrielle, à hauteur de 50 milliards de dirhams et la réalisation d'un montant supplémentaire d'exportations de 95 milliards de dirhams.

Le bilan à mi-parcours du Pacte national pour l'émergence industrielle, établi lors des 3èmes assises de l'industrie, en février 2013, demeure mitigé. La nouvelle stratégie a pu favoriser le développement des nouveaux métiers du Maroc, comme l'aéronautique, l'automobile... Toutefois, certains objectifs n'ont pas pu être concrétisés, comme attendu. Entre 2009, année de lancement du pacte national pour l'émergence industrielle et 2012, le PIB industriel s'est accru de seulement 28,4 milliards de dirhams (56,8%) et les exportations de 24,3 milliards de dirhams (25,5%). Quant aux emplois créés, ils n'ont pas dépassé 78.000 postes (35,5%).

Plusieurs contraintes peuvent être avancées pour expliquer les performances, encore limitées, du tissu industriel marocain. Il s'agit, notamment, des éléments suivants :

- Une mise en œuvre des stratégies sectorielles lente et non synchronisée, ce qui n'a pas permis d'optimiser les chaînes de valeurs industrielles. La stratégie relative à la logistique et celle de Maroc Export Plus ont été lancées a posteriori.

- Une compétitivité industrielle, affectée par l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée et par des capacités limitées, en termes d'innovation et d'appropriation technologique.
- Des contraintes d'accès aux financements, notamment pour les PME.
- Le coût élevé du foncier industriel.
- Des insuffisances, en termes de communication et de sensibilisation des entreprises, en ce qui concerne les différents programmes de mise à niveau compétitive.

Dans le but d'apporter des réponses de fond aux contraintes majeures qui pèsent sur le secteur industriel marocain et en vue de libérer le potentiel de celui-ci pour en faire un levier de développement économique et d'insertion réussie du Maroc dans le système mondialisé, les actions suivantes gagneraient à être entreprises :

- La relance de la politique industrielle du Maroc devrait être envisagée dans l'urgence pour permettre au pays de renforcer ses capacités productives et d'être en mesure de faire face à la concurrence étrangère, aussi bien sur les marchés extérieurs que sur le marché intérieur. Cette politique devrait aller de pair avec une politique d'attractivité des investissements étrangers pour accroître la visibilité financière des grands programmes industriels et générer les effets d'entraînement nécessaires, en termes de transfert technologique et de savoir-faire.
- La réussite de cette politique industrielle est tributaire de son articulation étroite avec celle de la recherche scientifique et de l'innovation. Elle devrait, également, bénéficier d'un système de promotion économique, favorisant l'internationalisation des entreprises nationales.
- La cohérence entre politique industrielle et politique commerciale devrait être renforcée. Les plans sectoriels devraient être, dès lors, réajustés, à l'aune des réalités introduites par les accords de libre-échange.
- En plus de l'accélération de l'exécution des stratégies sectorielles, le tissu productif national devrait être restructuré, à travers la modernisation compétitive des PME et leur mise à niveau globale.
- Le Maroc devrait mobiliser les différents instruments de coopération technique, offerts par les accords conclus pour optimiser son profil de spécialisation et renforcer sa compétitivité.

5. Cycle « Présentation d'ouvrages »

L'IRES a inauguré, en 2013, un nouveau rendez-vous de débats, au cours duquel ont été présentés et discutés, à partir d'une lecture disciplinaire croisée, deux ouvrages récemment publiés, en rapport avec les domaines de compétence de l'IRES. Ces présentations ont eu lieu, respectivement, le 15 mai 2013 et le 7 octobre 2013.

Il s'agit de l'ouvrage intitulé « Territoire, région et langues au Maroc : le cas de la région linguistique de Tadla » de M. Said BENNIS, Chercheur associé de l'IRES au niveau du programme d'études sur le lien social et sociologue et de l'ouvrage intitulé « L'économie du savoir : construction, enjeux et perspectives » de son auteur, M. Jean Pierre BOUCHEZ, Professeur, chercheur à l'Université de Versailles et Directeur de Recherche et d'Innovation à IDRH, Cabinet de conseil indépendant.

Territoire, région et langues au Maroc

Ce premier ouvrage aborde la relation entre territoire, région et langues dans la plaine de Tadla. Cette relation présuppose des points de jonction humaine et linguistique qui sont faits, généralement, d'hétérogénéité, d'amalgame et d'amplitude, aussi bien à l'intérieur de la même langue et du même groupement humain qu'entre langues et groupements humains différents.

Il dresse un tableau ethnographique de la région étudiée et insiste sur la question linguistique et culturelle qui devrait être prise en considération dans tout projet sociétal.

La présentation de l'ouvrage, les lectures croisées et les débats ont permis de faire ressortir les éléments ci-après :

- Les rapports entre la région, les langues et le territoire explicitent les phénomènes sociolinguistiques que les dynamiques de peuplement et de contact ont façonnés, en définissant les variétés inter et intralinguistiques.
- La construction des contours de la région linguistique se base sur la distribution ethnolinguistique des traits de parlers particuliers.
- L'immatériel, le symbolique et l'inconscient linguistique sont cartographiables, à l'instar des données économiques et géographiques. De ce fait, l'élaboration d'un atlas linguistique est une nécessité pressante.
- L'idée de région linguistique ou culturelle, comme fondement hypothétique de la politique régionale, n'est passée de la réflexion scientifique au débat public qu'au prix des transformations paradigmatiques du concept de développement.
- La langue, comme les autres pratiques sociales, présente un volet phénoménologique qui reste à explorer pour mieux comprendre la condition anthropologique de l'être marocain.

L'économie du savoir : construction, enjeux et perspectives

Le second ouvrage porte sur la problématique de l'économie du savoir qui constitue pour le Maroc un réel défi, en termes d'éducation, de formation et d'insertion dans une mondialisation où l'innovation devient un facteur central de compétitivité entre les nations et les entreprises

Il propose d'éclairer, de revisiter et d'approfondir le concept du savoir dans ses différentes dimensions : historique, sociologique et économique, en proposant, notamment, des grilles de lecture conceptuelles et pragmatiques pour en saisir ses modes de construction, ses enjeux et ses perspectives. Il met en relief les paradoxes du savoir en tant que bien public, en voie d'appropriation et de privatisation.

La présentation de l'ouvrage, les lectures croisées et les débats ont mis en relief les points suivants :

- Les pratiques actuelles dans le domaine de l'économie du savoir sont créatrices d'un nouveau monde, profondément inégalitaire.
- Outre le savoir, les principales composantes de l'économie du savoir sont les finances, les territoires et les nouvelles technologies. Ces composantes sont en interaction constante.
- Compte tenu de l'omniprésence du travail intellectuel dans le processus de production des biens et services, le savoir est désormais une variable réelle, appréhendée par les chercheurs et les praticiens.
- Favorisant le développement accéléré des capacités cognitives, les nouvelles technologies de l'information génèrent des gains, en termes d'abolition des distances et des coûts, tant au niveau de l'accès que de l'échange ou du partage du savoir.
- La concentration, sur un plan territorial, des activités intensives en connaissance et en matière grise permettent le brassage des savoirs et le développement des innovations.